



RAPPORT ANNUEL 2017



SOMMAIRE

Message des présidents	2
Chiffres clés de Belfius Insurance	4
Rapport de gestion	7
Comptes consolidés	47
Informations complémentaires	144



Dirk Vanderschrick
Président du comité
de direction

Jos Clijsters
Président du conseil
d'administration

MESSAGE DES PRÉSIDENTS

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter les résultats annuels de Belfius Insurance pour 2017.

L'exercice 2017 a à nouveau été marqué par d'excellentes performances commerciales et financières. Le résultat net^(*) s'élève à 171 millions d'euros. Abstraction faite de l'impact unique de la revalorisation des impôts différés des sociétés (Deferred Taxes) en raison de la nouvelle législation sur l'impôt des sociétés, le résultat net^(*) s'élèverait à 213 millions d'euros, une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente. De plus, nous maintenons un très haut niveau de solvabilité.

Cet excellent résultat est le fruit de notre stratégie à long terme : le renforcement du modèle de la bancassurance, la maîtrise de nos coûts avec une attention particulière à la rentabilité de tous nos canaux, le développement du portefeuille Non-Vie, et la satisfaction de nos clients.

(*) La contribution de Belfius Insurance au résultat du groupe Belfius

En Non-Vie, l'encaissement des primes s'élève à 674 millions d'euros, une croissance de 6 % par rapport à 2016. Cette hausse, largement supérieure à celle du marché, est d'autant plus remarquable compte tenu de la concurrence accrue sur ce segment. La part de Non-Vie dans notre résultat est passée de 7 % à 17 %, tout à fait en ligne avec notre stratégie. En outre, cette croissance reste rentable.

En ce qui concerne les assurances Vie, les réserves de la Branche 23 augmentent fortement de 18 % à 2,5 milliards d'euros par rapport à l'année précédente. Cette hausse compense partiellement la baisse des réserves de la Branche 21 qui, dans un contexte de faiblesse des taux, attire de moins en moins de clients. Le total des réserves en Vie diminue légèrement à 15,4 milliards d'euros.

Le renforcement de l'alignement stratégique et structurel entre Belfius Banque et Belfius Insurance porte d'ores et déjà ses fruits. Avec un encaissement des primes qui évolue de 13 % à 189 millions d'euros, des ratios de cross selling excellents, aussi bien pour les assurances incendie et familiale (85 %) que les assurances solde restant dû (144 %), la force du modèle de bancassurance intégré n'est plus à prouver.

Outre l'exceptionnelle performance des canaux bancaires, tous nos canaux affichent de beaux résultats. Les AP assurances, qui restent une valeur sûre du monde de l'assurance, voient leur encaissement augmenter de 3,4 % tout en maintenant un portefeuille sain et rentable. Corona Direct Assurances, notre assureur direct, continue d'afficher une belle croissance, avec une hausse de l'encaissement de 6,7 %. Enfin, nous avons l'an dernier repensé notre stratégie Public & Corporate afin de nous positionner comme partenaire privilégié des clients du secteur public et du secteur social profit. Une décision judicieuse puisque nous avons réalisé 8,3 millions d'euros de nouvelles affaires, une hausse de 120 % par rapport à 2016, tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Afin d'envisager sereinement les défis futurs, nous avons entamé une série de projets au cours de cette année. La collaboration rapprochée avec notre société mère Belfius Banque doit donner le jour à une offre digitale de produits d'assurances encore plus performante, ainsi qu'une expérience client intégrée et sur mesure. Nous améliorons constamment nos processus pour en augmenter l'efficacité et leur impact sur la satisfaction clients.

Ces résultats nous permettent d'envisager le futur avec confiance. Cependant, les défis ne manqueront pas. Avec un comité de direction renforcé de nouveaux membres et l'introduction d'une nouvelle gouvernance, nous sommes sereins quant à notre capacité à les affronter.

Pour finir, nous souhaitons remercier les collaborateurs, dont l'engagement ne se dément pas d'année en année, pour les efforts fournis. Et bien entendu, nous remercions chaleureusement nos clients pour la confiance qu'ils nous accordent.

Cordialement,

Dirk Vanderschrick
Président du comité de direction

Jos Clijsters
Président du conseil d'administration

CHIFFRES CLÉS DE BELFIUS INSURANCE

Bilan consolidé - Chiffres clés				
(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17	Différence	Évolution en %
TOTAL DE L'ACTIF	22 986 414	22 455 008	(531 405)	-2,31 %
dont				
Actifs financiers disponibles à la vente	13 564 737	13 309 244	(255 493)	-1,88 %
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 189 714	2 597 572	407 858	+18,63 %
Crédits hypothécaires et autres prêts	5 382 201	4 978 454	(403 748)	-7,50 %
Placements immobiliers	407 128	423 837	16 709	+4,10 %
Spécifique à l'activité d'assurance	437 581	450 826	13 244	+3,03 %
TOTAL DES DETTES	20 839 693	20 282 502	(557 191)	-2,67 %
dont				
Provisions techniques	15 996 676	15 159 874	(836 803)	-5,23 %
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 189 714	2 597 572	407 858	+18,63 %
Spécifique à l'activité d'assurance	326 867	345 583	18 716	+5,73 %
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 146 721	2 172 506	25 785	+1,20 %
dont				
Fonds propres de base	1 327 873	1 391 433	63 560	+4,79 %
Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	818 848	781 073	(37 774)	-4,61 %
Intérêts minoritaires	0	0	0	0

Compte de résultats consolidé - Chiffres clés

(en milliers d'EUR)

	31/12/16	31/12/17	Différence	Évolution en %
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	227 814	269 658	41 844	+18,37 %
Résultat technique net	(275 784)	(228 356)	47 427	+17,20 %
Résultat financier	703 166	705 065	1 899	+0,27 %
Autres	10 121	18 903	8 782	+86,77 %
Frais généraux d'administration et de gestion	(211 881)	(238 218)	(26 338)	+12,43 %
Réductions de valeur	2 192	12 265	10 073	+459,55 %
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(58 117)	(86 080)	(27 963)	+48,11 %
RÉSULTAT NET	169 697	183 578	13 881	+8,18 %
dont attribuable aux actionnaires	169 697	183 578	13 881	+8,18 %

(en milliers d'EUR)

	31/12/16	31/12/17
PRIMES-ENCAISSEMENT		
Primes brutes reçues Vie (Branche 23 inclus)	887 745	1 049 782
Primes brutes reçues Non-Vie	638 063	674 112

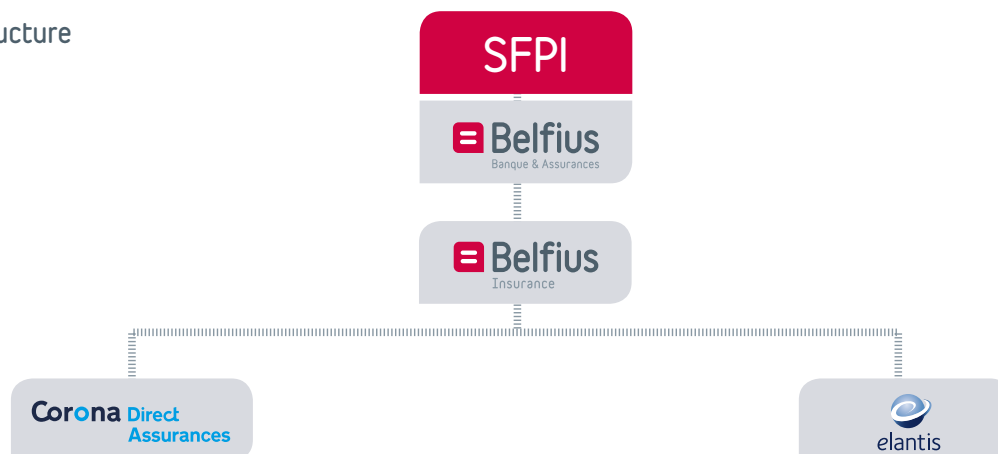


RAPPORT DE GESTION

Profil du groupe	8
Rapport d'activité	10
Gestion des ressources humaines	14
Analyse du bilan et du compte de résultats	16
Déclaration d'information non financière - dispense	20
Gouvernance d'entreprise	21
Gestion des risques	29
Gestion du capital	43

PROFIL DU GROUPE

Notre structure



Belfius Insurance appartient au groupe non-coté Belfius Banque et Assurances, depuis fin 2011 propriété de l'État belge, qui le détient au travers de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement à laquelle la supervision du groupe a été confiée.

Occupant la sixième¹ place sur le marché belge de l'assurance, Belfius Insurance propose une gamme complète de produits d'assurance Vie et Non-Vie s'adressant aux particuliers, aux entreprises, aux indépendants, au secteur social profit et au secteur public.

Depuis 2012, nous avons mis en place une nouvelle stratégie grâce à laquelle nous ambitionnons de devenir l'assureur le plus efficace du marché belge, en termes de résultat opérationnel, de frais généraux et de satisfaction du client. Et ce, en nous appuyant sur nos collaborateurs engagés et notre distribution multimarque et multicanal.

Cette approche multicanal et multimarque, unique sur le marché belge, nous permet de proposer des produits et services différenciés à l'ensemble de nos clients, afin de leur offrir la solution la mieux adaptée à leurs besoins.

Nos marques



BELFIUS BANQUE & ASSURANCES

Via les agences de Belfius Banque, nous distribuons une large gamme de produits standardisés, tant Vie que Non-Vie. Au travers du canal de la bancassurance, nous nous adressons aux clients de la banque de détail et commerciale, c'est-à-dire les particuliers, les petites entreprises et les indépendants qui souhaitent avoir l'ensemble de leurs besoins financiers couverts au même endroit : leur agence Belfius Banque.

Nos clients du secteur public, social profit et corporate bénéficient d'une gamme complète de produits d'assurance spécifiquement adaptés aux besoins de chaque secteur, via le canal bancaire, la distribution directe et des courtiers spécialisés.

¹ chiffres 2016 - Assuralia : chiffres 2017 pas encore disponibles

LES AP ASSURANCES

Les AP assurances, assureur familial, distribuent leurs produits par le biais d'un réseau exclusif de conseillers, répartis sur l'ensemble du pays. Via les 321 agences des AP, particuliers, indépendants et petites entreprises se voient offrir une gamme complète de produits d'assurance et de crédits hypothécaires, avec un service de qualité et sur mesure.

CORONA DIRECT ASSURANCES

Notre filiale Corona Direct Assurances est l'assureur direct au sein du groupe Belfius Insurance. Corona Direct Assurances propose ses assurances par le biais de deux canaux. D'une part, le canal direct, à savoir principalement Internet et le téléphone. D'autre part, le canal affinity, via des partenaires tels que des concessionnaires auto qui proposent à leur client une assurance lors de l'achat d'une voiture. L'assurance au kilomètre, l'assurance incendie, l'assurance familiale et l'assurance frais funéraires sont les produits phares de Corona Direct Assurances.

ELANTIS

Elantis, société active dans les crédits hypothécaires et crédits à la consommation basée à Liège, distribue ses produits via des courtiers indépendants. Sa large gamme de produits permet d'offrir des solutions ciblées, selon les besoins de chaque emprunteur.

NOTRE GROUPE

- 6^e assureur sur le marché belge
- 1 254 employés
- 22 milliards d'euros au total du bilan
- 1,4 milliard d'euros en fonds propres de base
- 2,5 milliards d'euros de capital Solvency II disponible
- 4 canaux de distribution



NON-VIE

- 674 millions d'euros en primes brutes émises
- 584 486 véhicules assurés
- 583 011 bâtiments assurés
- 1 709 531 polices P&C



VIE

- 15,4 milliards d'euros de réserves totales
- 12,9 milliards d'euros de réserves mathématiques Branches 21/26/27
- 2,6 milliards d'euros réserves unit linked
- 1 055 millions d'euros en primes brutes émises
- 6^e assureur Vie sur le marché belge

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Les chiffres de production cités dans le rapport d'activité portent sur les affaires directes des activités Vie et Non-Vie, Branche 23 incluse. Le rapport d'activité se concentrant principalement sur la production commerciale, ces chiffres ne tiennent compte ni de la réassurance reçue, ni d'une série d'écritures techniques (IFRS) et réglementaires.

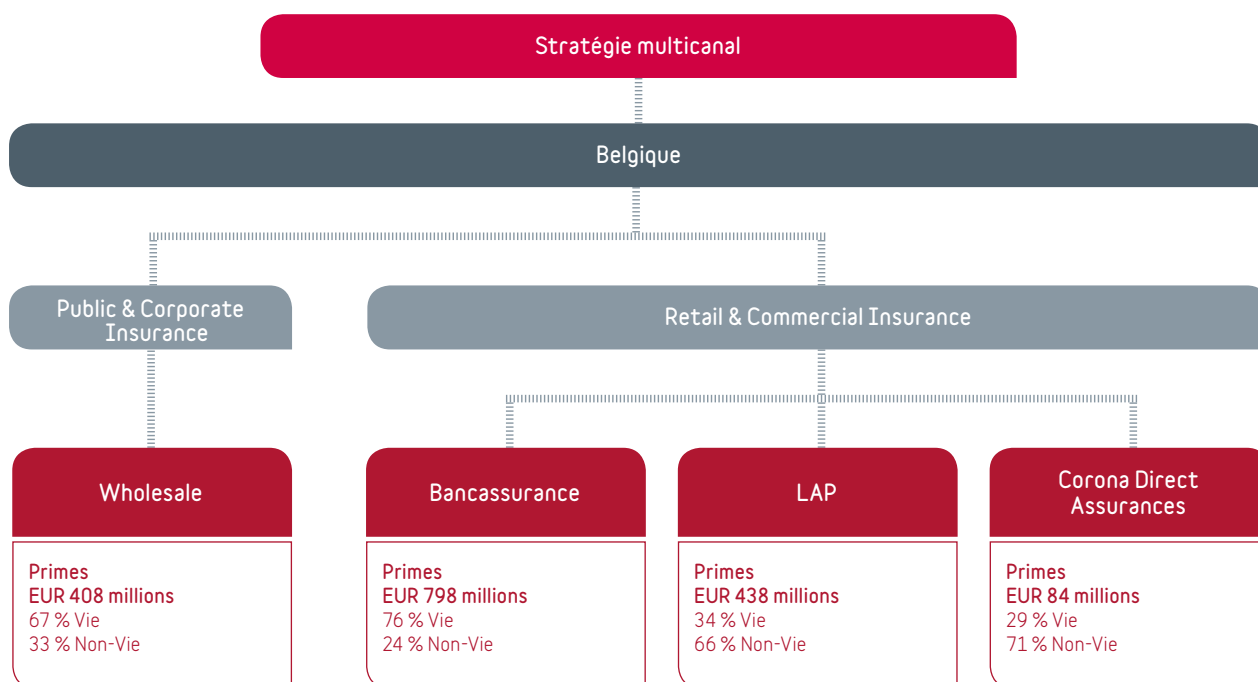
L'encaissement brut total s'élève en 2017 à EUR 1 728 millions, contre EUR 1 525 millions l'année précédente.

Les graphiques ci-après présentent les encaissements réalisés par Public & Corporate Insurance et par Retail & Commercial Insurance.

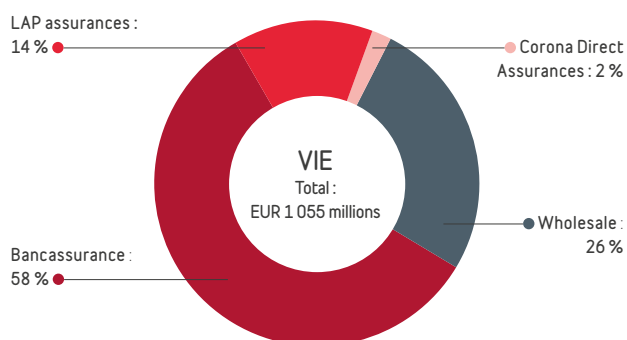
1. PUBLIC & CORPORATE INSURANCE (PCI)

PCI peut se prévaloir de longues années d'expérience dans les marchés, stratégiques pour Belfius, du secteur Public et Non-Profit. Il est également actif dans le segment des entreprises. Les clients bénéficient d'une gamme complète de produits d'assurances adaptés à leurs besoins, tant en Vie (assurances pension et groupe - 1^{er} et 2^e piliers - et assurances placements) qu'en collective Hospitalisation et en Non-Vie.

Belfius PCI a pour ambition permanente d'être à l'écoute des besoins de ses clients, voire de les anticiper, pour continuer de garantir un service de qualité. Sa position de partenaire privilégié du Secteur Public et Non-Profit s'explique par son orientation clientèle, par l'adéquation de son offre de produits et par la modernité de ses services.



Ventilation des primes Vie par canal



Vie

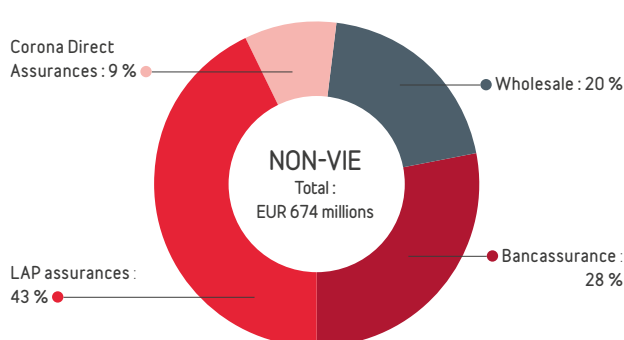
PCI se profile sur le marché en tant que spécialiste de solutions de pension et produits d'investissement spécifiques pour le Secteur Public et Social Profit. C'est pourquoi PCI continue également à miser sur une croissance contrôlée du portefeuille des Branches 21, 27 et 26 (Belfius PubliPension, un produit pour les pensions du secteur public, et les contrats d'assurance placement) et sur une gestion active de nos portefeuilles d'assurances groupes existants.

L'encaissement Vie a augmenté d'un peu plus de 4 % par rapport à 2016, pour atteindre EUR 272,9 millions.

Le suivi proactif du portefeuille par une équipe d'actuaire et d'experts en finance, les succès enregistrés par des projets comme SIGeDIS (banque de données des pensions du deuxième pilier des salariés et des indépendants, créée par les pouvoirs publics) et le lancement de la phase d'implémentation en vue de moderniser les systèmes de gestion, sont autant de facteurs qui permettent à la fois à Belfius et à sa clientèle d'envisager l'avenir avec sérénité.

La stratégie qui consiste à viser une croissance durable et ciblée, alliée à la poursuite du développement d'une organisation plus efficace et davantage orientée clientèle, jette les bases d'une relation étroite avec les clients du Secteur Public, Social et Corporate.

Ventilation des primes Non-Vie par canal



Non-Vie

L'investissement conséquent dans la gestion de relations via le canal bancaire, en combinaison avec les courtiers spécialisés, a permis en 2017 une poursuite de la croissance substantielle dans le Secteur Public et Social Profit. L'association de cette croissance dont l'accent est mis sur la rentabilité dans le secteur des entreprises a pour effet que l'encaissement de primes est resté stable à EUR 135 millions.

Afin de garantir un service encore meilleur, une attention spécifique a été accordée en 2017 à une approche sales et marketing intégrée entre Belfius Banque Public & Corporate Banking et Belfius Insurance. Dans le canal des courtiers, l'accent a été mis sur la rentabilisation des activités. Dans la continuité des efforts consentis ces dernières années, les techniques et outils de souscription et de gestion des risques ont été affinés et ce, en faveur de la rentabilité.

PCI continue à miser sur le développement de la plate-forme digitale du réseau Belfius Insurance, avec pour fil conducteur une forte simplification de la gestion des assurances pour le client. De plus, l'actualisation du système informatique pour la gestion des polices et des sinistres a fait l'objet d'un travail d'analyse intensive.

La conjonction de ces initiatives permet de répondre parfaitement aux besoins actuels et futurs des segments de clients de PCI.

2. RETAIL & COMMERCIAL INSURANCE (RCI)

2.1 Les AP

Belfius Insurance utilise le canal des AP, qui lui-même s'appuie sur un réseau de conseillers des AP indépendants et exclusifs, pour s'adresser aux particuliers, aux indépendants et aux PME. Outre l'offre qualitative de produits d'assurance Vie et Non-Vie, le service personnalisé et le conseil assurés par l'intermédiaire local constituent la valeur ajoutée la plus importante pour le client.

Les AP souhaitent continuer à mettre l'accent sur la valeur ajoutée de leurs intermédiaires, de leur présence et de leur implication locale. Elles investissent pour cela dans des outils informatiques de vente et de conseil qui permettent au conseiller des AP local de se profiler comme un spécialiste en assurances, au fait de toutes les nouveautés.

Résultats commerciaux

Les AP ont consacré l'année 2017 à continuer de développer leurs activités en assurances Non-Vie et Vie.

L'encaissement Non-Vie est passé à EUR 290 millions, soit une croissance légèrement supérieure à la moyenne du marché.

En assurance Auto, le taux d'attrition au sein du portefeuille restait inférieur à 10 %. La production Auto a continué de s'accroître et se maintient à un bon niveau. Cela signifie une croissance de 6,2 % de l'encaissement par rapport à 2016.

En 2017, la production en crédits hypothécaires était inférieure à celle de 2016 (965 nouvelles affaires). Dans le cadre des objectifs stratégiques des AP, un plan de relance a été élaboré pour 2018.

Grâce aux avantages fiscaux, les assurances Vie fiscales n'ont pas souffert de la faiblesse des taux d'intérêt.

L'encaissement de primes pour les produits de placement a fortement augmenté tant pour la Branche 21 (+17 %) que pour la Branche 23 (+29 %).

L'attention constamment accordée au développement de la clientèle a également porté ses fruits en 2017. Les efforts commerciaux consentis en faveur de l'obtention d'un fichier de clientèle complet ont permis de consolider la part de la clientèle IVAF-1 (3 des 4 produits : Incendie, Vie, Auto, Familiale) ; en d'autres termes, plus de 42 % des clients des AP disposent d'au moins trois des quatre produits de base (IVAF : Incendie, Vie, Auto, Familiale) - au profit, ici encore, de la faiblesse du taux d'attrition.

Notons, parmi les fers de lance du mouvement de numérisation, la poursuite du développement de l'application de gestion des leads, destinée à augmenter la force de frappe commerciale, et de la plate-forme de services électroniques à la clientèle. Le nouveau site web des AP a été lancé. Divers projets destinés à faciliter la transition numérique des AP ont par ailleurs été initiés. Tout ceci est lié au service personnel du conseiller des AP, essentiel dans le cadre de l'approche de la clientèle. L'identité de la marque a été modernisée et est à présent en parfaite adéquation avec la stratégie des AP.

L'approche commerciale des AP demeure fidèle à la promesse de la marque, qui consiste à offrir à ses clients des solutions d'assurance de qualité. Des contacts réguliers, sous la forme d'entretiens de check-up, à quoi s'ajoute le service personnalisé du conseiller, permettent de fidéliser des clients très satisfaits - en témoignent, les excellents résultats obtenus au terme des diverses enquêtes, dont la plus récente (782 répondants) fait état d'un taux de satisfaction porté à 96,7 % et d'un Net Promotor Score historiquement élevé de 36,8 %.

2.2 Bancassurance

Belfius Insurance s'adresse, par le canal Belfius Banque, aux particuliers, indépendants et PME en quête d'une solution (pour les produits d'assurance tant Vie que Non-Vie) au sein de leur agence bancaire. Belfius Banque propose à sa clientèle les produits d'assurance Vie et Non-Vie de Belfius Insurance. La gamme englobe les garanties d'assurance Non-Vie (assurances Auto - RC et omnium -, Responsabilité civile, Incendie et Risque), à quoi s'ajoutent les assurances Vie, comme l'épargne-pension, les assurances Vie mixtes, les assurances Épargne, Revenu garanti, Décès et Solde restant dû liées à des crédits hypothécaires. Cette offre extrêmement vaste permet à Belfius Insurance de jouer pleinement son rôle d'assureur à l'ancrage local, qui se fait fort de protéger les ménages belges et leurs revenus et de contribuer à l'accroissement de leur patrimoine.

Stratégie

2017 est la quatrième année entière durant laquelle Belfius Insurance aura misé sur la bancassurance, et confirmé sa croissance. Les efforts de vente sont bien intégrés par les réseaux et le chiffre d'affaires a progressé de plus de 12 % en un an. Les agences ont adapté leur organisation à cette stratégie. La vente croisée entre assurances et crédits, les entretiens de check-up, etc., portent leurs fruits. La facilité pour le client et la qualité du service et des produits sont au cœur de cette approche one stop shopping. Belfius Banque et Belfius Insurance ont modifié le 1^{er} janvier 2016 leur organisation pour intensifier leur collaboration mutuelle dans le but de concrétiser la stratégie de bancassurance.

Résultats commerciaux

Pour la bancassurance, l'encaissement brut en assurances Non-Vie a franchi la barre des EUR 189,3 millions en 2017 (croissance de 12,7 % par rapport à 2016). Ce phénomène s'explique par la vente de plus de 111 724 garanties, une augmentation qui se vérifie tout autant en Auto qu'en Incendie, en Familiale et en Assistance.

L'intense activité sur le marché des crédits-logement a en outre été renforcée par l'amélioration (de 85 % environ) du taux de vente croisée pour les assurances Incendie. Le bond enregistré par la vente croisée intentionnelle des assurances solde restant dû (Vie) s'est confirmé en 2017, le taux ayant désormais franchi la barre des 144 %.

L'année 2017 s'est avérée importante pour le reste de l'activité Vie également. La conjoncture macroéconomique, difficile pour les assurances placements de la Branche 21, a continué d'orienter l'encaissement vers les produits Branches 23 et 44. Plusieurs produits ont été mis sur le marché dans ce cadre, au premier semestre comme au second. L'encaissement des assurances Vie a augmenté de 32 % pour atteindre EUR 609 millions brut de primes encaissées en 2017. Tant les Branches 23 et 44 que les assurances Vie classiques assorties d'une assurance solde restant dû (en tête) ont contribué au résultat. La croissance, de plus de 18 %, des réserves Branche 23 en cours, est pour le moins impressionnante. Elle est en tout état de cause plus vigoureuse que celle du marché. Les réserves Branche 21 accusent toutefois un recul sous le poids des échéances (durée de plus de huit ans), à l'origine de rachats massifs.

Principales réalisations

Une étape importante en direction d'une organisation optimale des agences a été franchie en 2016. Les conclusions de l'étude s'étendaient à l'exercice 2017, de manière à permettre à l'intégralité du réseau d'améliorer la vente et son service à la clientèle. Le nouveau système informatique pour les produits d'assurance Auto a été testé et développé dans différentes agences pilotes en 2017. En 2018, ce nouveau produit sera globalement déployé et un salesflow entièrement digital sera également prévu. La vente d'assurances Belfius Assistance via les canaux numériques s'est considérablement accélérée. À l'heure actuelle, presque 23 % des nouvelles affaires sont souscrites par ce biais. Le projet pilote consacré à la vente directe, par le canal bancaire, d'assurances Non-Vie, est une réussite.

Un nouveau produit innovant de la Branche 23 est lancé en mars : Belfius Invest Target Income offre une solution au vieillissement et à l'augmentation considérable de l'espérance de vie. Le client investit dans un fonds d'investissement interne – sans protection du capital et sans rendement garanti pendant une durée de maximum 15 ans. Pendant la durée du contrat, le client reçoit un complément à ses revenus grâce à des rachats mensuels d'un montant préalablement déterminé de son investissement. En outre, Belfius Invest Target Income offre une protection en cas de « Dépendance ». S'il a besoin de soins lourds et permanents (physiques ou psychologiques), le client peut compter sur le paiement d'un montant mensuel à vie à partir de la date de fin du contrat Branche 23.

Par ailleurs, une nouvelle couverture complémentaire a été ajoutée à l'assurance de solde restant dû au mois de juin : la garantie « Maladie redoutée », qui offre une protection financière complète aux clients qui contractent un crédit hypothécaire chez Belfius. En cas de diagnostic d'une maladie redoutée couverte (cancer, infarctus, accident vasculaire cérébral ou tumeur cérébrale bénigne), cette assurance offre le versement d'un capital afin de faire face aux conséquences financières d'une maladie, au traitement et à la revalidation ainsi qu'aux prestations d'assistance en cas de maladie couverte ou en cas de décès à la suite d'une de ces maladies. Après 6 mois, près de 6 % des assurances en assurance de solde restant dû avaient souscrit également la couverture complémentaire Maladie redoutée.

2.3 Corona Direct Assurances

Corona Direct Assurances offre des produits d'assurance courants (dont les assurances Auto, Incendie, Familiale et Frais funéraires) à une clientèle de détail par le biais d'un canal direct, essentiellement numérique. Elle utilise pour ce faire la marque Corona Direct Assurances d'une part et des partenariats « affinity » spécifiques, dans le cadre desquels c'est la marque du partenaire qui est utilisée, d'autre part. L'assurance Auto, qui représente 55 % de l'encaissement, est son principal produit ; elle est suivie de l'assurance Frais funéraires (27 %). Corona Direct Assurances a poursuivi en 2017 sa stratégie de croissance avec, à la clé, un bond de 6,7 % de l'encaissement.

C'est de plus en plus sur le site Internet que le client entre en contact avec la marque Corona Direct Assurances. En 2017, le site a recensé plus de 1,1 million de visiteurs uniques. Corona Direct Assurances ne se contente pas de proposer un site convivial et intuitif, y compris une nouvelle version mobile « conversationnelle » du site web : elle se veut également très facilement accessible par téléphone, par courriel et par chat, autant de canaux animés par des collaborateurs passionnés par le service à la clientèle. Corona Direct Assurances caresse l'ambition de poursuivre sa croissance tout en conservant sa rentabilité et en faisant en sorte que ses clients demeurent extrêmement satisfaits (98 % de satisfaction à l'heure actuelle).

Elle continue à cet effet d'investir dans le marketing et de tirer parti de chaque signal de vente. Les développements numériques jouent un rôle majeur dans cette stratégie de croissance.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, Belfius Insurance et ses filiales Corona, Elantis et Belfius Insurance Invest en Belgique et Belfius Insurance Finance au Luxembourg occupaient 1 339 collaborateurs, soit 1 254 ETP.

Tous ces collaborateurs représentent 17 nationalités différentes, mais la majorité du personnel est belge (97,7 %). Suivent les nationalités française, néerlandaise, espagnole et congolaise (entre 0,6 % et 0,2 %).

L'âge moyen est de 43 ans et reste stable par rapport au niveau de 2016. Belfius Insurance Invest et Elantis affichent l'âge moyen le plus élevé (respectivement 54 et 46 ans).

Belfius Insurance (et ses filiales) affichent de façon générale un bon équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes. Les femmes représentent 52 % et les hommes 48 % de l'effectif. Chez Belfius Insurance Finance, Elantis et Corona, les dames sont largement majoritaires (près de 2/3 de l'effectif au sein de chaque entité). Chez Belfius Insurance, la plus grande entité, qui compte 1 124 salariés, on observe une proportion pratiquement égale de femmes (50,2 %) et d'hommes (49,8 %).

La sécurité d'emploi est assurée au sein des différentes entités : près de 99 % des salariés ont un contrat à durée indéterminée.

Dans un monde et contexte qui changent de plus en plus rapidement, Belfius Insurance et ses filiales travaillent aux solutions du futur. C'est pour cette raison qu'il est crucial d'attirer de jeunes talents. Fin 2017 près de 25,8 % des collaborateurs était âgés de moins de 35 ans.

52 % de femmes

48 % d'hommes

1 339 de collaborateurs actifs*



98,7 %

de collaborateurs avec un contrat à durée indéterminée

Age moyen
43 ans

Ancienneté moyenne
15 ans

25,8 %

de collaborateurs âgés de moins de 35 ans

(*) Effectif

FOCUS 2017: BELFIUS TOGETHER

Avec le projet « **Belfius Together** », une étape fondamentale a été franchie en 2017 en vue d'aligner encore davantage Belfius Banque et Belfius Insurance sur le plan stratégique et organisationnel. Ce projet de croissance permet une collaboration plus étroite dans de nombreux domaines : créer des occasions de croissance pour le client, pour les collaborateurs et pour Belfius, devenir un « bancassureur » au vrai sens du terme.

Nous sommes convaincus que les différentes entités de Belfius abritent les talents et les compétences nécessaires pour atteindre nos objectifs, mais que ceux-ci restent souvent sous-exploités par un manque de **mobilité interne**. Belfius Together facilite ces échanges en travaillant au futur en équipes **diverses, complémentaires** et **nouvellement recomposées**. Ceci, entre autres, en créant de **nouvelles opportunités de carrière** au sein d'un marché de l'emploi interne plus vaste, ainsi qu'en créant de nouvelles opportunités pour les collaborateurs dans le cadre de la « talent company » que nous désirons être et que nous désirons intensifier davantage.

En 2017, une **offre de formations d'aptitudes professionnelles unique et, ouverte** à Belfius Banque et Belfius Insurance, a été conçue, dont un **module d'e-learning entièrement revisité** et dédié aux assurances. Aucune offre spécifique Belfius Insurance n'a été organisée en 2017, car l'offre existante a évolué vers une offre commune et accessible tant aux collaborateurs de la Banque qu'aux collaborateurs des Assurances.

Des **trajets communs et initiatives communes** ont en outre également été organisés avec Belfius Banque :

- **Bridge Builders** est une initiative qui vise à construire des 'ponts' à plusieurs niveaux. Un 'pont' entre les collègues plus âgés et plus jeunes, entre Belfius Banque et Belfius Insurance, entre Belfius et le monde extérieur... Pendant les sessions Bridge Builders les participants (des duos constitués d'un collaborateur ayant 25 ans d'ancienneté ou plus et d'un plus jeune collaborateur) se concentrent sur 2 rôles du modèle de leadership, et cherchent ainsi sur la base d'échanges avec des organisations externes, des idées innovantes qui peuvent également être mises en œuvre au sein de Belfius.
- **Growth Mindset** a pour but d'inspirer nos collaborateurs en leur faisant découvrir comment d'autres entreprises étrangères s'approprient de nouvelles technologies et les principes de leadership afin d'en tirer des idées concrètes et créatives qui pourraient être appliquées dans notre organisation.

ENQUÊTE D'ENGAGEMENT

Cette année aussi, le Engagement Survey annuel a été lancé afin de mesurer l'engagement et la satisfaction du personnel. Par rapport à l'année passée, les résultats du « engagement indicator » ont augmenté pour atteindre un score de 86 % (85 % en 2016) et les résultats du « satisfaction indicator » ont augmenté vers un score de 94 % (93 % en 2016). Ces résultats nous donnent confiance pour le futur, car pour avoir des clients satisfaits il est indispensable d'avoir en premier lieu des collaborateurs satisfaits.

ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS

BILAN

Au 31 décembre 2017, le total du bilan s'élève à EUR 22,5 milliards, en baisse de EUR 0,5 milliard par rapport à 2016. Au cours de l'année 2017, une partie importante des assurances placements avec taux d'intérêt garanti est arrivée à échéance. Compte tenu de l'environnement de taux d'intérêt historiquement bas, les clients de Belfius Insurance ont également la possibilité de souscrire à des assurances placements alternatives sous la forme de produits exclusifs de Branche 23 ou mixtes 44 et même de produits de placements bancaires alternatifs auprès de la maison mère Belfius Banque.

1. Actif

Les **prêts et avances aux établissements de crédit** sont passés de EUR 738 millions à EUR 448 millions à la fin de l'exercice, sous l'effet, principalement, de la contraction enregistrée par les reverse repo (-EUR 55 millions). De plus, l'encours des comptes courants diminue car les liquidités disponibles sont investies dans des fonds de trésorerie offrant de meilleures conditions à court terme.

La diminution des **prêts hypothécaires et autres prêts** de EUR 404 millions pour passer à EUR 5,0 milliards trouve principalement son origine dans les prêts hypothécaires. Le volume des prêts hypothécaires a diminué en 2017 de EUR 276 millions pour s'élever à EUR 3,6 milliards, en ligne avec la diminution des engagements d'assurance de la Branche 21. Le prêteur Elantis poursuit, depuis plusieurs années, une stratégie de multi-financement dans le cadre de laquelle les nouveaux prêts sont principalement transférés à Belfius Banque et à bpost banque et ne sont plus reportés que de manière limitée dans le bilan de Belfius Insurance.

Les autres créances sur crédit ont diminué de EUR 102 millions pour passer à EUR 477 millions, principalement en raison de la cessation des prêts de Belfius Insurance vis-à-vis de ses joint ventures North Light SA et Pole Star SA, qui ont été vendues en 2017.

Les **actifs (et les passifs) financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats**, constitués des produits de la Branche 23, ont augmenté de EUR 408 millions au cours de l'exercice écoulé pour s'élever à EUR 2,6 milliards. Cette évolution s'explique en grande partie par une entrée nette positive de nouvelles primes ainsi que par des transferts de produits de la Branche 21, mais aussi par l'évolution positive du marché boursier. Cette croissance est également le résultat d'un choix stratégique d'étendre l'offre de Belfius aux produits de la Branche 23 et prend son origine principalement dans les fonds de placement avec des actions et les titres à revenu fixe.

Le portefeuille des **actifs financiers disponibles à la vente** a diminué de EUR 255 millions pour atteindre EUR 13,3 milliards en fin d'exercice. La valeur d'acquisition totale du portefeuille montre une légère augmentation de EUR 74 millions, la baisse de la valeur comptable du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente s'explique donc par une évolution négative de la juste valeur des actifs de EUR 294 millions. Cette diminution est principalement attribuable aux titres à revenu fixe, en partie en raison de la légère réduction du portefeuille, en partie en raison, de la hausse de la courbe des taux d'intérêt par rapport à 2016.

La composition du portefeuille d'actifs à revenu fixe (EUR -841 millions) a évolué vers des actifs à revenu variable (EUR +584 millions). Un certain nombre de fonds investissant dans des titres à revenu fixe qui étaient inclus dans le périmètre de consolidation fin 2016, « Belfius European Loans Fund », « Belins High Yield » et « Belins US Corporate Bonds », ont été liquidés au cours de l'année 2017 et ont donc été comptabilisés en instruments à revenu fixe. Les fonds libérés ont été principalement réinvestis dans des produits d'investissement liquides et dans des fonds qui sont présentés parmi les instruments à revenu variable. La valeur de marché du portefeuille d'actions n'a elle-même évolué que de manière limitée et s'élève à EUR 1,3 milliard à la fin de 2017.

Les **immeubles de placement** ont augmenté de EUR 17 millions pour s'élever à EUR 424 millions, principalement en raison de l'acquisition de ImmoAcitivity SA. Au bilan se trouve un projet immobilier à Molenbeek-Saint-Jean qui sera exploité comme maison de retraite. Belfius Insurance dispose désormais de sept bâtiments exploités en tant que maisons de retraite. Pour chacun de ces immeubles, des contrats de location sont conclus avec un partenaire spécialisé.

La dépréciation enregistrée en 2014 sur l'immeuble Galilée n'était plus justifiée et a été reprise en 2017 en raison de l'évolution certaine de la valeur de marché d'immeubles de placement similaires.

Les **participations dans les entreprises associées et les coentreprises** ont diminué de EUR 65 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de la cession des participations dans North Light SA et Pole Star SA au troisième trimestre 2017, qui ont donné lieu à un résultat de EUR 58 millions.

Des activations supplémentaires pour les applications développées en interne (numérisation) sont à la base de l'augmentation des **immobilisations incorporelles**.

La réforme à l'impôt des sociétés belge de fin 2017 diminue progressivement le taux d'imposition nominal de 33,99 % à 25 % en 2020, mais augmente le taux d'imposition effectif de Belfius Insurance de 13,6 %, passant de 19,3 % à 32,9 %. Conformément à IAS 12, **les actifs et passifs d'impôts** à la date de clôture sont réévalués conformément à la législation et aux taux d'imposition en vigueur. Cette réévaluation par Belfius Insurance se traduit par une augmentation de EUR 49 millions des gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats. La réforme fiscale belge a également un impact sur les résultats de Belfius Insurance, entraînant une charge d'impôt (différée) temporaire supplémentaire de EUR 36 millions en 2017.

Les **actifs relatifs aux contrats de (ré)assurance** ont légèrement augmenté, passant de EUR 437 millions à EUR 451 millions. La part des réassureurs dans les provisions techniques a augmenté de EUR 20 millions et suit l'augmentation des provisions techniques brutes correspondantes Non-Vie.

Les **autres actifs et passifs** comprennent principalement divers débiteurs à court terme et évoluent en fonction du règlement des encours.

La participation dans Aviabel SA, reclassée parmi les **actifs détenus en vue de la vente** en 2016, a été cédée le 1^{er} avril 2017 ; une plus-value de EUR 9 millions a été réalisée.

2. Dettes

Les **dettes envers les établissements de crédit**, composées presque exclusivement de transactions de cessions-rétrocessions diminuent de EUR 119 millions pour passer à EUR 1,0 milliard à la fin de l'exercice. Belfius Insurance utilise ce type de financement pour pouvoir répondre à ses besoins de liquidité à court terme.

Les **dérivés à l'actif et au passif** concernent des opérations de couverture dans le cadre d'une gestion efficace du portefeuille d'actifs, plus spécifiquement des ventes à terme pour anticiper les besoins de liquidités. Les opérations de couverture sont arrivées à échéance en 2017, aucune nouvelle opération de couverture n'a été conclue.

Les **dettes subordonnées** de Belfius Insurance, d'un montant de EUR 583 millions, ont été intégralement souscrites par sa maison mère Belfius Banque et s'inscrivent dans une optimisation de la structure du capital conformément aux exigences de Solvency II.

La diminution des **provisions techniques découlant des contrats d'assurance** de EUR 837 millions pour passer à EUR 15,2 milliards s'explique par les facteurs suivants :

- Nous notons une diminution de la provision pour assurance-vie de EUR 952 millions pour passer à EUR 13,6 milliards au 31 décembre 2017, et ce, plus particulièrement dans les assurances-placements. En raison notamment des conditions de marché difficiles (taux d'intérêt bas persistants et taxes d'assurance élevées), Belfius offre à ses clients la possibilité de passer à des formes alternatives d'investissement, y compris sous la forme de produits purement Branche 23 ou mixtes 44. En conséquence, une partie substantielle des contrats venus à échéance en 2017 n'a pas été réinvestie dans des assurances-placements de la Branche 21 avec participation aux bénéfices. Cette diminution a été renforcée par la reprise de EUR 147 millions du shadow loss recognition en raison de la légère amélioration de la structure des taux d'intérêt et de l'abandon du portefeuille de la Branche 21.
- La provision pour participation bénéficiaire discrétionnaire, incluse dans les provisions techniques, augmente de EUR 75 millions pour pointer à EUR 171 millions, principalement en raison de la réalisation de plus-values dans le segment Vie. À ce titre, une convention comptable est garantie en vertu de laquelle les résultats de placement destinés à la participation aux bénéfices sont reconnus durant l'exercice au cours duquel ils sont effectivement attribués aux titulaires de polices.

Les **provisions et autres engagements** ont augmenté de EUR 24 millions par rapport à l'exercice précédent. Les obligations de retraite suivent une évolution annuelle normale. Aucun événement nécessitant de nouvelles provisions significatives n'est survenu au cours de 2017.

3. Capitaux propres

Le **total des capitaux propres** de Belfius Insurance s'élève à EUR 2,2 milliards, contre EUR 2,1 milliards au 31 décembre 2016.

L'augmentation de EUR 26 millions s'explique, d'une part, par la variation des **capitaux propres de base** de EUR 64 millions, suite au résultat de l'exercice de EUR 184 millions, diminué par un dividende intermédiaire de EUR 120 millions payé en mars 2017.

Les **gains et pertes non reconnus dans le compte de résultats** diminuent de EUR 38 millions, passant de EUR 819 millions fin 2016 à EUR 781 millions fin 2017. Les réserves pour actifs disponibles à la vente diminuent de EUR 7 millions passant de EUR 791 millions à EUR 784 millions. La diminution de la juste valeur des actifs, principalement due à la modification de la structure des taux d'intérêt et à la réduction du portefeuille obligataire, est presque entièrement compensée par la diminution des provisions transférées aux provisions techniques par la comptabilité reflet et par l'impact de la réforme fiscale belge sur les profits et pertes non inclus dans le compte de profits et pertes. Les éléments de participation discrétionnaire sont passés de EUR 33 millions fin 2016 à zéro fin 2017 étant donné que la provision pour participation bénéficiaire discrétionnaire future a été, en raison de plus-values, entièrement prise dans le compte de résultats fin 2017 sous les provisions techniques.

COMPTE DE RÉSULTATS

Belfius Insurance termine l'année avec un résultat net après impôts de EUR 184 millions. Les résultats traduisent le choix stratégique d'un modèle de bancassurance intégré et les importants investissements dans la digitalisation.

Belfius Insurance achève l'exercice 2017 sur un **résultat technique** de EUR -228 millions, contre EUR -276 millions l'année précédente, soit une progression de EUR 47 millions. Le résultat de l'activité Non-Vie s'améliore de EUR 50 millions pour atteindre EUR 151 millions. Le résultat technique Vie cède EUR 3 millions pour atteindre EUR -379 millions.

Vie

Conformément à IFRS 4, la composante dépôt d'un certain nombre de contrats d'investissement sans participation discrétionnaire est dégroupée et valorisée en tant qu'instrument financier conformément à IAS 39. Cela signifie que les revenus de primes et les charges techniques de ces contrats ne sont pas comptabilisés dans la marge technique. Cela concerne principalement les contrats de la Branche 23.

Les primes brutes acquises augmentent de 3,9 %, passant de EUR 769 à 780 millions. La croissance se reflète à la fois dans les produits d'assurance traditionnels et dans l'assurance-placement avec participation aux bénéfices.

Le résultat technique Vie a diminué de EUR 3 millions par rapport à l'exercice précédent. La diminution des charges d'intérêts résultant de la diminution des provisions techniques est compensée par la prise en compte dans les provisions techniques de provisions supplémentaires pour participations discrétionnaires (EUR 76 millions) suite à la réalisation de plus-values dans le segment Vie. À ce titre, une convention comptable est garantie en vertu de laquelle les résultats de placement destinés à la participation aux bénéfices sont attribués à l'exercice au cours duquel ils sont effectivement attribués aux titulaires de polices. Pour 2016, l'abandon d'une assurance groupe auprès du secteur non-marchand (NPS) a eu un impact négatif sur le résultat technique à hauteur de EUR 51 millions car les plus-values réalisées au sein de la gestion discrétionnaire ont été payées en une fois.

Non-Vie

Les primes brutes acquises augmentent de 5,5 %, passant de EUR 634 à 669 millions. Cette croissance témoigne du succès du modèle de bancassurance et des développements numériques dans lesquels Belfius investit. En 2016, le résultat technique Non-Vie a été impacté par un certain nombre d'éléments, tels que les attentats terroristes du mois de mars, les inondations du deuxième trimestre et la constitution de réserves supplémentaires pour l'assurance RC Auto suite à une révision des tableaux indicatifs.

En revanche, 2017 se caractérise par une année moyenne pour les dommages, avec de bons résultats au sein de la branche Incendie en particulier. Il n'y a pas eu de réclamations significatives pour dommages autres qu'en 2016. Globalement, nous notons que la fréquence du nombre de sinistres continue à baisser, mais le coût moyen par sinistre augmente.

Le **résultat financier** s'élève à EUR 705 millions contre EUR 703 millions à la fin de l'exercice précédent.

Une diminution significative de la **marge nette d'intérêts** est à observer, puisqu'elle a connu une chute de EUR 66,5 millions pour s'élever à EUR 467 millions.

- La poursuite de la baisse des réserves Vie, causée par le déplacement de l'orientation stratégique vers des produits moins capitalistiques tels que les produits de la Branche 23, les assurances solde restant dû ou les assurances-placements fiscales, entraîne une diminution de l'encours des actifs financiers. Le rendement moyen du portefeuille a également davantage diminué en ligne avec l'évolution des taux d'intérêt du marché.
- La baisse des produits d'intérêts sur les prêts hypothécaires est due à des refinancements externes avec un impact sur le volume et à des refinancements internes avec un impact sur le rendement moyen.
- Jusqu'à la vente de IWI, 6 mois de résultats d'intérêt ont été enregistrés en 2016. En outre, le fonds NPS a été cédé à la fin de 2016.

Le produit des **dividendes** provenant des actions et des fonds s'élève à EUR 63 millions, en ligne avec les EUR 65 millions de 2016, et cela reflète l'importance majeure de ces actifs dans le portefeuille total.

Le **résultat net des entreprises associées et joint ventures** a diminué de EUR 1 million pour atteindre EUR 3 millions en 2017, à la suite de la vente de North Light SA, de Pole Star SA et d'Aviabel SA au cours de l'exercice 2017. Auxipar SA est la seule société restante encore comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le **résultat net des cessions et dépréciations sur actifs financiers** s'élève à EUR 154 millions contre EUR 74 millions lors de l'exercice précédent. La réalisation des actifs financiers dépend des opportunités de marché disponibles et s'inscrit dans une gestion efficace des actifs accordés sur les passifs. Dans ce contexte, des obligations d'État belges, des actions, des certificats immobiliers et des fonds ont été réalisés. Pour les plus-values réalisées dans le segment Vie, entre autres par la vente des participations dans les sociétés immobilières North Light SA et Pole Star SA, une provision supplémentaire a été

constituée pour la future participation bénéficiaire discrétionnaire. Cela se reflète dans la marge technique. Il est à noter que 2016 a été marquée par quelques événements majeurs. Le remboursement d'un emprunt subordonné à Belfius Banque en 2016 a entraîné une perte brute de EUR 49 millions, cette perte a été intégralement compensée par les plus-values réalisées sur cession d'actifs dans le cadre du remboursement du contrat NPS (+EUR 51 millions avec contrepartie au niveau de la marge technique). La vente de IWI a généré une plus-value de EUR 9 millions.

Les **autres produits et charges opérationnels** représentent les commissions perçues et payées sur les produits non-assurance. L'évolution positive s'explique principalement par une augmentation, en ligne avec le produit des réserves, des commissions reçues sur les produits de la Branche 23 et par l'augmentation des commissions nettes sur la gestion des prêts hypothécaires.

L'augmentation des **frais généraux et administratifs**, qui passent de EUR 222 à EUR 238 millions fait suite aux investissements réalisés par Belfius Insurance dans le développement de la synergie avec le canal bancaire et dans les développements digitaux. De plus, les coûts d'acquisition liés à la stratégie de croissance de la compagnie d'assurances directe Corona Direct Assurances sont immédiatement pris en compte en résultats.

Belfius Insurance prévoit une reprise de réduction de valeur à hauteur de EUR 12 millions sur l'immeubles de placement Galilée en réponse aux évaluations de marché établies pour des biens immobiliers équivalents et a reçu des engagements de location de l'immeuble. Il existe également un léger solde positif sur les **réductions de valeur** de prêts et avances.

Les **impôts sur le résultat** de l'exercice en cours s'élèvent à EUR 88 millions, le taux d'impôt effectif est de 32,9 % contre 27,2 % lors l'exercice précédent. L'effet fiscal de la réduction progressive du taux d'imposition belge est de EUR 36 millions ou 13,6 %. L'écart supplémentaire par rapport au taux d'imposition théorique s'explique entre autres par les plus-values qui ne sont pas imposées à un taux réduit, la déduction RDT et la déduction des intérêts notionnels.

DÉCLARATION D'INFORMATION NON FINANCIÈRE - DISPENSE

La société est dispensée de reprendre la déclaration visée à l'article 119 §2 du Code des Sociétés (également connue sous l'appellation de déclaration d'information non financière) dans son rapport annuel consolidé, étant donné qu'une telle déclaration d'information non financière est déjà reprise dans le rapport annuel consolidé de Belfius Banque SA, ayant son siège à 1000 Bruxelles, boulevard Pachéco 44 (numéro d'entreprise 0403.201.185), en vertu de l'article 119 §2 du Code des Sociétés, cette déclaration ayant également trait à la société.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

1. Conseil d'administration

1.1. Composition

1.1.1. Composition au 31 décembre 2017

Le conseil d'administration de Belfius Insurance comptait, au 31 décembre 2017, treize membres, dont cinq font partie du comité de direction. Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration se composait comme suit :

Président	Jos Clijsters Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA et Belfius Insurance SA
Autres membres <i>a) Dirigeants effectifs</i>	Dirk Vanderschrick Président du comité de direction de Belfius Insurance SA Frédéric Van Der Schueren Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Financial Officer Michel Luttgens Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Distribution Officer Laurent Goudemant Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Markets and Technical Officer Emmanuel Michiels Membre du comité de direction de Belfius Insurance SA Chief Risk Officer

b) Administrateurs non exécutifs

Marc Raisière
Vice-président du conseil d'administration de Belfius Insurance SA
Président du comité de direction de Belfius Banque SA

Eric Hermann
Membre du comité de direction de Belfius Banque SA
Chief Risk Officer

Johan Vankelecom
Membre du comité de direction de Belfius Banque SA
Chief Financial Officer

Rudi Vander Vennet
Membre du conseil d'administration de Belfius Banque SA
Professeur ordinaire

c) Administrateurs indépendants

Johan Tack
Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA

Cécile Coune
Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA

Chris Sunt
Avocat
Administrateur indépendant de Belfius Banque SA

1.1.2. Changements dans la composition du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2017

Changements concernant les administrateurs exécutifs

Monsieur Dirk Vanderschrick a été nommé président du comité de direction avec effet au 20 mars 2017.

Madame Cécile Flandre a démissionné en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 3 août 2017. Sa responsabilité en tant que « Chief Financial Officer » a été reprise par monsieur Frédéric Van Der Schueren, qui a été nommé en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 14 novembre 2017.

Monsieur Michel Vanhaeren a démissionné en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 14 novembre 2017. Sa responsabilité en tant que Head of PCI, ICT et Claims Non-Life a été reprise par madame Els Blaton, qui a été nommée en tant que membre du comité de direction et administrateur avec effet au 6 février 2018.

Changements concernant les administrateurs non exécutifs

Deux nouveaux administrateurs indépendants, madame Cécile Coune et monsieur Chris Sunt, ont été nommés avec effet au 16 mai 2017.

1.2. Rôle, responsabilités et compétences du conseil d'administration

Le conseil d'administration est un organe collégial qui a pour mission, d'une part, de définir la politique générale de l'entreprise et, d'autre part, d'exercer le contrôle de la gestion de l'entreprise.

Par « politique générale », nous entendons notamment :

- la définition de la politique générale, de la stratégie et des valeurs de l'entreprise, sur proposition ou après avis du comité de direction ;
- le contrôle de l'application de cette stratégie et de ces valeurs par le comité de direction ;
- l'approbation du plan financier (le budget) ;
- la détermination et l'approbation de l'appétit au risque et de la stratégie en matière de risques de l'entreprise, en ce qui concerne les montants ;
- l'approbation des réformes structurelles importantes ; et
- la responsabilité des relations entre la société et ses actionnaires.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance, le conseil d'administration assume également les tâches suivantes :

- l'établissement des comptes annuels, qui doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats annuels de la société ;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration ;
- la surveillance du comité de direction et l'évaluation des prestations des membres du comité de direction ;
- l'évaluation de la structure de gestion et de l'organisation de l'entreprise ;
 - l'évaluation de l'existence et du fonctionnement de systèmes de contrôle interne adéquats, y compris une identification et une gestion correctes des risques et la fiabilité du processus de rapport financier ;
 - l'établissement d'une politique de recrutement appropriée et l'évaluation de l'adéquation et de la formation des administrateurs, des responsables des fonctions de contrôle indépendant et des dirigeants effectifs ;

- le contrôle de l'existence et du fonctionnement adéquat des fonctions de contrôle indépendant (audit interne, compliance, fonction de risque et fonction actuarielle) ;
- le contrôle de l'existence des conditions permettant au commissaire ou, le cas échéant, au collège des commissaires de remplir son rôle de manière adéquate ;
- l'évaluation des prestations de la société par rapport aux objectifs stratégiques et aux budgets fixés ;
- la définition et l'approbation des éléments qui font partie de la gestion des risques auxquels Belfius Insurance doit faire face en tant que groupe d'assurances, ce conformément au rôle renforcé du conseil d'administration dans le processus de gestion du risque, tel que décrit dans le Risk Management Framework.

Le conseil d'administration exerce en outre les compétences légales et statutaires suivantes :

- la nomination du présent, éventuellement d'un ou plusieurs vice-présidents, du secrétaire du conseil d'administration, des membres du comité de direction et la cooptation d'administrateurs ;
- la décision d'accorder décharge aux membres du comité de direction ;
- la décision d'accorder décharge aux membres du comité d'audit, si ce comité doit prendre une décision en vertu de l'article 133 §6 du Code des Sociétés ;
- la décision de verser un acompte sur dividende ;
- la fixation de la rémunération des membres du comité de direction ;
- la détermination de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et des assemblées générales extraordinaires et spéciales éventuelles ;
- la décision de convoquer l'assemblée générale ;
- l'établissement du corporate governance memorandum ;
- la création de comités consultatifs au sein du conseil d'administration et la détermination de leurs compétences.

1.3. Conflits d'intérêts

Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération au conseil d'administration. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans le chef de l'administrateur concerné, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision.

Relation entre le conseil d'administration et le comité de direction

La gestion de l'entreprise d'assurances relève de la compétence exclusive du comité de direction. Cette gestion s'effectue sans aucune ingérence de l'extérieur, dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration.

2. Comité de direction

2.1. Composition

Le comité de direction est composé de membres qui ont une expérience professionnelle dans le monde de la finance et des assurances. Les membres du comité de direction forment un collège.

Au 31 décembre 2017, le comité de direction compte cinq membres et se compose comme suit :

Président	Dirk Vanderschrick (depuis le 20 mars 2017)
Membres	Frédéric Van Der Schueren (depuis le 14 novembre 2017) Chief Financial Officer
	Michel Luttgens Chief Distribution Officer
	Emmanuel Michiels Chief Risk Officer
	Laurent Goudemant Chief Markets and Technical Officer

2.2. Rôle et compétences du comité de direction

Le conseil d'administration a délégué la gestion de l'entreprise au comité de direction qui a été créé en son sein.

Cette délégation de compétences ne porte pas sur le contrôle de la gestion et sur la position de l'entreprise, ni sur la définition de la politique générale, ni sur les autres compétences qui sont réservées, en vertu de la loi, au conseil d'administration.

Le comité de direction est chargé de la direction effective de l'entreprise dont il dirige et coordonne les divers métiers et leurs activités de support, et ce, dans le cadre des objectifs et de la politique générale définis par le conseil d'administration.

Le comité de direction, sous le contrôle du conseil d'administration, prend les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'entreprise dispose d'une structure stratégique, d'une organisation administrative et comptable, de mesures de contrôle et de protection adaptées à ses activités ou activités futures en matière de traitement électronique de l'information et de contrôle interne.

Le comité de direction contrôle la hiérarchie et le respect des compétences et responsabilités attribuées, ainsi que les informations financières.

Le comité de direction est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir disposer :

- d'une procédure pour effectuer un reporting financier adéquat ;
- d'un fonctionnement opérationnel adapté ;
- d'un système fiable de contrôle interne ; et
- de règles efficaces en matière de compliance et d'intégrité de l'entreprise.

Le comité de direction formule des propositions et donne des avis au conseil d'administration concernant la politique générale et la stratégie de l'entreprise et informe le conseil d'administration de la situation financière et de tous les autres aspects nécessaires à une exécution correcte de ses tâches.

Le comité de direction fait régulièrement rapport aux instances de contrôle et au commissaire agréé sur la situation financière, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes.

COMITÉS SPÉCIALISÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Comité d'audit

Le comité d'audit est un comité consultatif créé au sein du conseil d'administration et se compose de trois administrateurs non exécutifs.

1.1. Composition

Les personnes suivantes composent le comité d'audit de Belfius Insurance :

Président	Johan Tack Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA
Membres	Chris Sunt Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA
	Johan Vankelecom Administrateur de Belfius Insurance SA Membre du comité de direction (Chief Financial Officer) de Belfius Banque SA

1.2. Indépendance et compétence

D'une part, un administrateur indépendant, qui dispose de la compétence individuelle requise en matière de comptabilité et/ou d'audit, siège au comité d'audit. Le comité d'audit dispose, d'autre part, dans sa composition actuelle, d'une expertise collective en matière d'activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit.

Monsieur Johan Tack, qui a obtenu une licence en sciences économiques et une licence spéciale en gestion, peut se prévaloir d'une expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit, qu'il a notamment acquise en qualité d'administrateur et de membre du comité d'audit de diverses entreprises (City Hotels SA, Samsonite Corporation, Picanol SA et Quest for Growth SA), et en qualité de CEO d'AON Belgium SA. Il dispose de la compétence individuelle requise et siège en tant qu'« administrateur indépendant » au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés.

Maître Chris Sunt, en sa qualité d'avocat, avec plus de 30 ans de spécialisation en droit financier, a également acquis une expérience pertinente en matière de comptabilité et d'audit. Il dispose de la compétence individuelle requise et siège en tant qu'« administrateur indépendant » au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés.

Monsieur Johan Vankelecom a de l'expérience en comptabilité et audit de par sa fonction de membre du comité de direction de Belfius Banque SA, responsable de Finance, Tax et Legal (Chief Financial Officer).

Par conséquent, le comité d'audit dispose d'une expertise collective dans le domaine des activités d'assurances et également de la comptabilité et de l'audit.

1.3. Tâches et compétences

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance et de contrôle.

1.3.1. Reporting financier

Le comité d'audit contrôle l'intégrité des informations financières qui sont fournies par la société, en évaluant en particulier les normes comptables appliquées, y compris les critères pour le périmètre de consolidation.

Le contrôle couvre également le monitoring des informations financières périodiques avant que celles-ci ne soient soumises au conseil d'administration de l'entreprise.

1.3.2. Contrôle interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes et la gestion des risques mises en place par le management exécutif pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et de la réglementation en vigueur) sont correctement identifiés et gérés. À cet effet, le comité de direction fournit au comité d'audit un rapport relatif aux systèmes de contrôle internes et à la gestion des risques.

Dans le courant de l'année 2017, le comité d'audit a pris connaissance des rapports sur les activités de Compliance et les activités d'Audit et Contrôle.

1.3.3. Fonctionnement de l'audit interne

Le comité d'audit évalue l'efficacité et l'indépendance du fonctionnement du département Audit interne. Il vérifie également dans quelle mesure le management répond aux constatations de l'audit et à ses recommandations. En 2017, le comité d'audit a analysé le Rapport d'activité de l'audit interne du 31 décembre 2016 et du 30 juin 2017, l'évaluation des risques d'audit 2017 et le plan d'audit de 2017 ainsi que les rapports périodiques relatifs au suivi des recommandations. Ces rapports ont également été approuvés par le comité d'audit.

1.3.4. Contrôle du rapport financier intermédiaire et annuel

En 2017, le comité d'audit a fait rapport au conseil d'administration sur les résultats financiers de Belfius Insurance au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017. Après avoir évalué les commentaires fournis par la direction de l'entreprise et par le commissaire, le comité d'audit a rendu un avis positif au conseil d'administration sur les résultats financiers et les faits qui les ont influencés.

1.3.5. Fonction d'audit externe et suivi de l'indépendance des commissaires

Le comité d'audit s'assure du fonctionnement adéquat du contrôle externe par le commissaire.

Le comité d'audit formule des avis au conseil d'administration sur la désignation ou le renouvellement du mandat du commissaire par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que sur leur indépendance et leur rémunération.

Le comité d'audit contrôle l'indépendance du commissaire et son programme d'audit.

1.3.6. Monitoring du processus de reporting financier, du contrôle interne et des systèmes de gestion des risques, des comptes annuels et de l'indépendance du commissaire de Corona SA

En 2017, le comité d'audit de Belfius Insurance a également assumé le rôle et les obligations du comité d'audit de Corona SA, une filiale à 100 % de Belfius Insurance, conformément à la circulaire CBFA_2009_22 du 25 mai 2009.

1.4. Fonctionnement du comité d'audit

Le comité d'audit peut se faire communiquer toutes les informations ou pièces utiles et faire exécuter tout contrôle. Dans ce cadre, il fait appel à l'audit interne de Belfius Insurance qui dépend hiérarchiquement du président du comité de direction.

Le comité d'audit s'est réuni 8 fois en 2017. Pendant ses réunions ordinaires, qui ont eu lieu avant les réunions du conseil d'administration, le comité d'audit a notamment analysé les données financières intermédiaires et annuelles.

Deux réunions de concertation se sont également tenues en séances communes du comité d'audit de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

1.5. Audit interne

Belfius Insurance dispose d'une fonction d'audit ayant pour mission de promouvoir le contrôle interne et de veiller au fonctionnement performant, au caractère adéquat et à l'application effective des systèmes de contrôle existants, et ce conformément à la circulaire de la Banque nationale de Belgique concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne (circulaire BNB_2015_21 du 13 juillet 2015) et la circulaire de la Banque nationale de Belgique concernant les attentes prudentielles en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance (circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016).

L'audit interne vérifie, à l'aide de missions d'audit interne et du suivi périodique de la réalisation des recommandations formulées, si les risques que prend Belfius Insurance dans le cadre de toutes ses activités sont efficacement identifiés, analysés et gérés.

La fonction d'audit contribue au maintien de la bonne réputation de Belfius Insurance et à l'efficacité et à l'intégrité de ses structures et valeurs qu'elle estime particulièrement importantes.

2. Comité Risk & Underwriting

Le conseil d'administration a créé en son sein un comité Risk & Underwriting. Ce comité est actif depuis le 5 juin 2012.

2.1. Composition

Le comité Risk & Underwriting de Belfius Insurance SA se compose de quatre administrateurs non exécutifs.

Président	Rudi Vander Vennet Membre du conseil d'administration de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA Professeur ordinaire
Membres	Cécile Coune Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA
	Eric Hermann Administrateur de Belfius Insurance SA Membre du comité de direction (Chief Risk Officer) de Belfius Banque SA
	Johan Vankelecom Administrateur de Belfius Insurance SA Membre du comité de direction (Chief Financial Officer) de Belfius Banque SA

2.2. Compétences

Le comité Risk & Underwriting est un organe consultatif au sein du conseil d'administration et possède les compétences et responsabilités suivantes :

- Discuter de l'appétit au risque et la stratégie en matière de risque de l'entreprise ;
- Analyser l'attribution de l'appétit au risque dans le cadre des différentes catégories de risques, ainsi que les mesures et limites en matière de risque pour la gestion et la limitation des risques importants ;
- Évaluer le profil de risque de l'assureur à la lumière des prestations vis-à-vis de l'appétit au risque, les tendances en matière de risque et les concentrations de risques ;
- Évaluer la gestion des besoins en fonction de l'avenir (concernant le risque) et la disponibilité du capital (concernant les finances) du point de vue économique et réglementaire, pour soutenir la stratégie de l'entreprise et en matière de risque. La gestion axée sur l'avenir peut notamment impliquer la direction des métiers concernant des types spécifiques et un mix de produits de l'actif et du passif ;
- Formuler un avis à propos d'opérations importantes et de nouvelles propositions d'activités stratégiques qui ont un impact considérable sur l'appétit au risque de l'entreprise ;
- Fournir un avis sur des transactions importantes en matière de gestion du passif lorsqu'il s'agit en outre des fonds propres réglementaires ;

- Prendre connaissance et analyser les rapports de gestion du management sur la nature et l'ampleur des risques auxquels la société est confrontée, le comité pouvant se pencher sur ces rapports pour l'exercice de ses tâches, comme :
 - le rapport trimestriel relatif aux risques ;
 - les résultats des stress tests ;
 - les indicateurs trimestriels de l'appétit au risque (y compris les indicateurs relatifs au capital) et l'avis y afférent ; et
 - le reporting Solvency II
- Contrôler et fournir un avis au conseil d'administration sur les positions de risque existantes et la stratégie future en matière de risque, y compris l'environnement macroéconomique ;
- Évaluer l'efficacité de la fonction de gestion des risques, y compris la structure de l'organisation et les procédures principales, ainsi que la mesure dans laquelle l'analyse des risques correspond aux meilleures pratiques du secteur et à l'évolution générale de la situation ;
- Fournir un avis sur le processus Own Risk and Solvency Assessment (ORSA), pour veiller à ce que cela devienne un processus Risk/Finance courant qui soit repris également dans l'établissement du budget annuel ;
- Analyser les études et rapports financiers externes liés aux risques ; et
- Analyser les rapports relatifs à des thèmes sélectionnés portant sur les risques/assurances, tels que les changements dans la réglementation, que le comité estime ponctuellement recommandés.

AUTRES COMITÉS

1. Comité des nominations

1.1. Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité des nominations au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité est également compétent pour Belfius Insurance.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de nomination.

1.2. Compétences

Le comité des nominations :

- identifie et recommande, pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par le conseil d'administration, des candidats aptes à occuper des sièges vacants au sein du conseil d'administration, évalue l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil d'administration, élabore une description des missions et des qualifications liées à une nomination donnée et évalue le temps à consacrer à ces fonctions ;
- évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et les performances du conseil d'administration et lui soumet des recommandations en ce qui concerne des changements éventuels ;

- évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an, les connaissances, les compétences, l'expérience, le degré d'implication, notamment l'assiduité, des membres du conseil d'administration et des comités consultatifs, tant individuellement que collectivement, et en rend compte au conseil d'administration ;
- examine périodiquement les politiques du conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des membres du comité de direction, et formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration ;
- prépare les propositions de nomination ou, le cas échéant, de renouvellement de mandat, des administrateurs, des membres du comité de direction, du président du conseil d'administration et du président du comité de direction ;
- apprécie l'aptitude d'un administrateur ou d'un candidat administrateur à répondre aux critères définis pour la qualification d'administrateur indépendant ;
- examine les questions relatives à la problématique de la succession des administrateurs et des membres du comité de direction ;
- établit un profil général et spécifique pour les administrateurs et membres du comité de direction ;
- veille à l'application des dispositions en matière de gouvernance d'entreprise ;
- prépare les propositions de modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction ;
- évalue chaque année le mémorandum de gouvernance et propose, le cas échéant, des modifications ;
- contrôle le respect des valeurs de l'entreprise ;
- discute et analyse au moins une fois par an le relevé quantitatif et l'analyse qualitative des communications en matière de stress, burnout et comportements inappropriés au travail et les actions menées pour y remédier.

2. Comité des rémunérations

2.1. Contexte

Depuis le 16 février 2012, il existe un comité des rémunérations au sein du conseil d'administration de Belfius Banque. Il se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs de Belfius Banque. Il faut au moins que l'un de ses membres soit un administrateur indépendant.

Ce comité consultatif est également compétent pour Belfius Insurance.

Ce comité doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

2.2. Compétences

Le comité des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration qui portent sur :

- la politique de rémunération de Belfius Insurance ; et
- la rémunération du président du comité de direction et, sur sa proposition, la rémunération des membres du comité de direction.

Le comité des rémunérations vérifie périodiquement auprès de la direction si les programmes de rémunération atteignent leur objectif et sont conformes aux dispositions applicables.

2.3. Rémunération des membres du conseil d'administration (administrateurs non exécutifs)

Les rémunérations totales versées aux membres du conseil d'administration à l'exclusion des membres du comité de direction pour 2017 s'élèvent à EUR 216 190. Ce montant comprend les rémunérations octroyées pour leur mandat d'administrateur, ainsi que les jetons de présence pour les réunions du conseil d'administration et des différents comités consultatifs.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire de 2018 de fixer les émoluments des administrateurs non exécutifs pour les réunions du conseil d'administration et des différents comités consultatifs au montant fixé avant le 1^{er} juillet 2013. Toutes les conditions (entre autres la santé économique financière de la société, le core equity,...) sont en effet clairement réunies et structurellement remplies. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération variable ni d'options.

Le président et les membres du comité de direction ne reçoivent aucune indemnité pour leur assistance aux réunions du conseil d'administration

Nom	Comité de médiation (En 2017 : 2 réunions)	Conseil d'administration (En 2017 : 9)	Comité des risques (En 2017 : 7)	Comité d'audit (En 2017 : 9)	Comité des nominations (En 2017 : 4)	Comité des rémunérations (En 2017 : 7)	Rémunération totale **
CLIJSTERS JOS	2(*) (***)	9*			4***	7***	€ 30 600
COUNE CECILE		4	2				€ 25 390
DEQUAE MARIE GEMMA		4	2	3			€ 16 200
HERMANN ERIC		9***	7***	1***			€ 0
RAISIERE MARC		9***		1***			€ 0
SUNT CHRIS		4		3			€ 11 700
TACK JOHAN	2	9	4	9*	4	2	€ 91 800
VANDER VENNET RUDI		9	7*				€ 40 500
VANKELECOM JOHAN		9***	4***	9***			€ 0
TOTAL							216 190

* Président

** Cela concerne la rémunération versée en 2017.

*** Non rémunéré dans le cadre du mandat chez Belfius Insurance.

3. Comité de médiation

Le conseil d'administration de Belfius Banque a décidé de créer en 2014 un comité de médiation au sein du groupe Belfius. Ce comité est actif depuis novembre 2014.

3.1. Composition

Le comité de médiation se compose de trois membres :

- le président du conseil d'administration de Belfius Banque, qui préside le comité de médiation ;
- un administrateur indépendant de Belfius Banque ; et
- un administrateur indépendant de Belfius Insurance.

Si le président du conseil d'administration de Belfius Banque n'est pas également président du conseil d'administration de Belfius Insurance, le comité de médiation est élargi à 4 personnes. Le président du conseil d'administration de Belfius Insurance sera également membre du comité de médiation.

Au 31 décembre 2017, le comité de médiation se compose des membres suivants :

Président	Jos Clijsters Président du conseil d'administration de Belfius Banque SA et de Belfius Insurance SA
Membres	Jean-Pierre Delwart Administrateur indépendant de Belfius Banque SA
	Johan Tack Administrateur indépendant de Belfius Insurance SA

3.2. Compétences

Le comité de médiation est chargé de formuler un avis sur les divergences de vues ou les blocages concernant les transactions matérielles ou opérations entre, d'une part, Belfius Banque et ses filiales, et, d'autre part, Belfius Insurance et ses filiales, ou entre leurs filiales respectives. Ces avis sont communiqués aux conseils d'administration des sociétés concernées, qui prennent ensuite une décision définitive sur ces transactions ou opérations.

Le comité de médiation évoluera vers un rôle plus proactif. Le comité devra vérifier, à tout le moins une fois par an, si les procédures en matière de conflits d'intérêts dans les différents domaines sont respectées.

FONCTIONS EXTERNES DES ADMINISTRATEURS - ARTICLE 83 DE LA LOI DU 13 MARS 2016 RELATIVE AU STATUT ET AU CONTRÔLE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE

En vertu du Règlement de la Banque nationale de Belgique du 6 décembre 2011, approuvé par l'arrêté royal du 20 juin 2012, concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées, Belfius Insurance est tenue de publier les fonctions extérieures exercées par ses administrateurs et dirigeants effectifs. À cet effet, Belfius Insurance a opté pour la publication de ces mandats dans le rapport annuel de l'entreprise, qui est déposé à la Banque nationale.

COMMISSAIRE

Le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de Belfius Insurance est confié à Deloitte Réviseurs d'entreprise, SC s.f.d. SCRL, représentée par messieurs Dirk Vlamincx et Bart Dewael. Leur mandat expirera au terme de l'assemblée générale de 2020.

Deloitte (en EUR) (hors TVA)	Prestations pour Belfius Insurance dans le courant de l'exercice 2017	Prestations pour le groupe Belfius Insurance dans le courant de l'exercice 2017
1) Mission d'audit des comptes	373 000	502 223
2) Mission de certification		
3) Conseils fiscaux		
4) Autres missions	187 018	187 018
TOTAL	560 018	689 241

COMPLIANCE

La fonction de compliance est organisée conformément à la politique de compliance du groupe Belfius (charte de compliance et politique d'intégrité) avec l'objectif de prévenir et contrôler les risques de compliance suite au non-respect des lois, règlements et règles internes.

Belfius Insurance possède une fonction de compliance centralisée visant à prévenir les opérations de blanchiment et le financement du terrorisme, conseiller le management et le business sur les risques au sein des domaines d'activité de la fonction de compliance, harmoniser les initiatives de formation et de sensibilisation au sein des domaines de compliance, vérifier l'efficacité et le respect des procédures et des lignes stratégiques au sein de ces domaines et communiquer sur les activités et les risques de ces domaines. La fonction de compliance veille également à couvrir les risques de compliance par l'appui des contrôles de première ligne adéquats. La fonction de compliance peut également faire appel aux correspondants compliance dans divers départements importants.

L'entreprise reste vigilante vis-à-vis des risques en matière de blanchiment et de financement du terrorisme. Des rapports supplémentaires sont rédigés à l'attention du management concernant le respect de la réglementation Twin Peaks II et des réglementations apparentées et des procédures internes. Des contrôles supplémentaires ont été mis en place concernant le financement du terrorisme. Compliance soutient avec l'IT l'élaboration d'un cadre autour des droits des data subjects par l'implémentation de la nouvelle réglementation européenne concernant la protection des données personnelles (« GDPR »).

Outre la tâche plus traditionnelle de conseiller du management, des business units et des activity lines, la fonction de compliance continue à développer l'activité de monitoring et constitue le premier point de contact pour les régulateurs pour les différentes matières de compliance.

GESTION DES RISQUES

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le risque naît de l'incertitude liée à la conduite d'une activité dans le cadre de la réalisation des objectifs de croissance d'une société. La gestion des risques a pour but de répondre de manière efficace à cette incertitude en tenant compte des opportunités sous-jacentes.

Dans ce contexte, Belfius Insurance a mis en place un dispositif de gestion des risques en accord avec les principes édictés par le cadre de référence COSO⁽¹⁾. Ainsi, le dispositif de management des risques comprend huit éléments. Ces éléments résultent de la façon dont l'organisation est gérée et sont intégrés au processus de management.

1. Environnement interne

L'environnement interne englobe la culture et l'esprit de l'organisation. Il structure la façon dont les risques sont appréhendés et pris en compte par l'ensemble des collaborateurs de l'entité, et plus particulièrement la conception du management et son appétence au risque, l'intégrité et les valeurs éthiques, et l'environnement dans lequel l'organisation opère.

2. Fixation des objectifs

Les objectifs doivent être préalablement définis pour que le management puisse identifier les événements potentiels susceptibles d'en affecter la réalisation. La gestion des risques permet de s'assurer que la direction a mis en place un processus de fixation des objectifs et que ces objectifs sont en ligne avec la mission de l'entité ainsi qu'avec son appétence au risque.

3. Identification des événements

Les événements internes et externes susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs d'une organisation doivent être identifiés en faisant la distinction entre risques et opportunités. Les opportunités sont prises en compte lors de l'élaboration de la stratégie ou au cours du processus de fixation des objectifs.

4. Évaluation des risques

Les risques sont analysés, tant en fonction de leur probabilité que de leur impact, cette analyse servant de base pour déterminer la façon dont ils doivent être gérés. Les risques inhérents et les risques résiduels sont évalués.

5. Traitement des risques

Le management élabore des solutions permettant de faire face aux risques : évitement, acceptation, réduction ou partage. Pour ce faire, il met en place un ensemble de mesures permettant de mettre en adéquation le niveau des risques avec le seuil de tolérance et l'appétence au risque de l'organisation.

6. Activités de contrôle

Des politiques et procédures sont définies et déployées afin de veiller à la mise en place et l'application effective des mesures de traitement des risques.

7. Information et communication

Les informations utiles sont identifiées, collectées et communiquées dans un format et dans des délais permettant aux collaborateurs d'exercer leurs responsabilités. Plus globalement, la communication doit circuler verticalement et transversalement au sein de l'organisation de façon efficace.

8. Pilotage

Le processus de gestion des risques est piloté dans sa globalité et modifié en fonction des besoins. Le pilotage s'effectue au travers des activités permanentes de gestion ou par le biais d'évaluations indépendantes ou encore par une combinaison de ces deux modalités.

La gestion des risques n'est pas un processus séquentiel dans lequel un élément affecte uniquement le suivant. C'est un processus multidirectionnel et itératif par lequel n'importe quel élément a une influence immédiate et directe sur les autres.

(1) Gestion du risque d'entreprise - Cadre intégré - Note de synthèse (septembre 2004) publiée par le Committee of Sponsoring Organizations du Treadway Commission

APPÉTENCE AU RISQUE

L'appétence au risque exprime le niveau de risque qu'une société est prête à prendre afin de réaliser ses objectifs de croissance.

Un des principaux défis de la fonction de gestion des risques est donc d'établir une politique adéquate d'appétence au risque. Ceci implique la mise en œuvre d'une mesure des risques indépendante pour les différents types de risques.

La mesure des risques implique une quantification cohérente et globale afin de déterminer si les niveaux de risque auxquels Belfius Insurance est exposée sont en accord avec l'appétence définie pour le risque. Le département de gestion des risques veille à ce que la sophistication du système de mesure des risques soit en accord avec la taille, la portée et la complexité des différentes lignes d'activités.

La définition de la méthodologie de calcul et sa mise en œuvre intégrée sont effectuées par le département de gestion des risques. Lorsque les mesures de risque ont été identifiées et définies en fonction de la taille et de la complexité des lignes d'activités, un cadre de référence global aligne les limites autorisées parmi les différentes entités locales avec le profil de risque de Belfius. Les limites de risque représentent les mécanismes par lesquels la stratégie du risque et l'appétence au risque sont articulées et communiquées aux différentes entités et lignes d'activités.

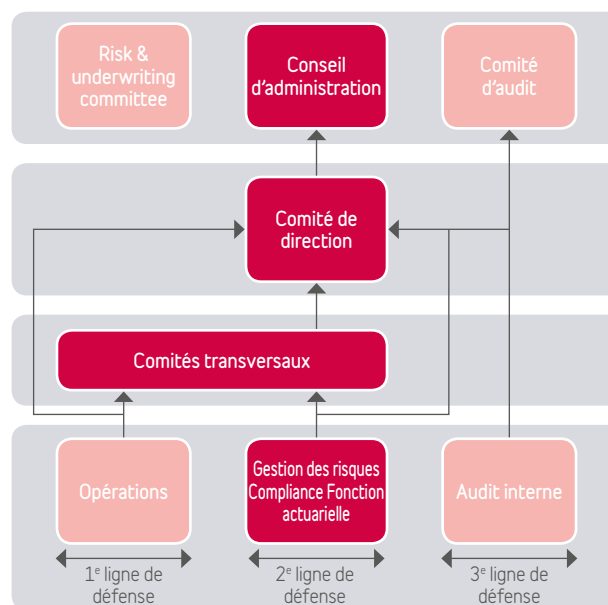
En outre, l'appétence au risque, ainsi que l'ensemble des règles et limites qui en découlent sont soumises à l'approbation du conseil d'administration qui est responsable de la stratégie des risques.

Les objectifs principaux énoncés dans la politique d'appétence aux risques sont les suivants :

- La cohérence doit être assurée entre l'appétence au risque de Belfius Insurance et du groupe Belfius ;
- Belfius Insurance veut respecter les ratios réglementaires clés, également après un choc sévère (mais plausible) ;
- Belfius Insurance veut s'assurer d'être économiquement solvable même si une perte extrême devait se produire, de sorte à pouvoir rembourser tous ses créanciers (assurés, déposants...) ;
- Belfius Insurance veut limiter la volatilité potentielle du compte de résultats à un niveau raisonnable ; et
- Belfius Insurance veut limiter les concentrations de sorte que des événements de stress affectant une partie du portefeuille n'aboutissent pas à des pertes excessives.

GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

Au niveau de Belfius Insurance, le comité de direction est chargé par le conseil d'administration qui lui délègue ses pouvoirs à cet effet, de la direction de Belfius Insurance dont il pilote et coordonne les différents métiers.



Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement de Belfius Insurance, le comité de direction est responsable de la mise en place et du maintien d'une gestion des risques appropriée. Il définit et coordonne la politique de gestion de Belfius Insurance dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration. Il alloue des moyens et attribue des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs donnés sont atteints et que la gestion des risques est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Le contrôle interne au niveau des entités opérationnelles (contrôle de niveau 1) consiste à effectuer le suivi de l'exécution des contrôles clés et veille à l'implémentation des plans d'action définis en vue d'améliorer ces contrôles clés.

Les équipes plus spécifiquement concernées pour assurer une gestion des risques adéquate, sont les suivantes :

- l'équipe de la Gestion des risques (contrôle de niveau 2), sous la responsabilité du CRO (Chief Risk Officer), membre du comité de direction, chargée de la supervision de la politique de gestion des risques. Cette équipe établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés, et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités.

- le Chief Compliance Officer (contrôle de niveau 1 et de niveau 2). Il s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie au sein de Belfius Insurance. Il est rattaché au CRO de Belfius Insurance et travaille en étroite collaboration avec le Chief Compliance Officer de Belfius Banque ; et
- l'Audit interne (contrôle de niveau 3), rattaché directement au CEO, président du comité de direction. L'Audit interne vérifie la mise en place et l'application correcte du processus de contrôle interne à la fois de niveau 1 et de niveau 2. Les comités transversaux couvrent quant à eux les différents aspects de la gouvernance des risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

L'ALCo (Asset & Liability Committee) prend les décisions tactiques affectant le bilan de Belfius Insurance et sa profitabilité en tenant compte de l'appétence au risque du groupe et dans le respect des lignes directrices et des limites fixées pour la gestion du portefeuille d'investissement (opérations de couverture, diversification). Les ALCo locaux gèrent les risques spécifiques liés aux bilans des filiales.

Le conseil d'administration de Belfius Insurance s'appuie en outre sur un comité d'audit composé de trois administrateurs non exécutifs.

Le conseil d'administration s'appuie également sur le comité Risk & Underwriting qui le conseille sur les divers domaines de la gestion des risques tels l'appétence au risque, les expositions matérielles aux risques, la stratégie qui en découle et son impact sur le capital, la structure de la gestion des risques et son adéquation avec la nature des risques et les problèmes en cours.

La collaboration entre Belfius Insurance et Belfius Banque en matière de gestion des risques est basée sur les principes suivants :

- la gouvernance de la gestion des risques se doit de respecter les spécificités et responsabilités de chaque entité et demeurer légère, simple et transparente ;
- la gouvernance de la gestion des risques doit permettre une compréhension mutuelle des risques, un usage optimal des moyens à disposition et un processus de décision efficace ;
- dans un souci de simplicité, l'appétence au risque de Belfius Banque et Belfius Insurance ainsi que les limites s'additionnent en consolidation (pas de compensation) ; et
- les transferts de limites sont admis sous réserve de l'accord des deux parties. Les CRO de Belfius Banque et Belfius Insurance coordonnent entre eux les demandes. En cas de désaccord, les comités Risk (RC) de la banque et Risk & Underwriting (RUC) de l'assurance sont consultés conjointement, proposant des solutions aux conseils d'administration respectifs.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Une cartographie des risques a été adoptée au niveau de Belfius Insurance, qui reprend les risques suivants :

RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit
Risque de marché et ALM
Risque de liquidité

RISQUES D'ASSURANCE

Risque de souscription Vie
Risque de souscription Non-Vie
Risque de souscription Santé

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risque de fraude
Risque lié aux ressources humaines
Risque légal et de conformité
Risque lié aux données électroniques
Risque lié à la continuité des activités
Risque lié à l'outsourcing

RISQUES GÉNÉRAUX

Risque de business
Risque stratégique
Risque de réputation
Risque de modèle

Les paragraphes suivants abordent plus en détail les différents risques auxquels Belfius Insurance est exposée.

RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers de Belfius Insurance proviennent aussi bien des engagements financiers souscrits au passif tels que les garanties de taux sur les contrats d'assurance vie que des investissements réalisés à l'actif en couverture des réserves d'assurances.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la capacité d'un débiteur à remplir ses obligations. Il comporte trois composantes :

- le risque de défaut : tout manquement ou tout retard de paiement du principal et/ou des intérêts qui se traduit par une perte pour l'institution financière ;
- le risque de dégradation de la qualité du crédit qui se traduit par une baisse de la valorisation financière de la dette en question ; et
- l'incertitude sur le montant à récupérer en cas de défaut.

Belfius Insurance est exposée au risque de crédit à plusieurs niveaux :

- crédits accordés aux particuliers et aux entreprises ;
- obligations du portefeuille d'investissement ;
- transactions sur produits dérivés ; et
- part des réassureurs dans les provisions techniques (position nette de dépôts des réassureurs).

Le contrôle du risque de crédit de Belfius Insurance est effectué en collaboration avec les équipes de Credit Risk Management (CRM) de Belfius Banque. Un système opérationnel de gestion des risques et de limites a été défini dans le cadre de l'Investment Framework de Belfius Insurance.

Le département de gestion des risques de Belfius Insurance donne un cadre directeur au département des investissements. Ces lignes directrices spécifiques sont respectées dans les activités de gestion des actifs et tiennent compte de l'appétit au risque de l'entreprise.

1.1. Vue globale du risque de crédit

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition du portefeuille hors Branche 23 (en valeur de marché) par type d'investissement et par pays au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017. L'évolution des valeurs de marché obligataires est le reflet cumulé des mouvements des taux d'intérêt et des spreads de crédit, des achats, des ventes et des échéances.

Valeur de marché au 31/12/16⁽¹⁾

	Cash	Immobilier	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Obligations d'entreprises et prêts	Prêts hypothécaires	Produits dérivés	Total
(en millions d'EUR)										
Belgique	610	555	596	7 561	0	173	989	3 985	(10)	14 459
France	0	0	252	243	605	146	1 079	0	0	2 325
Italie	0	0	10	764	7	21	164	0	0	965
Espagne	0	0	1	269	135	17	105	0	0	528
Royaume-Uni	0	0	16	0	297	21	152	0	0	486
Allemagne	0	0	173	23	11	40	112	0	0	359
Pays-Bas	0	0	146	5	16	115	103	0	0	385
Luxembourg	0	0	6	2	0	0	376	0	0	384
États-Unis	0	0	0	0	0	53	152	0	0	205
Pologne	0	0	0	179	0	0	0	0	0	179
Irlande	0	0	1	34	25	0	34	0	0	94
Danemark	0	0	0	0	0	0	73	0	0	74
Autres	0	0	9	197	1	119	86	0	0	413
TOTAL	610	555	1 210	9 277	1 097	705	3 425	3 985	(10)	20 856

(1) Les catégories d'actifs sont basées sur une classification Risk.

Valeur de marché au 31/12/17⁽¹⁾

	Cash	Immobilier	Actions	Obligations d'État	Obligations sécurisées	Obligations des institutions financières	Obligations d'entreprises et prêts	Prêts hypothécaires	Produits dérivés	Total
(en millions d'EUR)										
Belgique	374	592	594	6 707	0	114	1 116	3 696	0	13 193
France	0	0	245	381	515	153	947	0	0	2 241
Italie	0	0	1	733	6	20	117	0	0	878
Espagne	0	0	1	360	115	20	100	0	0	596
Royaume-Uni	0		13	0	287	23	163	0	0	485
Allemagne	0	0	171	22	10	31	92	0	0	327
Pays-Bas	0	0	176	9	11	92	80	0	0	367
Luxembourg	0	0	10	17	0	53	669	0	0	749
États-Unis	0	0	0	0	0	49	186	0	0	236
Pologne	0	0	0	180	0	0	0	0	0	180
Irlande	0	0	0	37	24	0	32	0	0	93
Danemark	0	0	0	0	0	0	172	0	0	172
Autres	0	0	16	292	1	60	65	0	0	428
TOTAL	374	592	1 220	8 739	970	615	3 739	3 696	0	19 945

(1) Les catégories d'actifs sont basées sur une classification Risk.

La valeur de marché globale du portefeuille a baissé entre 2016 et 2017 en raison d'une diminution du total du bilan due au recul des produits de la Branche 21 à la suite des échéances et de la faiblesse de la nouvelle production. En 2017, cette dernière se concentre essentiellement sur les produits de la Branche 23.

La part la plus importante du portefeuille (66,1 %) est investie en Belgique. Belfius Insurance tient à respecter le cadre qu'elle s'est imposée pour les risques de crédit.

Le portefeuille d'obligations d'État baisse de EUR 539 millions à EUR 8 739 millions. Les réinvestissements se font principalement en obligations d'entreprises, qui offrent un meilleur rendement. Le portefeuille des obligations d'entreprises a grimpé de EUR 314 millions pour atteindre EUR 3 739 millions. Fin 2017, l'encours s'élevait à EUR 3 696 millions.

Par ailleurs, l'encours du portefeuille de crédits hypothécaires de Belfius Insurance se réduit à fin 2017, ce qui est dû à la baisse des taux. Le tableau suivant montre les dix expositions les plus importantes de Belfius Insurance par contrepartie au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017.

L'exposition de Belfius Insurance aux obligations d'État belges reste la plus élevée. Celle-ci a baissé de EUR 812 millions en 2017.

Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/2016
État belge	Obligations d'État	5 678
État italien	Obligations d'État	764
Belfius Banque SA	Cash	576
Caisse française de financement local	Obligations sécurisées	427
Communauté française de Belgique	Obligations émises par Région/Communauté	393
Société wallonne du logement	Obligations garanties par un État	300
État espagnol	Obligations d'État	269
Région wallonne	Obligations émises par Région/Communauté	250
Communauté flamande	Obligations émises par Région/Communauté	233
Fonds logement des familles nombreuses	Obligations d'entreprises	189
TOTAL		9 080

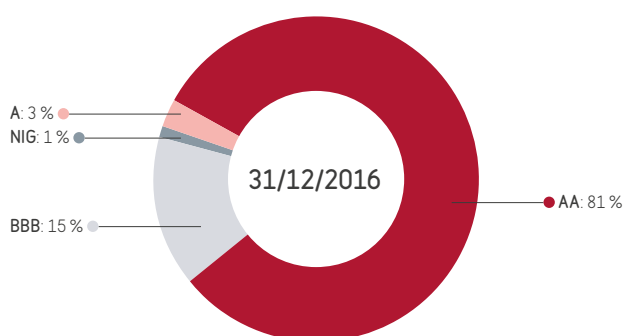
Émetteur (en millions d'EUR)	Catégorie	Valeur de marché au 31/12/2017
État belge	Obligations d'État	4 866
État italien	Obligations d'État	724
Caisse française de financement local	Obligations sécurisées	407
Belfius Banque SA	Cash	374
AXA SA	Fonds	357
CANDRIAM INVESTORS GROUP	Fonds	351
Communauté française de Belgique	Obligations émises par Région/Communauté	351
État espagnol	Obligations d'État	325
Société wallonne du logement	Obligations garanties par un État	283
État français	Obligations d'État	249
TOTAL		8 289

1.2. Information supplémentaire sur la qualité du portefeuille

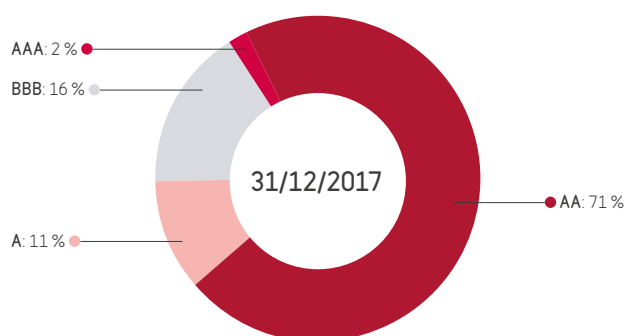
L'objectif global de Belfius Insurance est d'obtenir une bonne qualité de crédit sur son portefeuille obligataire. L'exposition au risque de crédit est surveillée en étroite collaboration avec les équipes de Credit Risk Management de Belfius Banque. Les graphiques ci-dessous montrent les répartitions des ratings par type d'actifs au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

Le rating moyen pondéré du portefeuille a chuté de A à A- en 2017, principalement en raison des « Fixed Income Funds » et du downgrade du rating sur l'Italie.

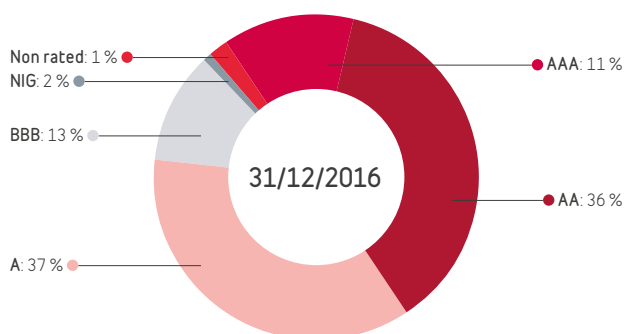
Répartition des ratings des obligations d'État au 31/12/2016



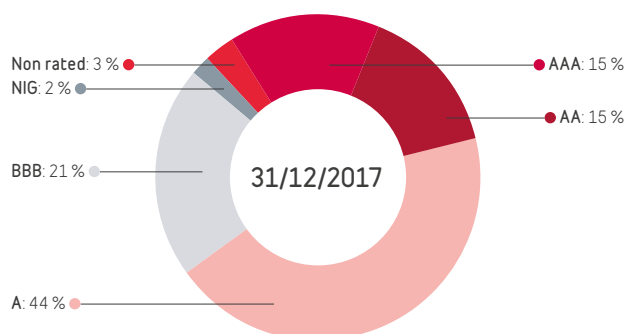
Répartition des ratings des obligations d'État au 31/12/2017



Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31/12/2016



Répartition des ratings des crédits (hors RMBS) au 31/12/2017



1.3. Rapport Forbearance sur le portefeuille des crédits hypothécaires

Le rapport Forbearance est établi sur le portefeuille de crédits hypothécaires délivrés par Belfius Insurance via son réseau de conseillers et par Elantis, sa filiale spécialisée dans le crédit hypothécaire. Il reprend la liste des contrats pour lesquels le client a fait montre de problèmes financiers et pour lesquels l'apporteur de crédit a réalisé une concession sur les conditions initiales du contrat.

Les estimations rapportées sont arrêtées au 31 décembre 2017. L'encours des crédits hypothécaires qui répondent aux conditions Forbearance est d'environ EUR 34 millions, soit 1 % de l'encours global des crédits hypothécaires sous gestion. Le montant de ces crédits est entièrement cautionné par une inscription hypothécaire. Une réduction de valeur de EUR 497 752 (soit 1,5 % de l'encours Forbearance) a été prise selon les règles internes en la matière. Elle s'explique par la forte proportion de crédits ayant une quotité (c'est-à-dire le montant du crédit rapporté à la valeur du bien immobilier acquis et mis en garantie) inférieure à 75 % ainsi que par le cautionnement externe fréquent pour les crédits ayant une quotité supérieure à 75 %.

Rééchelonnement de dettes (en milliers d'EUR)	Valeur comptable brute sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Dépréciation	Cash collateral, instruments financiers et sûretés personnelles reçues	
			Cash collateral et instruments financiers reçus sur les expositions de rééchelonnement de dettes	Sûretés personnelles reçues sur les expositions de rééchelonnement de dettes
Prêts et créances (au coût amorti)	33 652	498	14 413	18 741
Actifs financiers disponible à la vente (hors titres à revenus variables)	0	0	0	0

2. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations de prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Les différents facteurs de risque liés au marché sont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou de l'immobilier. Les variations de ces différents éléments donnent naissance au risque de marché.

Le suivi du risque de marché est sous la responsabilité de l'équipe Gestion de risque.

Cette équipe de gestion de risque est notamment responsable de la définition de l'Investment Framework en ligne avec l'appétence au risque et les limites de risques, et de l'élaboration de la Strategic Asset Allocation (SAA) qui consiste en la définition d'allocations appropriées pour les différents actifs à des passifs d'assurance. Ces réserves techniques ont été réparties en portefeuilles homogènes en fonction du type de produits et de leurs options incluses.

L'appétence au risque et la stratégie relative au risque de marché sont définies au niveau du groupe Belfius Insurance. Les correspondants locaux sont responsables de leur implémentation au niveau de leur entité respective. La présence d'un représentant des départements Gestion des risques et Investissements au sein des ALCo locaux assure la cohérence au niveau local de la gestion du risque de marché.

2.1. Risque de change

Le risque de change n'est pas significatif chez Belfius Insurance où moins de 1 % de la valeur totale de marché du portefeuille est libellée en devises étrangères. En effet, la possibilité de détenir des positions en devises étrangères est volontairement limitée par l'Investment Framework.

Le risque de change actuel provient principalement de positions en couronnes danoises (Danish mortgage bonds) dont la valeur est largement liée à celle de l'euro. En 2017, l'exposition à la couronne danoise a augmenté de EUR 99 millions.

Valeur de marché (en millions d'EUR)	31/12/16	31/12/17
EUR	20 779	19 504
DKK	73	172
GBP	4	1
TOTAL	20 856	19 677

2.2. Risque de taux d'intérêt

L'objectif est de gérer et limiter la volatilité des résultats pouvant être induite par des mouvements des taux d'intérêt et de préserver la valeur économique du capital des actionnaires. Ainsi, aucune position comportant un risque de taux d'intérêt élevé n'est volontairement prise par Belfius Insurance.

La mesure de duration en tant que sensibilité de la valeur du bilan aux taux d'intérêt est l'outil principal de mesure globale du risque de taux d'intérêt. Les sensibilités partielles et globales du risque de taux d'intérêt par intervalle de temps constituent des indicateurs plus précis. Ces divers indicateurs sont suivis au sein de l'ALCo.

Les limites de risque de taux sont approuvées par le comité de direction et le conseil d'administration. Elles sont traduites dans l'Investment Framework dans le cadre de la gestion d'actifs et suivies par l'ALCo.

Belfius Insurance a maintenu sa stratégie ALM qui consiste à maintenir les durations des actifs et des passifs pratiquement identiques. La faiblesse actuelle des taux n'a donc qu'un impact limité sur les actifs et passifs existants.

Néanmoins, si le niveau de taux d'intérêt historiquement bas persiste sur une plus longue période, Belfius Insurance devra inévitablement revoir sa gamme de produits actuelle. En effet, compte tenu de la fiscalité actuelle et des exigences en capital sous Solvency II, le niveau bas des taux d'intérêt ne permet plus d'offrir des produits d'assurance d'investissement intéressants à nos clients en Branche 21 et en Branche 26. Dans l'intervalle, différentes initiatives ont déjà été prises par lesquelles nous offrons à nos clients la possibilité de renforcer la sécurité de leurs investissements en Branche 23 via le concept de Branche 44.

2.3. Risque lié aux marchés d'actions et à l'immobilier

Au niveau du groupe Belfius, diverses méthodes sont utilisées pour suivre le risque de prix (risque lié aux actions et à l'immobilier) : la Value at Risk (VaR qui représente la perte potentielle maximale sur un portefeuille sur un intervalle de temps avec une probabilité donnée), des tests de sensibilité ou stress tests.

Sur la base de ces indicateurs, une limite est fixée pour la portion maximum des actifs qui sont investis dans ces classes d'actifs.

Afin d'assurer une gestion diversifiée, des limites globales et spécifiques en termes de diversification, de concentration et de contrepartie sont également établies.

3. Sensibilités

Le risque de taux peut prendre deux formes : la volatilité de la valeur économique de l'assureur ou la volatilité du résultat de taux. Les deux mesures de risque sont complémentaires pour comprendre le scope complet du risque de taux au bilan (excluant les marchés financiers).

Les indicateurs pour la valeur économique mesurent l'impact long terme des changements des taux d'intérêt. La sensibilité de la valeur économique au taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique ALM si toute la courbe de taux augmente de 10 points de base.

- Le risque de taux d'intérêt reste faible grâce à un gap de duration qui demeure très limité ;
- Le risque lié à l'immobilier baisse légèrement suite à la vente d'un bâtiment.

Impact sur les moyens financiers disponibles

Événement (en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
RISQUE DE TAUX D'INTERÊT		
Sensibilité (augmentation des taux d'intérêt de 10 pb)	12 844	18 768
Earnings at risk (augmentation des taux d'intérêt de 50 pb)	2 586	2 743
RISQUE LIÉ AU MARCHÉ D'ACTIONS		
Choc 30 % (négatif)	(320 364)	(336 950)
VaR (99 %, 10 jours)	83 595	35 720
RISQUE LIÉ À L'IMMOBILIER		
Choc 12,5 % (négatif)	(88 588)	(74 104)
LA SENSIBILITÉ DES ÉCARTS DE CRÉDIT		
Augmentation des écarts de 1 pb	(8 338)	(9 294)

Le risque de taux de l'activité d'assurance est limité. Pour Belfius Insurance, l'objectif ALM consiste à obtenir une concordance naturelle pour la position dans les asset & liability durations.

Les changements des cours des actions et l'impact des différentiels de crédit se traduisent immédiatement dans les fonds propres comptables de Belfius Insurance. Ce n'est qu'en cas de vente que le changement entraînera une baisse des résultats réalisés. Il est possible que d'importants chocs baissiers sur les actions entraînent des réductions de valeur (application du principe de « baisse significative » conformément aux règles de valorisation).

La sensibilité du compte de résultats de Belfius Insurance vis-à-vis des taux d'intérêt est très faible vu le duration gap limité. L'impact d'une hausse de taux sur les fonds propres comptables sera en grande partie neutralisé en raison des plus-values latentes actuelles et de l'application qui va de pair avec une shadow loss recognition. À l'instar de l'immobilier, un changement dans la valorisation n'aurait un impact comptable significatif via le compte de résultats que si Belfius Insurance était obligée de vendre des actifs en raison de, p. ex., des besoins de liquidités.

4. Risque de liquidité

En tant que compagnie d'assurances, Belfius Insurance présente un passif à relativement long terme dont les flux sont largement stables et prédictibles et a donc un besoin en financement réduit. Les primes payées par les preneurs d'assurance sont investies sur le long terme pour garantir le capital et les intérêts associés à la maturité du contrat. Différents indicateurs de liquidité interne et réglementaires montrent que Belfius Insurance détient constamment assez d'actifs liquides pour couvrir ses engagements au passif.

De plus, Belfius Insurance détient un montant significatif d'actifs éligibles selon la Banque centrale. En effet, la compagnie investit une large partie de son portefeuille obligataire dans des obligations d'État pouvant être utilisées pour des opérations de repo dans le cadre de la gestion de sa liquidité.

Le département Investments est responsable de la gestion de liquidité et de trésorerie. À cet effet, il s'appuie, d'une part, sur des projections à long terme des flux de trésorerie d'actifs et de passifs simulées à des conditions normales ou sous stress et, d'autre part, sur des projections de besoin de trésorerie à douze mois.

Notons que Belfius Insurance a aisément tenu ses engagements vis-à-vis de ses clients lors des deux périodes de tension d'octobre 2008 (crise post-Lehmann) et d'octobre 2011 (démantèlement du groupe Dexia). Pendant ces mois incertains, le taux de rachat maximal s'élevait alors à 1 % des réserves Vie sur un mois.

Le tableau ci-dessous reprend l'actif et le passif répartis en fonction de leur durée de vie contractuelle résiduelle.

Durée contractuelle résiduelle au 31/12/16

(en millions d'EUR)	Actif	Passif
< 1 an	1 720	1 446
1 < 5 ans	3 264	5 877
5 ans et +	13 033	8 331
Indéterminé	4 791	3 172
TOTAL	22 808	18 826

Durée contractuelle résiduelle au 31/12/17

(en millions d'EUR)	Actif	Passif
< 1 an	868	729
1 < 5 ans	4 204	6 610
5 ans et +	11 818	7 407
Indéterminé	5 288	3 486
TOTAL	22 178	18 323

Les actifs ci-dessus sont en valeur de marché. La catégorie « indéterminée » reprend la Branche 23 et les actions.

Le passif reprend quant à lui les repo et la Branche 23 dans la catégorie « indéterminée » et est établi dans l'hypothèse que les contrats à taux révisable ne sont pas renouvelés pour une période de huit ans à échéance.

RISQUES D'ASSURANCE

Chez Belfius Insurance, le risque de souscription est divisé en trois modules selon le type de contrat : Vie et Non-Vie. Chaque catégorie est ensuite divisée en sous-modules liés à la nature de l'activité sous-jacente.

Les risques liés à la souscription des contrats d'assurance, c.-à-d. les risques de souscription, sont les suivants :

Le risque de souscription Vie est divisé en sept sous-modules :

- Le risque de mortalité : il correspond au risque d'augmentation de la mortalité. Il s'applique à tous les engagements pour lesquels les prestations à payer augmentent en cas de hausse de la mortalité.
- Le risque de longévité : contrairement au risque de mortalité, il s'applique aux contrats pour lesquels une baisse de la mortalité engendrerait une hausse des paiements attendus (p. ex. contrats de pension). Les améliorations des traitements médicaux susceptibles d'augmenter l'espérance de vie sans améliorer l'aptitude au travail, pourraient entraîner une fréquence du risque de longévité plus élevée que ce qu'on observe actuellement.
- Le risque de morbidité ou d'invalidité : il désigne le risque de pertes ou d'évolution adverse dans la valeur des prestations dues à des changements de niveau, de tendance ou de volatilité des taux d'invalidité.
- Le risque de rachat Vie : il se définit comme le risque de perte ou d'augmentation des prestations dû à un écart entre le taux réel d'exercice des options contractuelles de l'assuré et celui estimé. Le terme d'option doit être vu au sens large : le sous-module couvre les options de rachat, de résiliation, de réduction mais aussi d'extension des garanties. Pour certains contrats, l'exercice d'options peut être bénéficiaire à la société, pour d'autres, il conduira à des pertes. Ce sous-module comprend donc deux scénarios : un pour lequel les options seront plus exercées que prévu et un pour lequel elles le seront moins.
- Le risque de frais de gestion : il correspond au risque que les frais de gestion soient plus élevés que prévu dans la mesure où ils subissent une inflation plus importante qu'estimé.
- Les risques de révision : il ne s'applique qu'aux rentes dont les montants peuvent évoluer dans un sens négatif pour l'assureur en raison d'un changement de l'environnement légal ou de l'état de santé de l'assuré.
- Le risque de catastrophe : il est limité aux contrats pour lesquels une hausse de la mortalité engendrerait une hausse des prestations.

Le risque de souscription Non-Vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Non-Vie. L'incertitude des résultats de la procédure de souscription par l'assureur comporte trois sous-modules :

- le risque de prime : risque que le montant des primes reçues soit insuffisant pour payer les sinistres encourus au cours de la période de couverture relative à ces primes
- le risque de réserve : le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la fréquence et l'impact des risques assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres ; et
- le risque de catastrophe : le risque d'occurrence d'un événement d'une grande importance non couvert par les deux risques précédents. On appelle catastrophes des événements tels que, notamment, tempêtes, inondations, tsunamis, conditions météorologiques hivernales extrêmes et autres événements liés aux conditions météorologiques, tremblements de terre, explosions industrielles, incendies de grande ampleur, pandémies et autres catastrophes provoquées par l'homme telles que troubles sociaux et attentats terroristes.

2. Gestion du risque d'assurance

Le comité Risk & Underwriting donne son avis sur la stratégie de souscription et de réserve des entités d'assurance de Belfius Insurance et la politique qui en découle, en particulier concernant les points suivants :

- types et caractéristiques des activités d'assurance que Belfius Insurance est prête à gérer ;
- critères de sélection des risques en ligne avec l'appétence au risque ;
- manière dont la souscription effective est suivie ;
- adéquation entre, d'une part, les primes d'assurance perçues et, d'autre part, les sinistres à payer ajoutés aux frais supportés ;
- identification des risques découlant des engagements de Belfius Insurance, y compris les options implicites et le capital garanti par les produits d'assurance ; et
- le provisionnement des sinistres.

Au niveau des filiales, cette stratégie est appliquée et suivie par les responsables locaux.

La réassurance est une des méthodes permettant de limiter le risque d'assurance. En effet, son objectif est de réduire la volatilité des besoins en capitaux et des bénéfices et donc l'incertitude liée au risque de valorisation de l'assureur.

Les fonctions de la réassurance sont les suivantes :

- capacité : la réassurance permet une plus grande flexibilité aux assureurs quant à l'importance, aux types de risques, et aux volumes d'activités qu'ils peuvent accepter de manière sûre. Cela donne la possibilité aux assureurs d'entrer dans de nouvelles activités, ou de les étendre dans une courte période ;

- stabilité : les programmes de réassurance structurés permettent aux assureurs de stabiliser leur résultat opérationnel ;
- protection : la réassurance fournit une protection contre des pertes financières cumulées dues à une succession d'événements (par exemple des intempéries) ou des pertes financières significatives découlant d'un seul événement ;
- financement : la réassurance peut être une alternative à l'augmentation de capital ; et
- expertise : les réassureurs portent assistance aux assureurs dans leur domaine d'expertise. Le personnel qualifié des compagnies de réassurance offrira ses services dans la mise en place d'une nouvelle activité par exemple.

3. Sensibilités

Nous évaluons l'effet des sensibilités sur les fonds propres économiques. Ceux-ci considèrent les provisions techniques en valeur de marché.

Étant donné les taux de marché faibles, la valeur des provisions techniques est plus importante que la valeur de rachat. Ceci résulte en un impact négatif sur les fonds propres en cas de diminution des taux de rachat. La sensibilité aux taux de rachat diminue en 2017 suite à une diminution du volume en Branche 21.

Risque de souscription Vie : Scénario correspondant à	Impact sur les moyens financiers avant impôts disponibles au (en millions d'EUR)	
	31/12/16	31/12/17
Une hausse de 15 % des taux de mortalité	(34,7)	(34,7)
Une hausse de 10 % des frais + 1 % inflation	(101,0)	(126,4)
Une baisse de 10 % des taux de rachat	(23,5)	(20,6)

Scope : Belfius Insurance SA (= Belins solo), Branche 23 incluse

Risque de souscription Non-Vie : Scénario correspondant à	Impact sur le résultat avant impôts au (en millions d'EUR)	
	31/12/16	31/12/17
Une baisse de 10 % des frais administratifs	6,6	9,0
Une hausse de 5 % des sinistres survenus	(18,4)	(18,3)

Scope : Belfius Insurance SA (= Belins solo), Branche 23 incluse

Les capitaux décès assurés sont plus importants que les provisions techniques à la juste valeur. Ceci résulte en un impact négatif sur les fonds propres en cas d'augmentation des taux de mortalité. La sensibilité est stable entre 2016 et 2017.

4. Évolution des sinistres

Le triangle de sinistralité est la méthode usuelle pour cartographier les paiements de sinistres qui s'étalent sur plusieurs années. Il permet, entre autres, aux actuaires d'évaluer l'adéquation des provisions techniques. En assurance Non-Vie, entre la date de survenance et la date de clôture d'un sinistre, l'assureur ne peut en général pas déterminer exactement le coût total du sinistre. Durant cette période, l'assureur constitue une réserve égale à la somme estimée des paiements futurs pour ce sinistre.

La réserve n'étant qu'une estimation, il y a un risque que le montant effectivement payé lui soit supérieur. Pour évaluer le risque encouru, il est nécessaire d'étudier la variation au cours du temps de deux montants :

1. la somme des paiements réalisés avant cette date ; et
2. la réserve constituée à cette date pour les paiements futurs.

La somme de ces deux composantes est appelée la charge totale du sinistre.

Le tableau qui suit reprend pour Belfius Insurance SA et Corona SA, l'évolution depuis 2007 de la somme à la fin de chaque année de la charge totale des sinistres survenus et ce par année de survenance.

CHARGE DES SINISTRES (HORS RÉASSURANCE ET FRAIS INTERNES)

(en milliers d'EUR)	Année de survenance										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Année de règlement											
Estimation à la fin de l'année de survenance	266 081	284 441	331 831	376 927	368 410	366 403	365 798	415 445	389 632	427 822	417 069
1	253 679	286 182	315 094	377 982	365 547	350 517	324 524	392 976	361 479	402 910	
2	240 004	276 197	302 958	376 143	355 306	334 313	312 883	381 044	353 512		
3	231 754	266 868	302 314	370 819	350 249	329 882	306 454	374 836			
4	228 986	267 226	300 159	370 924	352 804	328 046	303 051				
5	231 760	266 805	299 236	363 378	350 780	323 899					
6	229 487	267 520	296 773	360 537	351 335						
7	227 465	267 249	293 969	357 875							
8	225 761	264 048	293 741								
9	225 140	264 340									
10	224 495										

(en milliers d'EUR)											
Estimation actuelle	224 495	264 340	293 741	357 875	351 335	323 899	303 051	374 836	353 512	402 910	417 069
Paiements cumulés	(204 198)	(226 612)	(266 578)	(298 037)	(295 393)	(267 644)	(246 070)	(304 318)	(56 894)	(261 142)	(164 308)
Provisions actuelles	20 298	37 728	27 163	59 839	55 941	56 255	56 981	70 518	96 618	141 768	252 760

(en milliers d'EUR)											
Provisions (à partir de 2007)											875 869
Provisions (jusque 2007)											129 427
Frais internes											42 515
Affaires acceptées											27 377

TOTAL **1 075 189**

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, qui implique des responsabilités et des rôles clairement définis. Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités de Belfius Insurance et prend les décisions qui s'imposent.

Le responsable des risques opérationnels traduit en détail la politique approuvée par le comité de direction en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Les managers des différents départements sont les principaux responsables de la gestion des risques opérationnels (première ligne de défense). Dans leur domaine d'activité, ils désignent un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels.

1. Méthodologie de gestion du risque opérationnel

1.1. Constitution d'un historique

La construction d'un historique des incidents opérationnels est cruciale pour obtenir une meilleure compréhension du risque opérationnel lié à toute activité et constitue une source d'information pertinente pour le management (par exemple pour la perte annuelle estimée). Les incidents opérationnels majeurs font l'objet d'une investigation approfondie, d'un plan d'action spécifique et d'un suivi approprié.

1.2. Autoévaluation des risques et contrôles liés

Une autoévaluation des risques et contrôles associés est effectuée chaque année pour les diverses activités de Belfius Insurance.

2. Risque de fraude

Le risque de fraude est estimé acceptable pour tous les processus avec un nombre limité de points d'attention spécifiques pour des processus déterminés.

La politique en termes de fraude est mise en place et communiquée en interne et dans l'ensemble du réseau des AP assurances.

Pour la bancassurance, une collaboration est prévue avec Belfius Banque pour prévenir toute fraude potentielle dans les agences. Une attention particulière est portée aux mécanismes de fraude lors de la formation des agents et des gestionnaires. Les collaborateurs concernés reçoivent une formation sur le code de déontologie et se basent sur diverses directives et procédures concernant le traitement de la fraude.

Un système de sécurité IT adéquat (concernant les e-mails ou internet) a par ailleurs été mis en place afin de limiter au maximum le risque de fraude dans ce domaine. Différents niveaux de procurations et d'autorisations sont pris en compte dans le système IT. Des contrôles préventifs et de détection (automatiques et manuels) sont en outre prévus pour éviter tout paiement non autorisé.

Les achats sont gérés quant à eux via la centrale d'achats. Les commandes sont régies par une procédure visant une séparation stricte entre commande, approbation et paiement.

Belfius Insurance dispose également d'une cellule distincte constituée d'inspecteurs spécialisés dans la détection de fraudes à l'assurance.

3. Risque RH

Les besoins en personnel sont déterminés et approuvés via l'exercice de business planning et sont comblés par des collaborateurs internes et externes pour les différents processus.

Dans ce cadre, un large éventail de formations internes et externes sont proposées aux collaborateurs.

Chaque collaborateur dispose en outre d'une description des tâches et les accords annuels contribuent à une définition claire des rôles et responsabilités de chacun. Des réunions de suivi individuel sont également organisées en cours d'année selon les besoins.

4. Risque Legal & Compliance

La législation applicable est suivie de manière systématique par le service Legal. La mise en œuvre de toute nouvelle législation au niveau opérationnel se fait en étroite collaboration entre Legal et le(s) département(s) concerné(s). De plus, Legal rend des avis sur divers domaines juridiques et rapporte régulièrement au comité de direction quant à l'évolution du risque juridique chez Belfius Insurance.

Compliance gère en collaboration avec Legal le suivi de la législation relative à la protection de la vie privée et la rédaction de clauses dans les contrats d'assurance y ayant trait, ainsi que la déclaration concernant le traitement de données privées signée par tous les collaborateurs de Belfius Insurance et les agents des AP (dans les applications de Belfius Insurance).

Compliance forme enfin avec le département Vie le comité d'acceptation traitant les transactions de clients risquées.

Le code de conduite concernant la gestion des plaintes d'Assuralia a été signé par la direction et est disponible sur l'intranet. Comme requis par celui-ci, un reporting est régulièrement fait à la direction concernant le traitement et le contenu des plaintes.

5. Risque Electronic data processing

La structure IT organisationnelle a pour but de fournir des services optimaux grâce aux comptes IT permettant une bonne gestion des applications existantes et le développement de nouvelles applications.

Le portefeuille de projets IT est géré par le processus Portfolio & Project Management. Ce processus de sélection et de reporting est conçu pour optimiser l'allocation des ressources à des projets stratégiques, en se basant sur certains critères définis.

L'environnement informatique du back office est grandement automatisé, avec des contrôles d'application adéquats.

Digis (Global Imaging System) permet une mise en œuvre aisée de la numérisation de documents papier.

6. Risque lié au plan de continuité des activités

La continuité des activités est essentielle pour garantir une livraison en temps et en heure des produits et services de Belfius Insurance. En vertu d'une obligation légale, contractuelle et réglementaire, Belfius Insurance est tenue de démontrer sa capacité à assurer la disponibilité de ses services aux clients et à minimiser l'interruption de ses opérations en cas d'événement imprévisible.

Toutes les lignes d'activités au sein de Belfius Insurance ont adopté la même approche dans le développement et la maintenance du plan de continuité des activités et ce, en ligne avec celle de Belfius Banque.

Cette approche prévoit la mise à disposition de postes de travail dans des localisations de repli en fonction du niveau de criticité, en plus de la possibilité de travail à domicile. L'efficacité du plan BCP est régulièrement testée et l'implémentation des plans d'action éventuels suivie.

Les autres entités de Belfius Insurance disposent de leur plan de continuité propre.

7. Outsourcing

Belfius Insurance travaille en collaboration avec plusieurs partenaires externes pour certaines activités IT déterminées et principalement techniques (Innovative Solutions for Finance (IS4F) pour la gestion de l'infrastructure IT, Hexaware pour certains développements IT ou autres fournisseurs externes). Cette collaboration est suivie en continu et des plans d'action sont définis et implémentés pour traiter d'éventuels points d'attention. Dans ce cadre, une série de mesures ont été mises en place avec IS4F pour améliorer la performance et la stabilité des systèmes. Ces efforts se poursuivront à l'avenir dans une volonté d'amélioration continue.

Par ailleurs, une part conséquente de la surveillance anti-blanchiment est par ailleurs confiée à Belfius Banque (Compliance). Dans ce cadre, un SLA définissant les modalités de travail a été signé.

Les rôles et responsabilités concernant la gestion des actifs sont quant à eux décrits dans le contrat avec Candriam relatif à la gestion discrétionnaire et les services liés à la gestion financière des portefeuilles d'assurance de Belfius Insurance et de ses filiales.

Pour la gestion des instruments financiers, la décision finale revient au comité ALCo. L'exécution des instructions données par l'ALCo est assurée par Candriam et suivie par l'ALCo.

AUTRES RISQUES

1. Risque « business »

Le risque « business », défini comme le risque de baisse de la rentabilité des différents métiers de Belfius Insurance, est central dans la gestion quotidienne de l'entreprise et ses orientations stratégiques.

Le département de planification stratégique et de contrôle est responsable de la consolidation de toutes les données nécessaires pour le suivi de la rentabilité et de la performance globale de l'entreprise via divers indicateurs.

Le pilotage de la rentabilité future est effectué par divers comités et finalement, par le comité de direction et le conseil d'administration. Ces derniers définissent les décisions stratégiques à prendre pour atteindre les niveaux de rentabilité attendus et assurer la compétitivité à long terme de Belfius Insurance.

2. Risque stratégique

Le risque stratégique est le coût potentiel de la perte de clients, ou le coût d'opportunité de la perte de clients potentiels, résultant de changements externes et de décisions défavorables, d'une mise en œuvre inadéquate des décisions ou un manque de réactivité face aux changements de l'environnement d'affaires.

Les principes qui sous-tendent les mesures de limitation du risque stratégique sont les suivants :

- s'assurer de l'adéquation du plan stratégique Belfius Insurance avec son contexte commercial ;
- réagir efficacement aux changements de l'environnement économique ou aux possibilités de développement ; et
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions prises par la direction de Belfius Insurance et ses entités dans les métiers/ entités.

Le risque stratégique est géré via un système de gouvernance solide mis en place chez Belfius Insurance et ses entités.

3. Risque de réputation

Le risque de réputation est la perte de valeur potentielle de Belfius Insurance découlant de la perception négative de l'entreprise par des clients, des contreparties, actionnaires, investisseurs, régulateurs et autres parties prenantes.

Belfius Insurance accorde beaucoup d'importance à la satisfaction de ses principales parties prenantes et organise donc régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des clients et de ses employés. Ce sont des outils importants pour identifier une éventuelle baisse de confiance de parties prenantes importantes.

Le risque de réputation est géré via une gouvernance d'entreprise et des règles de compliance solides au sein de Belfius Insurance. Différents départements sont ainsi impliqués : compliance, gestion des risques, service juridique et fiscal et communication.

Ces acteurs clés du contrôle interne ont mis en place des cadres de gestion des risques et des politiques visant à prévenir, détecter et suivre les impacts potentiels du risque de réputation dans les domaines dont ils ont la charge. Tout manquement constaté est accompagné d'une action correctrice.

4. Risque de modèle

Chez Belfius Insurance, le risque de modèle est défini comme le risque d'erreur d'évaluation des risques résultant d'une méthodologie inadéquate, de l'incertitude des données et/ou de l'utilisation inappropriée de modèles.

Comme tout autre risque, le risque de modèle est géré. Les facteurs de succès sont :

- un bon développement du modèle réalisé par divers experts (en statistiques, finance, et assurance) en collaboration avec les diverses lignes d'activités qui ont une solide expérience de l'activité qui est modélisée ;
- une documentation claire des modèles qui permet d'identifier les points faibles de manière simple ;
- un back testing approfondi ;
- une analyse comparative dans la mesure du possible ;
- un contrôle de qualité sur les données qui sont utilisées ; et
- une validation interne approfondie au moment de l'implémentation du modèle et ensuite durant tout son cycle de vie.

GESTION DU CAPITAL

SOLVENCY II

La réglementation européenne Solvency II, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, inclut un système de surveillance prudentielle harmonisé au sein de l'Union européenne, ceci dans le but de mieux protéger la clientèle et de restaurer la confiance dans le secteur financier.

Les fonds propres de Belfius Insurance sont calculés en fonction des principes d'évaluation et d'éligibilité définis dans le règlement Solvency II, Directive 2009/38/UE.

Les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance s'élèvent à EUR 2 469 millions fin décembre 2017. Ils se composent à 85 % de capital Tier 1. Le capital Tier 2 s'élève à EUR 358 millions et comprend essentiellement deux emprunts subordonnés conclus avec Belfius Banque. Par rapport à décembre 2016, les fonds propres réglementaires de Belfius Insurance restent assez stables, même après le paiement du dividende prévu de EUR 120 millions.

Le calcul du capital de solvabilité requis Solvency II (SCR) est basé sur le portefeuille d'actifs et de passifs consolidés de Belfius Insurance, de Corona Direct Assurances et des entités d'investissement consolidées par intégration globale aux fins de Solvency II.

Le SCR de Belfius Insurance est calculé selon la « formule standard » définie selon la réglementation Solvency II et tient compte de la correction pour volatilité, l'application de la mesure transitoire spécifique sur l'exigence de capital relative aux actions et de la restriction liée à la capacité d'absorption des pertes des impôts différés introduite par la BNB.

Belfius Insurance consolidé (en millions d'EUR)	2016	2017
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES AVANT DIVIDENDES PRÉVISIBLES	2 621	2 589
Tier 1	2 090	2 060
Fonds propres IFRS	2 147	2 173
Différences de valorisation	(58)	(113)
Tier 1 restreint	170	170
Tier 2	361	358
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES APRÈS DIVIDENDES PRÉVISIBLES	2 501	2 469
Fonds propres disponibles avant dividende	2 621	2 589
Dividendes prévisibles	(120)	(120)
CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR)	1 207	1 128
Risque de marché	1 097	1 111
Risque de défaut de la contrepartie	209	157
Risque de souscription	545	603
Diversification	(484)	(491)
Risque opérationnel	100	97
Capacité d'absorption de pertes impôts différés & provisions techniques	(260)	(350)
RATIO SOLVABILITÉ II		
AVANT DIVIDENDES PRÉVISIBLES	217 %	230 %
APRÈS DIVIDENDES PRÉVISIBLES	207 %	219 %

Le capital requis de Belfius Insurance, qui s'élève à EUR 1 128 millions fin décembre 2017, était moindre par rapport à fin 2016.

La diminution est pour la plus grande partie la résultante de l'application de la nouvelle règle de la BNB concernant la capacité d'absorption des pertes des impôts différés (plus aligné avec la réglementation UE), partiellement compensé par le nouveau taux d'impôt des sociétés plus bas.

La part la plus importante des capitaux propres exigés est constituée des risques de marché, du fait, surtout, du risque de spread et du risque actions. Compte tenu de la politique visant à maintenir un écart réduit entre les durations de l'actif et du passif au bilan de Belfius Insurance, les capitaux propres exigés pour faire face au risque de taux d'intérêt restent plutôt limités.

Le ratio Solvency II de Belfius Insurance s'élève à 230 % fin décembre 2017, avant dividende prévisible, ce qui est plus élevé que le ratio à fin décembre 2016 grâce à la résistance des fonds propres dans l'environnement de marché actuel, en combinaison avec la baisse du capital de solvabilité requis.

Après la prise en compte du dividende prévisible de EUR 120 millions, le ratio Solvency II est égal à 219 % fin 2017.

Outre la mise en place d'un cadre de gestion des risques complet, la réglementation Solvency II exige également une autoévaluation selon laquelle, compte tenu du business plan, les coussins de capital futurs sont mis en évidence et un certain nombre d'analyses de sensibilité sont prises en considération. Il ressort de ces analyses que Belfius Insurance dispose des marges de capital nécessaires pour absorber les chocs, comme stipulé dans l'appétit au risque approuvé par le conseil d'administration.

Ainsi, une baisse du niveau des taux d'intérêt de 0,25 % (vis-à-vis du niveau fin 2017) aurait un impact de -4 % sur le ratio Solvency II. Un choc boursier de -30 % sur les cours d'actions aurait un impact de -6 % et une augmentation des spreads de crédit de 0,50 % sur la totalité du portefeuille obligataire et du portefeuille des crédits aurait un impact de -42 %.

Si Belfius Insurance ne tenait pas compte, dans le calcul de la valeur de marché du passif d'assurances, de l'ajustement pour la volatilité, le ratio de solvabilité serait de 214 %

Belfius Insurance a également testé la sensibilité de son ratio de solvabilité à une baisse, jusqu'à 3,20 %, de l'Ultimate Forward Rate (UFR). L'augmentation de la valeur cohérente avec le marché du passif d'assurances qui en résulte s'opère au détriment du ratio de solvabilité ; cette répercussion demeure toutefois limitée à 5 %, compte tenu de la faible part proportionnelle du passif d'assurances à long terme au bilan de Belfius Insurance.

Étant donné l'excellente position en capital de Belfius Insurance, aussi bien à l'issue du scénario de base qu'au terme des différents tests de sensibilité et scénarios de stress, le conseil d'administration a pris la décision d'inviter une assemblée générale extraordinaire à se prononcer sur la distribution d'un dividende intermédiaire brut d'un montant de EUR 120 millions, à puiser dans les réserves statutairement disponibles et dans le résultat reporté.

	Choc	Ratio Solvency II
Scénario de base	0	219 %
Scénario de stress		
Taux d'intérêt	-25 pb	215 %
Actions	-30 %	213 %
Spread	+50 pb	177 %
Immobilier	-15 %	211 %
Correction pour volatilité (VA)	n.a.	214 %
UFR	3,20 %	214 %

GESTION DES CAPITAUX PROPRES

La gestion des capitaux propres a pour objet d'assurer, d'une part, une adéquation permanente des fonds propres avec les exigences et, d'autre part, une affectation optimale des capitaux disponibles.

Le plan stratégique traduit la stratégie d'exploitation en activités que Belfius Insurance entend mener et les produits qu'elle souhaite proposer ces prochaines années, de même que les tarifs auxquels ces produits seront mis sur le marché. Le plan en matière de capitaux propres établi par Belfius Insurance traduit par conséquent l'évolution des fonds propres, en d'autres termes des capitaux disponibles, grâce aux bénéfices que génère la mise en place du plan stratégique. Le plan en matière de capitaux propres tient de surcroît compte des risques implicites et explicites liés au plan stratégique et de l'évolution attendue des exigences en capital qui en ressortent.

Une comparaison de l'évolution attendue des capitaux propres disponibles et des fonds propres exigés permet à Belfius Insurance de calculer l'évolution attendue du ratio de solvabilité, dans le cadre aussi bien du scénario de base que des divers tests de sensibilité et scénarios de stress. Si le ratio de solvabilité escompté au sein d'un scénario donné devait s'avérer inférieur au niveau acceptable fixé par le conseil d'administration, Belfius Insurance mettrait au point un plan d'action visant à maîtriser ce risque sur les capitaux propres.

Les actions ayant pour objet de maîtriser le risque sur les capitaux propres, susceptibles d'être décidées, peuvent consister, d'une part, en une diminution des capitaux propres exigés (et donc, des risques sous-jacents) et, d'autre part, en un renforcement de la base de capital.

La planification des capitaux de Belfius Insurance prévoit un autofinancement de la croissance attendue dans le plan stratégique pour atteindre le niveau acceptable de solvabilité fixé par le conseil d'administration. Belfius Insurance vise dans ce cadre à s'appuyer, pour constituer les capitaux propres exigés, sur une base de capitaux solide composée d'une combinaison de bénéfices mis en réserve et d'emprunts subordonnés.





COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers au 31 décembre 2017

Bilan consolidé	48
Compte de résultats consolidé	50
Aperçu consolidé du résultat total	51
Aperçu consolidé des mutations des fonds propres	52
Tableau des flux de trésorerie consolidés	57
Annexes aux comptes annuels consolidés	59
I. Règles et méthodes comptables	59
Règles et méthodes comptables	59
Transition des états financiers au 31/12/2017 selon IAS 39 vers les états financiers au 1/1/2018 selon IFRS 9	75
II. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation	77
III. Intérêts dans filiales, entreprises associées, joint ventures et entités structurées	78
IV. Analyse par activité	84
V. Événements postérieurs à la clôture	86
VI. Litiges	86
VII. Notes sur l'actif du bilan consolidé	87
VIII. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé	98
IX. Notes relatives aux activités d'assurance	104
X. Autres notes sur le bilan consolidé	111
XI. Notes sur les passifs éventuels et engagements	116
XII. Notes annexes sur le compte de résultats consolidé	117
XIII. Notes supplémentaires sur les instruments financiers	124
Rapport du commissaire	138

BILAN CONSOLIDÉ

Actif (en milliers d'EUR)		Notes	31/12/16	31/12/17	Différence
I.	Actifs financiers et autres placements		22 381 102	21 791 809	(589 293)
1.	Prêts et créances		6 119 725	5 426 484	(693 240)
1.1.	Prêts et créances sur les établissements de crédit	7.1	737 523	448 031	(289 493)
1.2.	Crédits hypothécaires et autres prêts	7.2	5 382 201	4 978 454	(403 748)
2.	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.3	2 189 714	2 597 572	407 858
3.	Actifs financiers disponibles à la vente	7.4	13 564 737	13 309 244	(255 493)
4.	Placements immobiliers	7.6	407 128	423 837	16 709
5.	Produits dérivés	10.1	0	0	0
6.	Investissements dans des entreprises associées et joint ventures	7.7	99 798	34 671	(65 127)
II.	Immobilisations corporelles pour usage propre	7.8	49 683	48 411	(1 272)
III.	Immobilisations incorporelles et goodwill	7.9	32 708	41 067	8 359
1.	Immobilisations incorporelles	7.9	26 946	35 305	8 359
2.	Goodwill	7.9	5 762	5 762	0
IV.	Impôts à recevoir	10.2	24 113	27 556	3 443
1.	Actifs d'impôt exigible	10.2	7 894	12 817	4 923
2.	Impôts différés	10.2	16 219	14 739	(1 480)
V.	Actifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance	7.10 - 9.1 - 9.2 - 9.3	437 581	450 826	13 244
1.	Part des réassureurs dans les provisions techniques	7.10 - 9.1 - 9.2 - 9.3	257 064	276 930	19 867
2.	Dépôts et créances résultant d'activités d'(de) (ré)assurance	7.10	172 165	173 896	1 730
3.	Autres actifs spécifiques à l'assurance	7.10	8 353	0	(8 353)
VI.	Autres actifs	7.11	53 496	95 339	41 843
VII.	Actifs destinés à la vente	7.14	7 730	0	(7 730)
TOTAL DE L' ACTIF			22 986 414	22 455 008	(531 405)

Dettes (en milliers d'EUR)		Notes	31/12/16	31/12/17	Différence
I.	Passif financier		3 933 490	4 212 168	278 678
	1. Dettes envers les établissements de crédit	8.1	1 150 417	1 031 541	(118 875)
	2. Dépôts des clients	8.2	1	1	0
	3. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	9.4	2 189 714	2 597 572	407 858
	4. Produits dérivés	10.1	10 299	0	(10 299)
	5. Dettes subordonnées	8.3	583 059	583 053	(5)
II.	Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	9.1	15 996 676	15 159 874	(836 803)
	1. Provision pour primes non acquises et risques en cours	9.1 - 9.2 - 9.3	126 890	132 486	5 596
	2. Provision pour sinistres	9.1 - 9.2 - 9.3	1 151 258	1 183 192	31 934
	3. Provision d'assurance vie	9.1 - 9.2	14 584 885	13 633 107	(951 778)
	4. Provision pour participation discrétionnaire	9.1 - 9.2	96 420	171 318	74 898
	5. Autres provisions techniques	9.1 - 9.2 - 9.3	37 223	39 770	2 547
III.	Provisions et autres obligations	8.4	134 441	158 767	24 325
IV.	Impôts à payer	10.2	308 569	199 628	(108 942)
	1. Passifs d'impôt exigible	10.2	27 853	16 486	(11 367)
	2. Impôts différés	10.2	280 716	183 142	(97 574)
V.	Passifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance	8.5	326 867	345 583	18 716
VI.	Autres passifs	8.6	139 648	206 482	66 834
VII.	Passifs liés aux actifs immobilisés destinés à la vente	7.14	0	0	0
TOTAL DES DETTES			20 839 693	20 282 502	(557 191)

Les notes de la page 59 à la page 137 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds propres (en milliers d'EUR)		Notes	31/12/16	31/12/17	Différence
VIII.	Capital souscrit	10.4	556 523	556 523	0
IX.	Primes d'émission		0	0	0
X.	Actions propres		0	0	0
XI.	Réserves et résultat reporté à nouveau		601 654	651 332	49 678
XII.	Résultat net de la période		169 697	183 578	13 881
FONDS PROPRES DE BASE			1 327 873	1 391 433	63 560
XIII.	Gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres		818 848	781 073	(37 774)
	1. Réserves des actifs financiers disponibles à la vente		790 795	783 800	(6 995)
	2. Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances		(7 180)	(4 057)	3 122
	3. Réévaluations régimes à prestations définies		1 464	1 228	(236)
	4. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices		32 839	0	(32 839)
	5. Autres réserves		930	103	(827)
FONDS PROPRES DU GROUPE			2 146 721	2 172 506	25 785
XIV.	Intérêts minoritaires		0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES			2 146 721	2 172 506	25 785
TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES			22 986 414	22 455 008	(531 405)

Les notes de la page 59 à la page 137 font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en milliers d'EUR)	Notes	31/12/16	31/12/17
I. Résultat technique		(275 784)	(228 356)
1. Primes brutes acquises	9.1 - 9.2 - 9.3	1 402 835	1 468 182
2. Autres produits et charges techniques	9.1 - 9.2 - 9.3	(1 678 619)	(1 696 538)
II. Résultat financier		703 166	705 065
1. Produits d'intérêts	12.1	560 272	491 626
2. Charges d'intérêts	12.1	(26 949)	(24 838)
3. Dividendes	12.2	64 727	63 391
4. Résultat net des entreprises associées et joint ventures	12.3	4 101	2 602
5. Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	12.4	2 731	1 327
6. Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers	12.5	73 960	154 230
7. Autres produits et charges	12.6	24 324	16 726
1. Autres produits	12.6	41 260	37 740
2. Autres charges	12.6	(16 936)	(21 014)
III. Autres revenus et charges opérationnelles	12.7	10 121	18 903
1. Autres revenus opérationnels	12.7	39 145	45 875
2. Autres charges opérationnelles	12.7	(29 025)	(26 972)
IV. Frais généraux d'administration et de gestion		(211 881)	(238 218)
1. Frais de personnel	12.8	(113 844)	(122 602)
2. Frais généraux et administratifs	12.9	(91 850)	(105 959)
3. Amortissement sur immobilisations incorporelles et corporelles à usage propre	12.10	(6 187)	(9 657)
V. Réductions de valeur sur les prêts et les créances	12.11	2 192	265
VI. Réductions de valeur sur les placements immobiliers	12.12	0	12 000
VII. Réductions de valeur sur goodwill		0	0
VIII. Provisions pour litiges juridiques	12.13	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		227 814	269 658
IX. 1. Impôts exigibles	12.14	(32 183)	(86 216)
2. Impôts différés	12.14	(25 934)	137
RÉSULTAT NET		169 697	183 578
RÉSULTAT NET		169 697	183 578
Attribuable aux intérêts minoritaires		0	0
Attribuable aux actionnaires		169 697	183 578

Les notes de la page 59 à la page 137 font partie intégrante des états financiers consolidés.

APERÇU CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT TOTAL

(en milliers d'EUR)	31/12/16			31/12/17		
	Montant avant impôt	Impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	Impôt	Montant net d'impôt
RÉSULTAT NET	227 814	(58 117)	169 697	269 658	(86 080)	183 578
ÉLÉMENTS NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE						
Réévaluations régimes de pension à prestations définies	1 074	(365)	709	(676)	440	(236)
TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ NE POUVANT PAS ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »	1 074	(365)	709	(676)	440	(236)
ÉLÉMENTS POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉS EN GAIN OU PERTE						
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	(100 425)	32 595	(67 830)	(88 156)	81 161	(6 995)
Amortissements des actifs financiers reclassés de « disponible à la vente » vers « prêts et créances »	5 502	(1 870)	3 632	5 092	(1 970)	3 122
Gains (pertes) sur couverture des flux de trésorerie	(1 741)	592	(1 150)	(1 253)	426	(827)
Résultats non réalisés des actifs destinés à la vente ⁽²⁾	(26 491)	8 381	(18 110)	0	0	0
Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices ⁽³⁾	0	0	0	(48 739)	15 900	(32 839)
TOTAL « RÉSULTAT NON RÉALISÉ POUVANT ÊTRE COMPTABILISÉ EN GAIN OU PERTE »⁽⁴⁾	(123 156)	39 698	(83 457)	(133 056)	95 517	(37 539)
RÉSULTAT TOTAL	105 732	(18 784)	86 948	135 926	9 878	145 804
Attribuable aux actionnaires	0	0	86 948	0	0	145 804

(1) L'augmentation est principalement liée à la contraction des spreads de crédit et à une diminution de l'ajustement négatif de la comptabilité reflet ("shadow accounting") au sein de Belfius Insurance ainsi qu'à une légère amélioration des taux d'intérêt par rapport à 2016.

(2) Belfius Insurance a vendu sa participation dans sa filiale « International Wealth Insurer » à Foyer SA durant le second semestre de 2016.

(3) Puisque le montant total des participations futures aux bénéfices a été reconnu dans le compte de résultats, aucune reclassification dans les fonds propres de 2017 n'a été nécessaire.

(4) L'augmentation significative des autres éléments du résultat global a été, entre autres, entraînée par la réévaluation des impôts différés (EUR 49 millions) résultant de la réforme à l'impôt des sociétés belge adoptée avant la fin de l'exercice 2017, qui a principalement eu un impact sur la réserve disponible à la vente. Veuillez noter que la réforme à l'impôt des sociétés belge a eu un impact négatif de EUR 36 millions sur le résultat net.

Les gains et pertes non comptabilisés dans le compte de résultats diminuent de EUR 38 millions, passant de EUR 819 millions fin 2016 à EUR 781 millions fin 2017. Les réserves pour actifs disponibles à la vente diminuent de EUR 7 millions passant de EUR 791 millions à EUR 784 millions.

La diminution de la juste valeur des actifs, principalement due à la modification de la structure des taux d'intérêt et à la réduction du portefeuille obligataire, est presque entièrement compensée par la diminution des provisions transférées aux provisions techniques par la comptabilité reflet et par l'impact de la réforme fiscale belge sur les profits et pertes non inclus dans le compte de profits et pertes.

Les éléments de participation discrétionnaire diminuent de EUR 33 millions fin 2016 à zéro fin 2017 étant donné que la provision pour participation bénéficiaire discrétionnaire future a été, en raison de plus-values, entièrement prise dans le compte de résultats fin 2017 sous les provisions techniques.

APERÇU CONSOLIDÉ DES MUTATIONS DES FONDS PROPRES

Fonds propres de base	Capital souscrit	Réserves et résultat reporté à nouveau	Résultat net de l'année	Fonds propres de base
(en milliers d'EUR)				
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2016	556 523	504 016	217 658	1 278 196
Mouvements de la période				
Transfert vers les réserves	0	163 763	(163 763)	0
Dividendes ⁽¹⁾	0	(66 633)	(53 385)	(120 019)
Modifications du périmètre de consolidation ⁽²⁾	0	509	(509)	0
Résultat net de la période	0	0	169 697	169 697
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2016	556 523	601 654	169 697	1 327 873

(1) Belfius Insurance a payé un dividende à Belfius Banque en mars 2016.

(2) Cela concerne les réserves et le résultat pour l'année 2015 des entreprises irlandaises liquidées.

Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Résultat non réalisé pouvant être comptabilisé en gain et perte					Résultat non réalisé ne pouvant pas être comptabilisé en gain et perte	Part du groupe
	Lié aux actifs destinés à la vente	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices ⁽¹⁾	Produits dérivés – couvertures des flux de trésorerie	Réévaluations régimes à prestations définies	
MONTANT							
AU 1^{ER} JANVIER 2016	18 110	858 624	(10 811)	28 788	2 079	755	897 544
Mouvements de la période							
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres – pour les actifs financiers disponibles à la vente	0	165 543	0	0	0	0	165 543
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente suite à une réduction de valeur	0	4 181	0	0	0	0	4 181
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente	0	(96 320)	0	0	0	0	(96 320)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé	0	0	2 714	0	0	0	2 714
Variation nette dans la réserve des couvertures des flux de trésorerie suite au transfert vers le résultat	0	0	0	0	(1 149)	0	(1 149)
Modifications du périmètre de consolidation ⁽²⁾	(18 110)	(27 610)	327	(3 660)	0	0	(49 053)
Transfert vers « les provisions techniques relatives aux activités d'assurance » à la suite de la comptabilité reflet (shadow accounting) ⁽³⁾⁽⁴⁾	0	(113 599)	(380)	0	0	0	(113 979)
Transfert vers « l'élément discrétionnaire des participations aux bénéfices »	0	0	0	7 711	0	0	7 711
Provisions comptabilisées de/ vers les fonds propres	0	0	0	0	0	709	709
Gains et pertes à la suite de la cessation des activités de l'entreprise	0	(23)	970	0	0	0	947
MONTANT							
AU 31 DÉCEMBRE 2016	0	790 795	(7 180)	32 839	930	1 464	818 848

(1) La participation bénéficiaire discrétionnaire est un droit contractuel mais conditionnel de recevoir des prestations complémentaires en plus du rendement garanti sur des contrats d'assurance (vie).

(2) Cela concerne des modifications à la suite de la vente de IWI SA.

(3) Ces transferts concernent des montants après impôts à la suite de l'application de la comptabilité reflet (« shadow accounting »), par laquelle une partie des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente est utilisée comme valeur de couverture pour les paiements des obligations pour les contrats d'assurance et est donc transférée vers les provisions techniques pour les contrats d'assurance.

(4) Les provisions techniques des entreprises associées ne sont pas incluses dans le bilan consolidé.

Intérêts minoritaires	Fonds propres de base	Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Intérêts minoritaires
(en milliers d'EUR)			
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2016	853	0	853
Mouvements de la période			
Dividendes	(853)	0	(853)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2016	0	0	0

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	1 327 873
Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres à attribuer aux actionnaires	818 848
Intérêts minoritaires	0
TOTAL FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	2 146 721

Fonds propres de base	Capital souscrit	Réserves et résultat reporté à nouveau	Résultat net de l'année	Fonds propres de base
(en milliers d'EUR)				
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2017	556 523	601 654	169 697	1 327 873
Mouvements de la période				
Transfert vers les réserves	0	166 469	(166 469)	0
Dividendes ⁽¹⁾	0	(120 020)		(120 020)
Modifications du périmètre de consolidation ⁽²⁾	0	3 230	(3 230)	0
Résultat net de la période	0	0	183 578	183 578
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017	556 523	651 334	183 576	1 391 431

(1) Belfius Insurance a payé un dividende à Belfius Banque en mars 2017.

(2) Cela concerne les réserves et le résultat pour l'année 2016 de l'entreprise luxembourgeoise IWI SA vendue.

Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Résultat non réalisé pouvant être comptabilisé en gain et perte					Résultat non réalisé ne pouvant pas être comptabilisé en gain et perte	Part du groupe
	Lié aux actifs destinés à la vente	Réserves des actifs financiers disponibles à la vente	Ajustement « gelé » de la juste valeur des actifs financiers reclassés en créances	Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices ⁽¹⁾	Produits dérivés – couvertures des flux de trésorerie	Réévaluations régimes à prestations définies	
(en milliers d'EUR)							
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2017	0	790 795	(7 180)	32 839	930	1 464	818 848
Mouvements de la période							
Variation nette de la juste valeur par les fonds propres – pour les actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	0	16 329	0	0	0	0	16 329
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une réduction de valeur	0	94	0	0	0	0	94
Transfert en résultat de la réserve sur titres disponibles à la vente à la suite d'une vente ⁽³⁾	0	(125 585)	0	0	0	0	(125 585)
Amortissement du montant net de la juste valeur sur le portefeuille reclassé	0	0	601	0	0	0	601
Variation nette dans la réserve des couvertures des flux de trésorerie à la suite du transfert vers le résultat	0	0	0	0	(827)	0	(827)
Transfert vers « les provisions techniques relatives aux activités d'assurance » à la suite de la comptabilité reflet (shadow accounting) ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0	68 530	0	0	0	0	68 530
Transfert vers « l'élément discrétionnaire des participations aux bénéfices »	0	32 839	0	(32 839)	0	0	0
Provisions comptabilisées de/vers les fonds propres	0	0	0	0	0	(236)	(236)
Gains et pertes à la suite de la cessation des activités de l'entreprise	0	798	2 522	0	0	0	3 319
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017	0	783 800	(4 058)	0	103	1 228	781 073

(1) La participation bénéficiaire discrétionnaire est un droit contractuel mais conditionnel de recevoir des prestations complémentaires en plus du rendement garanti sur des contrats d'assurance (vie). Le montant reconnu dans les fonds propres à la fin de l'exercice 2017 est nul étant donné que l'intégralité du montant des futures participations aux bénéfices est reconnue dans le compte de résultats.

(2) L'augmentation provient de la baisse des écarts de crédit et de l'évolution positive du portefeuille d'actions, partiellement compensée par une légère augmentation des taux d'intérêt par rapport à 2016.

(3) La baisse provient de la vente de plusieurs obligations liquides et d'actions.

(4) Ces transferts concernent des montants après impôts à la suite de l'application de la comptabilité reflet (« shadow accounting »), par laquelle une partie des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente est utilisée comme valeur de couverture pour les paiements des obligations pour les contrats d'assurance et est donc transférée vers les provisions techniques pour les contrats d'assurance. L'ajustement « shadow loss » a diminué suite à un taux d'intérêt plus élevé par rapport à la fin de l'exercice 2016.

(5) Les provisions techniques des entreprises associées ne sont pas incluses dans le bilan consolidé.

(6) Gains et pertes sur actifs qui viennent à échéance.

Intérêts minoritaires	Fonds propres de base	Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres	Intérêts minoritaires
(en milliers d'EUR)			
MONTANT AU 1^{ER} JANVIER 2017	0	0	0
Mouvements de la période			
Dividendes	0	0	0
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017	0	0	0

(en milliers d'EUR)	
Fonds propres de base	1 391 431
Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres à attribuer aux actionnaires	781 073
Intérêts minoritaires	0
TOTAL FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	2 172 504

Les notes de la page 59 à la page 137 font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après impôt	169 697	183 578
Ajustements :	(805 521)	(572 517)
Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	14 909	6 868
Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(6 007)	(2 669)
(Gains) ou pertes nets sur investissements	(45 258)	(97 135)
Charges pour provisions (principalement activité d'assurance)	(792 832)	(481 186)
Pertes et profits non réalisés des cash flow hedges	(1 741)	(1 253)
Revenus des entreprises associées et joint ventures	(4 101)	(2 602)
Dividendes des entreprises associées et joint ventures	3 575	5 597
Impôts différés	25 934	(137)
Variation des actifs opérationnels :	985 205	557 858
Prêts et créances sur les établissements de crédit	295 968	55 921
Crédits hypothécaires et autres prêts	533 760	410 507
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	121 429	(40 056)
Actifs financiers disponibles à la vente - actions ⁽¹⁾	(69 788)	168 357
Placements immobiliers	(4 648)	2 423
Impôts à recevoir	(6 598)	(4 423)
Actifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance	83 120	6 651
Autres actifs	31 962	(41 522)
Variation des dettes opérationnelles :	(514 458)	(263 116)
Dettes envers les établissements de crédit	(273 590)	(132 071)
Dépôts des clients	(4 475)	0
Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	(149 362)	(204 284)
Impôts à payer	13 842	(7 972)
Passifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance	(65 827)	18 716
Autres passifs	(35 044)	62 495
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(165 076)	(94 197)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(20 107)	(16 923)
Ventes d'immobilisations	0	667
Acquisition de filiales et d'unités d'exploitation ⁽²⁾	0	(5 235)
Vente de filiales et d'unités d'exploitation ⁽³⁾	60 304	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	40 198	(21 491)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions ⁽⁴⁾	350 230	(5)
Émission de dettes subordonnées ⁽⁴⁾	(185 321)	0
Dividendes payés ⁽⁵⁾	(120 019)	(120 019)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	44 889	(120 024)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	690 206	610 216
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	(165 076)	(94 197)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	40 198	(21 491)
Flux de trésorerie des activités de financement	44 889	(120 024)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	610 216	374 505

Les notes de la page 59 à la page 137 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les soldes suivants, dont l'échéance est inférieure à 90 jours, sont compris dans la trésorerie et équivalents :

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Caisse	13	34
Avoirs auprès des établissements de crédit	610 203	374 471
TOTAL	610 216	374 505
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Taxes payés en cours (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	(26 104)	(79 402)
Primes reçues nettes (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	1 349 812	1 411 593
Sinistres payés nets (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	(2 084 605)	(1 907 450)
Dividendes reçus (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	67 519	68 988
Intérêts reçus (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	579 707	507 438
Intérêts payés (inclus dans le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles)	(26 998)	(25 301)

Si les actifs financiers disponibles à la vente ont une durée initiale jusqu'à l'échéance finale de moins de 90 jours, ils sont également considérés comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les notes de la page 59 à la page 137 font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Belfius Insurance a liquidé ses investissements dans les fonds suivants : « Belfius European Loans Fund », « Belins High Yield » et « Belins US Corporate Bonds » au cours du 2^e semestre 2017. La décision a été prise après une réévaluation de la politique d'investissement et il a été déterminé que la volatilité de ces fonds n'était pas en ligne avec la nouvelle politique d'investissement de Belfius Insurance.

En outre, les entreprises associées Aviabel, Pole Star et North Light ont été vendues au cours de l'année 2017.

(2) Cela concerne l'achat de la filiale ImmoActivity.

(3) Belfius Insurance a vendu sa participation dans « International Wealth Insurer » et dans « Société Espace Leopold » au cours du second semestre de 2016.

(4) Afin de prolonger la durée de la dette subordonnée, le prêt subordonné existant a été racheté à Belfius Banque et remplacé par deux nouveaux emprunts subordonnés.

Nous renvoyons à la note 8.3 pour un aperçu des mouvements cash et non-cash.

(5) Belfius Insurance a payé tant en mars 2016 et qu'en mars 2017 un dividende de EUR 120 millions.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

TABLE DES MATIÈRES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Généralités	59
2. Consolidation	64
3. Compensation des actifs et passifs financiers	65
4. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères	65
5. Actifs et passifs financiers (instruments financiers)	65
6. Dérivés	66
7. Dépréciations d'actifs financiers	67
8. Juste valeur des instruments financiers	68
9. Activité d'assurance et de réassurance	69
10. Immobilisations corporelles et placements immobiliers	71
11. Actifs incorporels	71
12. Écarts d'acquisition	72
13. Autres actifs	72
14. Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenues en vue de la vente et activités abandonnées	72
15. Contrats de location	72
16. Opérations de mise en pension et prêts de titres	73
17. Impôt différé	73
18. Avantages au personnel	73
19. Provisions et passifs éventuels	74
20. Taxes	74
21. Capital et actions propres	74

TRANSITION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2017 SELON IAS 39 VERS LES ÉTATS FINANCIERS AU 1/1/2018 SELON IFRS 9

75

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Généralités

L'arrêté royal du 27 septembre 2009 relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance de droit belge, stipule que toute entreprise d'assurance qui est une entreprise mère est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion sur les comptes consolidés si, seule ou conjointement, elle contrôle une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger.

De plus, l'arrêté stipule que les comptes consolidés doivent être établis en appliquant l'ensemble des normes comptables internationales définies par l'International Accounting Standards Board qui, à la date de clôture du bilan, ont été adoptées par la Commission européenne et que les règles sont applicables aux entreprises soumises à l'arrêté à partir de l'exercice comptable qui prend cours le 1^{er} janvier 2012 ou après cette date.

Les états financiers consolidés, y compris toutes les annexes, ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration de Belfius Insurance SA en date du 20 mars 2018.

Les états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2017.

Les états financiers sont préparés sur une hypothèse de continuité de l'exploitation.

1.1. Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- classification des instruments financiers dans les catégories appropriées « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le compte de résultats » en fonction de la méthode d'évaluation et selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de Belfius Insurance (cf. 5) ;

- détermination de l'existence ou non d'un marché actif selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat-vente pour les instruments financiers évalués à la juste valeur (cf. 8) ;
- détermination de la juste valeur à partir de modèles de valorisation pour des instruments financiers évalués à la juste valeur (cf. 8) ;
- désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture (cf. 6.2) ;
- existence d'une obligation résultant d'événements passés dans le cadre de l'enregistrement d'une provision (cf. 19) ;
- identification des critères de déclenchement de dépréciation (cf. 7) ; et
- classification d'un instrument financier ou ses différentes composantes en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres fondée sur la substance économique et non sur la forme juridique des opérations.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés (cf. 7 et 13) ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placements et des immobilisations incorporelles (cf. 10 et 11) ;
- détermination des corrections de juste valeur afin de tenir compte de l'incertitude du modèle et de l'évaluation (cf. 8) ;
- évaluation des passifs pour les contrats d'assurance (cf. 9) ;
- réalisation du test de suffisance pour les contrats d'assurance en tenant compte des incertitudes de modèle et des hypothèses économiques et non-économiques (cf. 9.2.3) ;
- appréciation de l'efficacité des transactions de couverture (cf. 6.2) ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel (cf. 18) ;
- estimation de profits taxables futurs pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actif (cf. 17) ; et
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation du goodwill (cf. 12.2).

1.2. Changements dans les règles et méthodes comptables

La vue d'ensemble des textes reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêté du 31 décembre 2017.

1.2.1. IASB/IFRS et IFRIC - Textes avalisés par la Commission européenne et appliqués à partir du 1^{er} janvier 2017

Normes ayant un impact sur Belfius Insurance

- Amendements à « IAS 12 : comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ». Ces amendements qui clarifient la comptabilisation des actifs d'impôt différé liés à des instruments de dette évalués à la juste valeur n'ont pas d'impact significatif pour Belfius Insurance.

- Amendements à « IAS 7 : initiative concernant les informations à fournir ». Ces amendements exigent qu'une entité fournisse des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations de la trésorerie et des éléments sans incidence sur la trésorerie. Ces amendements Belfius Insurance sont inclus dans la note « Dettes subordonnées ».

Normes qui ne sont pas d'application pour Belfius Insurance

Néant.

1.2.2 IASB/IFRS et IFRIC - Textes avalisés par la Commission européenne durant l'année en cours mais non encore applicables au 1^{er} janvier 2017

Normes en cours d'analyse

- Les amendements à IFRS 4 (à terme IFRS 17 Contrats d'assurance) « Appliquer IFRS 9, Instruments financiers avec IFRS 4, Contrats d'assurance », prévoient deux options volontaires (une exemption temporaire d'IFRS 9 versus l'approche par superposition) afin d'atténuer les problèmes pour les assureurs liés à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 avant la nouvelle norme IFRS 17 sur les assurances. Peuvent appliquer l'exemption temporaire les entités dont l'émission de contrats d'assurance constitue leur activité prédominante. Selon cette approche d'exemption, l'application d'IFRS 9 est reportée jusqu'à l'application de la nouvelle norme IFRS 17 sur les assurances ou aux exercices à compter du 1^{er} janvier 2021, s'ils sont antérieurs. En approuvant ces amendements à IFRS 4, la Commission Européenne (le règlement commission EU 2017/1988) a permis aux conglomérats financiers de choisir le report temporaire de IFRS 9 au niveau de leurs entités opérant dans le secteur de l'assurance. L'approche par superposition, évaluée actif par actif, donne aux entités ayant des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4 la possibilité d'appliquer intégralement IFRS 9, et de présenter les variations de la juste valeur des actifs financiers qualifiés dans « Gains ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultats » plutôt que dans le compte de résultats. Belfius Insurance n'optera pas pour l'exemption temporaire et l'approche par superposition prévu par les amendements à IFRS 4 comme avalisées par la Commission Européenne, mais appliquera IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les compagnies d'assurance.
- IFRS 16 « Contrats de location », abandonne le classement des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement imposé par IAS 17, et introduit un modèle unique de comptabilisation pour le locataire. Selon ce modèle, un locataire doit comptabiliser (a) à l'actif ou au passif tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si la valeur de l'actif sous-jacent est faible ; et (b) amortir au compte de résultats les actifs loués séparément des intérêts sur les passifs liés à la location. IFRS 16 reprend la plupart des exigences comptables prévues par IAS 17 pour le bailleur. En conséquence, un bailleur continue de classer ses contrats de location en contrats de location simple ou contrat de location-financement et de comptabiliser différemment ces deux types de contrats. IFRS 16 sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2019. L'analyse de matérialité est en cours. À la date de ce rapport, Belfius Insurance estime que la nouvelle norme ne devrait pas avoir d'impact significatif pour Belfius Insurance.

1.2.3 IASB/IFRS et IFRIC - Textes publiés durant l'année en cours mais non encore avalisés par la Commission européenne

Normes en cours d'analyse

Néant.

Normes ayant un impact potentiel sur Belfius Insurance

- Les amendements à IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec compensation négative » s'appliquent aux instruments de dette qui échouent au test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest) à cause d'une caractéristique de remboursement anticipé avec compensation négative. L'amendement permet aux entités de mesurer ces instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global même lorsque l'option de remboursement anticipé donne lieu à une indemnisation anticipée au titulaire de l'option à condition que les instruments de dette satisfont à l'exigence du modèle économique. L'amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2019.
- Les amendements à IAS 28 « Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » précisent qu'une entité est tenue d'appliquer IFRS 9 Instruments Financiers, y compris ses exigences de dépréciation, aux participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises qui, en substance, font partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquelles la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. L'amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2019.
- IFRS Practice Statement 2 Jugements de la matérialité donne un aperçu des caractéristiques générales de la matérialité et présente un processus en quatre étapes à suivre dans les jugements de matérialité lors de la préparation des états financiers. Sa guidance est non-obligatoire et est disponible pour une utilisation immédiate.
- « Améliorations annuelles des IFRS 2015-2017 Cycle » contient des amendements à quatre normes : IFRS 3 et IFRS 11 (intérêt antérieur dans une opération conjointe), IAS 23 (coûts d'emprunts éligible à la capitalisation) et IAS 12. L'amendement à IAS 12 stipule que les conséquences fiscales des dividendes doivent être comptabilisées en résultat, en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres selon le poste où les transactions ou les événements passés qui ont généré le bénéfice distribuable ont été comptabilisés. L'amendement sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2019. L'amendement devrait s'appliquer aux conséquences de l'impôt sur le revenu des dividendes comptabilisés au début ou à la fin de la première période comparative.

Normes sans impact sur Belfius Insurance

Néant.

Normes qui ne sont pas d'application pour Belfius Insurance

Néant.

1.2.3.1 IFRS 9 « Instruments financiers » (pas encore d'application à partir du 1^{er} janvier 2017)

Contexte théorique

IFRS 9 « Instruments financiers » a été publié en 2014 et traite de tous les aspects comptables pour les instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation et microcouverture. IFRS 9 demande également de fournir de plus amples informations. Cette norme sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 et remplacera IAS 39. L'impact principal d'IFRS 9 pour Belfius réside dans « la classification et l'évaluation » et « la dépréciation » des instruments financiers.

Classification et évaluation

Selon IFRS 9, la classification et l'évaluation des actifs financiers se basent à la fois sur le modèle économique (business model) de l'entité pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers (« Solely Payments of Principal and Interest Test – SPPI test »).

Les modèles économiques pour la gestion des actifs financiers sont les suivants :

- Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers ;
- Autres, y compris ceux détenus à des fins de transaction et dont la gestion des actifs se fait sur la base de la juste valeur.

IFRS 9 introduit les catégories suivantes pour l'évaluation des instruments de dette. Les méthodes d'évaluation sont :

- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils satisfont au « test SPPI » et que la direction compte détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers ;
- Au coût amorti : les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils satisfont au « test SPPI » et que la direction compte détenir les actifs uniquement afin d'encaisser les flux de trésorerie contractuels ;
- À la juste valeur par le biais du résultat : les actifs financiers qui ne relèvent pas des deux catégories précitées sont classés à la juste valeur par le biais du résultat.

Ensuite les instruments de dette, satisfaisant aux critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, peuvent être désignés irrévocablement comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (cf. « accounting mismatch »).

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont en général classés à la juste valeur par le biais du résultat. IFRS 9 permet aux entités de choisir de manière irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les changements ultérieurs dans la juste valeur d'un investissement dans des instruments de fonds propres entrant dans le champ d'application de la norme, qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni considérés comme une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application d'IFRS 3. Les produits des dividendes restent rapportés en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément du contrat hôte (actif financier). Les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers sont évalués dans leur intégralité, et l'actif dans son ensemble est évalué à la juste valeur par le biais du résultat s'il ne satisfait pas au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

IFRS 9 reprend la classification et l'évaluation des passifs financiers d'IAS 39, à une exception près : les variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit de passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global selon IFRS 9, alors qu'elles étaient comptabilisées en résultat selon IAS 39.

Les critères de décomptabilisation d'IFRS 9 sont identiques à ceux d'IAS 39.

Dépréciations

Concernant la dépréciation, IFRS 9 remplace le modèle actuel des pertes encourues d'IAS 39 par un modèle des pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation sera appliqué à tous les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et aux créances résultant de contrats de location, engagements de crédits et garanties financières non comptabilisés à la juste valeur.

Ce modèle des pertes attendues est développé pour comptabiliser les dépréciations plus tôt dans le temps en appliquant un modèle à trois phases.

- Phase 1 : une dépréciation sera comptabilisée sur la base d'une perte attendue dans les douze prochains mois à la date de comptabilisation initiale de l'actif financier.
- Phase 2 : en cas de détérioration sensible du risque de crédit, la dépréciation augmentera par la prise en considération des pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'actif.
- Phase 3 : lorsqu'un actif est déprécié, la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier est comptabilisée comme une perte de valeur.

L'évaluation de la dépréciation sera effectuée ligne par ligne et tiendra compte de toutes les informations disponibles et prospectives sur les actifs en retard de paiement.

La détermination d'un actif en défaut selon IFRS 9 est similaire à celle d'IAS 39.

Comptabilité de couverture

Selon IFRS 9, la comptabilité de couverture est mieux alignée sur les politiques de gestion des risques des entités que selon IAS 39.

Comme l'élaboration du nouveau modèle de macrocouverture est toujours en cours (cf. « Comptabilisation des activités de gestion dynamique des risques »), l'IASB a proposé à toutes les entités y compris les entités couvrant le risque de taux d'intérêts d'un portefeuille les options suivantes pour les principes comptables en attendant la finalisation du projet de recherche de l'IASB « Gestion dynamique des risques » :

- Option 1 : appliquer les nouvelles exigences d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture et continuer d'utiliser le modèle d'IAS 39 pour la couverture du risque de taux d'intérêts ;
- Option 2 : continuer d'appliquer les exigences existantes d'IAS 39 sur la comptabilité de (micro)couverture, y compris le modèle d'IAS 39 pour la couverture du risque de taux d'intérêts d'un portefeuille.

Dans les deux cas, l'utilisation du modèle d'IAS 39 de couverture de taux d'intérêt d'un portefeuille implique de présenter de plus amples informations.

Application d'IFRS 9 chez Belfius Insurance

La transition d'IAS 39 à IFRS 9 a été réalisée en janvier 2018, le 1^{er} janvier 2018 étant la date d'application initiale.

Les principes généraux suivants seront appliqués :

Classification et évaluation

Les instruments de dette ne satisfaisant pas aux critères SPPI sont classés à la juste valeur par le biais du résultat à la date de la comptabilisation initiale.

Belfius Insurance a analysé les instruments de dette pour déterminer s'ils étaient conformes aux critères SPPI. Certains crédits structurés ne répondent pas aux critères SPPI et doivent donc être évalués à la juste valeur par le biais du résultat (selon IAS 39 ces crédits sont évalués au coût amorti et les dérivés incorporés sont bifurqués).

Pour les instruments de dette qui satisfont au test SPPI, l'évaluation du modèle économique a été réalisée et approuvée par le conseil d'administration. L'évaluation du modèle économique s'appuie sur les faits et les circonstances à la date d'application initiale, soit le 1^{er} janvier 2018. La classification qui en résulte à la date de transition est appliquée rétroactivement depuis l'origine de l'actif financier, quel que soit le modèle économique de l'entité lors des périodes de reporting précédentes. Après la date d'application initiale, la classification d'un actif financier sera déterminée conformément aux modèles économiques applicables au moment de la comptabilisation initiale de l'actif. L'évaluation du modèle économique est par conséquent pertinente et limitée aux seuls instruments de dette tels que les créances, les prêts et les dettes représentées par un titre (obligations). Le modèle économique est déterminé à un niveau qui reflète la façon dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour réaliser un objectif donné.

Les instruments de dette (y compris les contrats hybrides) qui sont repris dans un modèle économique avec pour objectif d'être détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI conforme) et pour autant que Belfius Insurance n'a pas opté pour une désignation « mesuré à la juste valeur » avec par le biais du résultat (cf. fair value option) sont ultérieurement évalués au coût amorti. Cette catégorie comprend les instruments de dette qui sont détenus dans le but d'être gardés jusqu'à l'échéance et qui génèrent une marge d'intérêt stable. Les prêts vendus à un véhicule de titrisation qui est consolidé n'excluent pas leur classification dans le portefeuille « Détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

Les instruments de dette qui sont repris dans un modèle économique avec pour objectif d'être détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers et pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI conforme) sont ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à condition que Belfius n'ait pas opté pour une désignation à la juste valeur par le biais du résultat (cf. conditional fair value option).

Les instruments de dette détenus dans des fonds avec des actifs dédiés (fonds cantonnés) ou nécessitant une flexibilité pour faire face à des rachats éventuels de contrats d'assurance-vie, des opportunités d'investissement ou détenus pour faire face à des besoins de liquidité potentiels sont inclus dans cette catégorie.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent des instruments de capitaux propres qui répondent à la définition d'IAS 32 et qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne représentent pas une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises et pour qui, lors de la comptabilisation initiale, Belfius Insurance a décidé irrévocablement et au cas par cas (par instrument) d'évaluer ces instruments à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dépréciations

Belfius Insurance a ajusté la méthodologie actuelle de dépréciation et les méthodes de calcul aux nouvelles exigences d'IFRS 9 et le conseil d'administration a validé tous les aspects significatifs des nouvelles règles de dépréciation qui sont d'application à partir du 1^{er} janvier 2018.

Belfius Insurance a déterminé le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale d'un instrument financier et l'a comparé avec le risque de crédit à la date d'application initiale. Si pendant cette période le risque de crédit a augmenté de façon significative la provision pour pertes de crédit est évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie restante.

Comptabilité de couverture

Belfius Insurance a opté pour continuer d'appliquer IAS 39 pour la comptabilisation de couverture (microhedging) ainsi que le « Carve out » - conditions qui sont d'application pour la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, comme ratifié par la Commission européenne.

1.2.3.2 IFRS 15 (effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018)

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui remplacera les exigences de IFRS 18 Produits des activités ordinaires, IAS 11 Contrats de construction, et les interprétations connexes. IFRS 15 devient effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Des clarifications dans les domaines de l'identification des obligations de prestation, du principal par rapport à l'agent, de l'application des licences et des mesures pratiques supplémentaires pour les entités en transition vers IFRS 15 ont été publiées en 2016.

L'objectif de la présente norme est d'établir les principes que l'entité doit appliquer pour présenter des informations utiles aux utilisateurs des états financiers concernant la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client.

Belfius Insurance a réalisé une analyse quantitative et qualitative pour évaluer l'impact de la norme :

- Identification des contrats avec les clients entrant dans le champ d'application de la norme. Compte tenu de la nature des activités de Belfius Insurance, une attention particulière a été portée aux spécificités des contrats avec les clients qui pourraient conduire à ce que les contrats entrent partiellement dans le champ d'application d'IFRS 15 et s'inscrivent partiellement dans le périmètre d'autres normes. Les contrats identifiés comme faisant partie du champ d'application (partiellement ou complètement) ont été évalués à l'aide du modèle en cinq étapes pour la comptabilisation des produits ;
- Identification de l'obligation de prestation. Evaluation de (série de) biens ou services distincts. Plus particulièrement, pour les transactions entre courtiers et négociants, une attention particulière a été accordée à l'évaluation de l'agent et du principal ;
- Détermination du prix de transaction en mettant l'accent sur les considérations variables, les estimations contraignantes de la contrepartie variable et l'existence d'une composante de financement importante dans le contrat ;
- La répartition du prix de transaction selon l'obligation de prestation dans le contrat ; et
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires dès que la performance est satisfaite par le transfert des biens ou services promis ;

Sur la base de cette évaluation, aucun impact significatif de l'adoption d'IFRS 15 par rapport au montant et au moment de la comptabilisation des produits n'a été identifié. Les contrats pour lesquels Belfius Insurance agit en tant que mandataire, IFRS 15 aura un impact limité sur la présentation car les produits seront comptabilisés en tant que montant net de la contrepartie au lieu d'un revenu brut des recettes et dépenses pertinentes.

1.2.3.3 IFRS 17 Contrats d'assurance (effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021)

L'IASB a publié IFRS 17 « Contrats d'assurance » en mai 2017. IFRS 17 est un modèle comptable complet qui établit des principes pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et le reporting des contrats d'assurance. La nouvelle norme introduit un seul cadre basé sur des principes pour comptabiliser tous les types de contrats d'assurance, y compris les contrats de réassurance détenus ou émis et les contrats d'investissements avec participation discrétionnaire.

La nouvelle norme remplace IFRS 4 et sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2021 et l'application anticipative est admise. IFRS 17 devrait être appliqué rétrospectivement, à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas des approches alternatives peuvent être appliquées.

Basé sur notre première compréhension et l'analyse en cours, la préparation et l'implémentation de la nouvelle norme auront un impact significatif sur le rapport annuel et les indicateurs de performance clés de Belfius Insurance.

Compte tenu de la complexité du domaine, un groupe de travail IFRS 17 a été créé pour assurer une structure de gouvernance de projet stricte.

1.2.4 Changements des règles de présentation

Pas de changement.

2. Consolidation

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition conformément à IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

Les filiales sont les entités contrôlées par Belfius Insurance. Belfius Insurance contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables résultant de ses liens avec l'entité détenue et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Belfius Insurance et sortent du périmètre de consolidation dès que Belfius Insurance perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Belfius Insurance.

Les changements dans la participation dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Belfius Insurance perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition) et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'opération. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Belfius Insurance exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Belfius Insurance possède entre 20 et 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Conformément à la méthode de mise en équivalence, la quote-part dans le résultat de l'exercice est comptabilisée en résultat des entreprises contrôlées conjointement et des entreprises associées tandis que la quote-part dans les gains ou pertes latents ou différés des entreprises contrôlées conjointement et des sociétés associées est comptabilisée sur une ligne distincte des gains ou pertes latents ou différés (repris dans les fonds propres du groupe). Les participations sont comptabilisées au bilan pour un montant égal à la quote-part dans l'actif net, y compris les écarts d'acquisition.

Les gains ou pertes latents résultant d'opérations entre Belfius Insurance et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Belfius Insurance. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Belfius Insurance ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements juridiques ou implicites de la société associée ou contrôlée conjointement. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ou contrôlées conjointement ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Belfius Insurance.

Les activités d'une entité structurée sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Pour garantir l'achat des actifs, ces entités structurées émettent des instruments de dettes et des actions, garantis par les actifs détenus par les entités structurées. Les instruments émis par les entités structurées peuvent inclure des tranches avec divers niveaux de subordination. Pour déterminer si Belfius Insurance a un certain pouvoir sur l'entité détenue, on tient compte de l'objet et la conception de l'entité, de la capacité pratique pour Belfius Insurance de diriger les activités pertinentes de l'entité, du type de relation avec l'entité et de l'ampleur de l'exposition à la variation des rendements associés à la performance de l'entité.

3. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Belfius Insurance a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif de manière simultanée.

4. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

4.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Les comptes annuels consolidés sont exprimés en euro, la monnaie fonctionnelle du groupe Belfius Insurance.

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Belfius Insurance sont convertis dans la monnaie de présentation de Belfius Insurance au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Toutes les entités étrangères du groupe Belfius Insurance ont également l'Euro comme monnaie fonctionnelle.

4.2. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existant à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût, sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de changes qui résultent des postes non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur. Les différences de change des postes monétaires sont comptabilisées dans le résultat consolidé.

5. Actifs et passifs financiers (instruments financiers)

Un actif ou passif financier est porté au bilan au moment où Belfius Insurance devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les opérations d'achat et de vente des instruments financiers pour lesquelles le règlement s'effectue selon les conventions standards de marché sont comptabilisés à la date de règlement. Les dérivés, détenus à des fins de transactions ou désignés comme instruments de couverture, sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et passifs financiers sont, en accord avec IAS 39, subdivisés dans une des catégories suivantes :

5.1. Prêts et créances

Cette catégorie reprend les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des prêts et créances qui sont :

- classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés dès le début comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- désignés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale.

Lors de la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont enregistrés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans la marge d'intérêt. Les intérêts négatifs sur ces instruments sont présentés séparément au sein des charges d'intérêts (charges d'intérêts sur actifs financiers).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

5.2. Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés avec une échéance finale déterminée et des paiements fixes ou déterminables sont classés dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » dans le cas où la direction a la ferme intention et la capacité financière de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement au coût amorti après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt. Les intérêts négatifs sur ces instruments sont présentés séparément au sein des charges d'intérêts (charges d'intérêts sur actifs financiers).

Belfius Insurance ne possède à ce jour aucun actif appartenant à cette catégorie.

5.3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

5.3.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Les prêts et titres détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours ou de la marge d'intermédiation, ou des titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme. Les titres détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés et ensuite réévalués à leur juste valeur. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte des résultats ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Charges et produits d'intérêts ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Dividendes ».

Belfius Insurance ne possède à ce jour pas d'actifs financiers à des fins de transaction.

5.3.2. Prêts et titres désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Cette catégorie reprend les actifs financiers (ou un groupe d'instruments financiers) considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. L'application de cette option est possible si :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; et
- un instrument contient un dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié aux caractéristiques du contrat hôte.

Afin d'éviter la volatilité dans les fonds propres et dans les résultats, Belfius Insurance qualifiera par conséquent les actifs et engagements de contrats liés à un fonds d'investissement (branche 23) en tant que valorisés à la juste valeur via le compte de résultats.

Les réévaluations à la juste valeur (dirty price) sont reprises dans la rubrique « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse sont classifiés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les frais de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans les « Charges et produits d'intérêt ». Les intérêts négatifs sur ces instruments sont présentés séparément au sein des charges d'intérêts (charges d'intérêts sur actifs financiers). Les dividendes reçus sur les instruments de fonds propres sont repris dans la rubrique « Dividendes ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Réserves des actifs financiers disponibles à la vente ». Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, la juste valeur accumulée dans les capitaux propres est recyclée en résultat en « Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ».

5.5. Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

5.5.1. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux « Prêts et titres détenus à des fins de transaction ».

Belfius Insurance ne possède, à ce jour, pas de passifs financiers à des fins de transaction.

5.5.2. Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs désignés à la juste valeur par résultat suivent les principes appliqués aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le résultat.

5.6. Autres passifs financiers

Cette catégorie reprend tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas repris dans une des catégories précédentes. Ces passifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, ces passifs sont comptabilisés à leur coût amorti. Toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant de remboursement est comptabilisée au compte de résultats sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

6. Dérivés

6.1. Dérivés - portefeuille de transaction

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est considéré comme un dérivé détenu à des fins de transaction. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont valorisés à leur juste valeur, obtenue à partir des prix constatés sur les marchés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats.

Les résultats d'intérêts d'instruments dérivés qui n'ont aucun lien économique avec le résultat d'intérêts d'un actif apparenté, sont comptabilisés dans le « Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats ».

Les dérivés sont présentés comme des actifs si leur juste valeur est positive ou comme des passifs si elle est négative.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers (« embedded derivatives ») sont présentés comme des dérivés séparés, lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latentes présentés en résultat.

6.2. Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Un dérivé peut être désigné comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % et 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, sont comptabilisées en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts. Les résultats d'intérêts sont repris dans la ligne « Charges et produits d'intérêts ».

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément financier couvert portant intérêt en résultat est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert (ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte), sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres réserves » (voir le tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultats. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats et comptabilisés en produits ou en charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

7. Dépréciations d'actifs financiers

Une dépréciation spécifique est enregistrée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers et peut être estimé de façon fiable.

7.1. Actifs financiers au coût amorti

Belfius Insurance évalue dans un premier temps s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et est soumis collectivement à un test de dépréciation.

7.1.1. Détermination de la dépréciation

- Dépréciation spécifique - s'il existe une indication objective qu'un prêt ou une créance ou un actif détenu jusqu'à échéance est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, nets des garanties et des nantissements, actualisé au taux d'intérêt effectif original de l'actif. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.
- Dépréciation collective - La dépréciation collective couvre la perte de valeur « encourues non encore rapportées », sur des segments (portefeuilles) lorsqu'il existe un indice objectif des pertes futures. Belfius Insurance estime, en tenant compte de l'environnement économique, ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment et la notation affectée à chaque emprunteur.

7.1.2. Traitement comptable de la dépréciation

Les variations du montant de la dépréciation sont comptabilisées en résultat dans la rubrique « Réductions de valeur sur les prêts et créances ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultats si l'amélioration des flux de trésorerie est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

7.2. Actifs financiers reclassés

Exceptionnellement, les actifs financiers de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente » peuvent être reclassés vers la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et Créances ». Dans de telles circonstances, la juste valeur en date de transfert devient le nouveau coût amorti de ces actifs financiers. Tout ajustement de juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres est gelé et amorti sur la maturité résiduelle de l'instrument. Les actifs financiers reclassés sont dépréciés selon les mêmes estimations, jugements et principes comptables que lors de la dépréciation des actifs financiers au coût amorti. S'il existe une indication objective qu'un actif reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur nette comptable, et sa valeur recouvrable actualisée au taux de rendement effectif recalculé en date du transfert. Toute réserve gelée non amortie est recyclée en compte de résultats et présentée sous la rubrique « Réductions de valeur sur les prêts et créances ».

7.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif financier disponible à la vente est déprécié sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

7.3.1. Détermination de la dépréciation

- Instruments de capitaux propres – Pour les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, une baisse significative (plus de 40 %) ou prolongée (3 ans et plus) de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent. Une dépréciation est comptabilisée pour les instruments de capitaux propres non cotés, s'il existe des indications objectives de dépréciation, comme par exemple des problèmes financiers de l'émetteur ou une probabilité de faillite.
- Instruments de dettes portant intérêts – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs comptabilisés au coût amorti.

7.3.2. Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, la réserve reconnue en fonds propres est recyclée au compte de résultats en « Résultat net issu des réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ». Cette rubrique reprend également les dépréciations sur actions.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée sur un instrument financier portant intérêt, toute baisse supplémentaire est également reprise dans cette rubrique. Pour les instruments de capitaux propres, toute baisse supplémentaire de la juste valeur est considérée comme une dépréciation et également comptabilisée dans cette rubrique.

Les dépréciations sur actifs financiers portant intérêt sont reprises par le compte de résultats si l'amélioration des flux de trésorerie est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultats à la suite d'une augmentation ultérieure de la juste valeur. Dans ce cas, et pour toutes les situations non décrites ci-dessus, les ajustements de la juste valeur sont repris dans les « Réserves des actifs financiers disponibles à la vente ».

8. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, il n'existe pas de prix de marché actif pour les tous actifs ou passifs détenus ou émis par Belfius Insurance.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale et dans un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée.

Le modèle de valorisation prend en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prennent en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les principes de valorisation retenus par Belfius Insurance pour ses instruments financiers peuvent être résumés comme suit :

8.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, disponibles à la vente, dérivés)

8.1.1. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marchés fiables sont disponibles (Niveau 1)

Si le marché est actif – ce qui implique qu'il y a des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes, ces prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

8.1.2. Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation (Niveau 2-3)

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est faite selon des critères tels que le volume de transaction, les transactions récentes, la liquidité du marché, l'écart achat/vente. Les modèles utilisés par Belfius Insurance varient de modèles standard à des modèles développés en interne. La disponibilité de prix observables sur le marché et les paramètres d'input du modèle réduisent le besoin d'évaluation et d'estimation du management ainsi que l'incertitude relative à la détermination de la juste valeur. La disponibilité de prix observables sur le marché et des paramètres d'input varie en fonction des produits et des marchés et est soumise à des changements reposant sur des événements spécifiques et le contexte des marchés financiers.

Les modèles d'évaluation qui utilisent des données non observables nécessitent un degré plus élevé d'évaluation et d'estimation pour la détermination de la juste valeur. L'évaluation et l'estimation du management sont généralement requises pour la sélection du modèle d'évaluation approprié, la détermination des flux de trésorerie attendus de l'instrument financier à évaluer, la détermination de la probabilité de défaut et de remboursement de la contrepartie ainsi que la sélection des taux d'escompte appropriés.

L'inclusion au niveau 2 requiert la satisfaction de deux conditions :

- le modèle doit être validé par le département responsable de la validation ; et
- les données que Belfius Insurance intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads).

Les justes valeurs d'instruments financiers qui reposent significativement sur des hypothèses doivent être repris en niveau 3.

Pour les obligations commercialisées dans les marchés inactifs, les titres sont valorisés en utilisant des techniques d'évaluation. L'évaluation s'appuie sur une composante de prix de marché et une composante de prix de modèle. La pondération accordée à chaque composante reflète les hypothèses retenues sur la liquidité du marché et/ou les caractéristiques des instruments considérés.

8.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

La juste valeur des prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires, est déterminée selon les principes suivants :

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est approximativement estimée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classifiés en titres détenus jusqu'à leur échéance ou en prêts et créances depuis l'origine suit les mêmes principes de valorisation que les titres disponibles à la vente ;

- la valorisation s'appuie sur une composante taux d'intérêt et, si possible, une composante risque de crédit ; et
- cap, floor et options pour remboursement anticipé sont repris dans le calcul de la juste valeur des prêts et créances.

Ces principes s'appliquent également aux instruments financiers reclassés du portefeuille de négociation ou disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts. En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant la reclassification de certains actifs financiers illiquides. À cette occasion, Belfius Insurance a décidé d'utiliser cet amendement pour reclasser les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables.

Pour la première applications des normes IFRS fin 2012, Belfius Insurance a décidé d'utiliser les valeurs comptables intégrées dans la consolidation de la société mère. Cela reprend également la reclassification appliquée en 2008.

9. Activité d'assurance et de réassurance

9.1. Classification

Belfius Insurance est active aussi bien dans les activités d'assurance vie que Non-Vie.

IFRS 4 (Phase 1) est appliqué pour tous les contrats pour lesquels l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en convenant d'indemniser le preneur d'assurance si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) se produit. Les traités de réassurance ainsi que les contrats de placement avec participation discrétionnaire (« Discretionary Participation Feature » ou DPF) entrent également dans ce champ d'application.

Les règles de deposit accounting s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et aux contrats d'assurance unit-linked (branche 23). Cela signifie que la composante dépôt et la composante assurance sont évaluées séparément. IAS 39 et pas IFRS 4 est applicable pour l'évaluation et la présentation de la composante dépôt. Pour le deposit accounting, cette partie des primes ainsi que la comptabilisation résultant de l'obligation ne sont pas reprises dans le compte de résultats. Les obligations elles-mêmes ne sont pas mentionnées dans les provisions techniques mais sous les obligations financières. Les frais administratifs et les commissions s'y rapportant sont immédiatement enregistrés en compte de résultats. Les versements liés ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats mais entraînent une réduction du passif. Pour les contrats unit-linked (type branche 23), la composante dépôt et les investissements sous-jacents sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de valeur étant enregistrées en compte de pertes et profits. La juste valeur correspond au nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des investissements sous-jacents.

Les assurances groupe pour les employés de Belfius Insurance ne sont pas visées et tombent sous l'application d'IAS 19.

9.2. Évaluation

9.2.1. Généralités

Conformément à IFRS 4 (phase 1), les normes comptables locales ont été appliquées pour l'évaluation des contrats d'(de) (ré)assurance tombant dans le champ d'application décrit ci-dessus. Sous IFRS, aucune provision pour égalisation et catastrophe ne peut être constituée.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est calculée sur la base de la prime nette suivant la méthode pro rata temporis pour chaque contrat pris séparément. Pour les activités de réassurance acceptée, les réserves sont constituées sur la base des données communiquées par les compagnies cédantes.

Provision pour sinistres

Le montant de la provision pour sinistres dans les affaires directes des activités Non-Vie équivaut à la somme due aux bénéficiaires, majorée des frais de gestion des sinistres.

La provision pour les sinistres déclarés dans les opérations directes des activités Non-Vie, en ce compris les frais de règlements futurs, est calculée dossier par dossier ou comme réserve complémentaire pour un ensemble de dossiers.

Lorsque des dommages et intérêts doivent être versés sous la forme d'un paiement périodique, les montants à réserver à cet effet sont calculés sur la base des méthodes actuarielles reconnues.

Une provision est constituée pour les sinistres claims incurred but not (entirely) reported (IBN(E)R) à la date de clôture des comptes. Pour le calcul, il est tenu compte de l'expérience acquise par le passé en ce qui concerne le nombre et le montant de sinistres notifiés après la date du bilan. En outre, il faut tenir compte des événements exceptionnels qui se sont produits et également de provisions complémentaires constituées sur la base de dispositions légales telles que dans le cas d'accidents du travail.

Provision en assurance vie

La provision en assurance vie est calculée compte tenu des exigences légales et des modalités relatives à l'activité d'assurance vie. Les règles suivantes sont d'application :

- Évaluation selon la méthode prospective : cette méthode est appliquée aux provisions pour assurances vie de la branche 21 classique et pour assurances vie de la branche 21 moderne avec taux garanti sur les primes futures. Le calcul s'appuie sur les dispositions techniques des contrats.
- Évaluation selon la méthode rétrospective : cette méthode est appliquée à la provision pour les autres assurances vie de la branche 21 moderne. Les calculs reposent sur les dispositions techniques des contrats, mais ne tiennent pas compte des versements futurs.
- Pour les assurances acceptées, une provision est constituée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant.
- Outre les règles mentionnées ci-dessus, une provision complémentaire est comptabilisée pour le risque de taux d'intérêt bas ainsi que pour d'autres facteurs ayant un impact important sur la suffisance des provisions techniques.

Provision pour participations discrétionnaires

La participation bénéficiaire discrétionnaire est un droit contractuel détenu par un assuré de recevoir, en plus des prestations garanties, des prestations complémentaires dont le montant ou le calendrier est contractuellement à la discrétion de l'assureur, également appelé « partage des bénéfices ». Belfius Insurance enregistre un partage des bénéfices différé pour la meilleure estimation du partage des bénéfices attendus qui pourrait être partagée avec ces assurés.

Le montant de ce partage des bénéfices différé est réduit par l'affectation effective aux provisions techniques d'assurance des assurés individuels après l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la compagnie d'assurance. La participation aux bénéfices différée qui devrait être financée par des plus ou moins-values latentes sur les investissements qui couvrent est comptabilisée dans la réserve de réévaluation dans les autres éléments du résultat global (capitaux propres).

Lors de la réalisation d'une partie des investissements alloués, la partie de la participation aux bénéfices différée liée à ces plus ou moins-values réalisées est ajustée et enregistrée dans les provisions techniques d'assurance.

Actifs réassurés

Un actif de réassurance est déprécié si :

- il existe des preuves tangibles, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le cédant peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat. Cette analyse tient compte du rating et de la solvabilité du réassureur ;
- cet événement a un impact mesurable de manière fiable sur les montants que le cédant recevra du réassureur.

Nous renvoyons ici aux règles qui sont d'application en matière de dépréciation spécifique.

9.2.2. Test de suffisance du passif (Liability Adequacy Test - LAT)

À la fin de chaque période de reporting, Belfius Insurance réalise un test de suffisance du passif sur ses provisions techniques. Si ces tests supplémentaires montrent que la valeur comptable des provisions techniques est insuffisante par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, un montant complémentaire de provision technique est comptabilisé via le compte de résultats et à hauteur de cette différence. L'évaluation de ces tests est réalisée séparément pour les provisions techniques vie et pour les provisions techniques non-vie.

Pour les assurances-vie une estimation est réalisée des flux de trésorerie attendus des contrats, en tenant compte des hypothèses également utilisés à d'autres fins de modélisation. La valeur actuelle de ces flux de trésorerie attendus est déterminées à l'aide d'une courbe d'actualisation élaborée suivant la méthodologie EIOPA, incluant un ajustement de volatilité calibré sur le portefeuille d'investissement de Belfius Insurance.

Le test de suffisance du passif tient compte avec les résultats non réalisés sur le portefeuille de placement allouées à la branche vie. Si la valeur obtenue ainsi est supérieure aux Provisions sur Assurances-Vie, la différence est comptabilisée en compte de résultats.

Pour le volet non-vie, le test de suffisance examine si les provisions pour les primes non acquises et les provisions pour sinistres sont suffisantes pour indemniser définitivement les sinistres déjà survenus et ceux qui pourraient avoir lieu pendant la durée des contrats.

9.2.3. Comptabilité reflet (*shadow accounting*)

Lorsque la réalisation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente enregistrés en fonds propres a un impact direct sur la valorisation des provisions techniques, la comptabilité reflet offre la possibilité de transférer une partie des résultats d'investissement non réalisés du résultat global vers les provisions techniques.

Dans un premier temps, Belfius Insurance applique la comptabilité reflet lorsque les conditions légales ou contractuelles des contrats d'assurance précisent que la réalisation des gains latents comptabilisés sur des actifs déterminés de l'assureur affecte directement la valorisation des contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire (DPF). Cette méthode s'applique particulièrement aux contrats d'assurance assortis d'une gestion administrative indépendante dans des fonds cantonnés.

Belfius a, de plus, choisi de reconnaître un ajustement « shadow-loss » pour la différence entre la valeur des engagements d'assurance-vie basée sur la méthodologie LAT décrite ci-dessus d'une part et les provisions pour assurance-vie d'autre part, et ce pour un montant maximum des gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente constituant des éléments de couverture des assurances-vie, et comptabilisés dans les fonds propres.

10. Immobilisations corporelles et placements immobiliers

Pour l'évaluation des immeubles de placement, Belfius Insurance a choisi pour le modèle du coût en ligne avec la méthode comptable des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles et placements immobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les coûts directement attribuables) diminué des amortissements et des éventuelles réductions de valeur. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Dans certains cas, Belfius Insurance utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si, en revanche, la partie utilisée pour compte propre n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement, que si la portion utilisée ne représente qu'une faible portion de l'investissement total. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres produits nets ».

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisation :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans ;
- matériel informatique : 1 à 6 ans ;
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

Les terrains, de part leur nature, ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une réduction de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Après la comptabilisation d'une dépréciation, la dotation aux amortissements de l'actif doit être ajustée pour les périodes futures, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle (s'il y a lieu), puisse être répartie de façon systématique sur sa durée d'utilité restant à courir.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net issu de réalisations et réductions de valeur sur les actifs financiers ».

11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels consistent principalement en a) coûts développement en interne et b) les logiciels acquis. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultats lorsque le coût est avéré. Cependant les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement activés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où les produits de développement sont effectivement utilisables.

Un portefeuille clients acquis est amorti linéairement sur la durée attendue du portefeuille en tenant compte de la perte de clients attendue du portefeuille clients.

Les frais de constitution sont directement imputés dans l'année comptable des dépenses.

Les actifs incorporels (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de réduction de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une réduction de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable.

12. Écarts d'acquisition

12.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre :

- la somme du montant de la contrepartie transférée, du montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des intérêts préalablement détenus par l'acquéreur dans l'entité acquise ;
- la juste valeur déterminée à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Un montant négatif (« negative goodwill ») est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur d'achat ou de vente d'un actif net et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

12.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition (ou goodwill) n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Dans ce but, les écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une réduction de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (le taux actuel d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

13. Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (autre que prorata d'intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des actifs émanant des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.). Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable.

14. Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenues en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est classifié comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultats.

15. Contrats de location

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

15.1. Belfius Insurance est locataire

Belfius Insurance conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé de manière anticipée, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et que le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

15.2. Belfius est bailleur

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Belfius Insurance enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat.

Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

16. Opérations de mises en pension et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (repos) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit ». L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (reverse repos) sont comptabilisés au hors-bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés et ils sont maintenus dans le bilan dans la même catégorie. Les titres empruntés ne sont pas repris au bilan.

17. Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporaires résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs, des dépréciations sur actifs financiers et des provisions.

Ils sont calculés aux taux d'imposition en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou des passifs sur lesquels ils portent.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles, sur lesquels il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

18. Avantages au personnel

18.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont presté les services correspondants. Ils ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

18.2. Passifs liés aux retraites

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations de retraite (annuités ou sommes versées à la retraite) et les autres avantages postérieurs à l'emploi comme l'assistance médicale.

18.3. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs estimés actualisée au taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité avec une durée qui correspond à la durée des obligations liées. S'il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'Etat. Cette technique d'évaluation des dépenses de pension prend en compte des hypothèses actuarielles comprenant des considérations d'ordre démographique et financier.

Le montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies correspond à la différence entre la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus (déterminé selon la méthode des Unités de Crédit Projetées) et la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Dans le cas d'un actif net, le montant reconnu est limité au plafond de l'actif, qui correspond à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles pour Belfius Insurance sous la forme d'un remboursement en trésorerie ou d'une diminution de ses cotisations futures.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net sont reconnues dans les gains ou pertes latents ou différés et ne seront pas reclassées ultérieurement en en compte de résultats. Les réévaluations comprennent les changements dans les hypothèses démographiques et financières, les ajustements liés à l'expérience, le rendement des actifs du régime et toute variation de l'effet du plafond de l'actif.

18.4. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Belfius Insurance aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans le résultat de l'année. À la suite du rendement minimum (garanti) imposé par l'État Belge, les régimes belges à cotisations définies sont considérés pour IAS 19 comme des régimes à prestations définies et présentés ainsi.

Compte tenu des changements de législation (à savoir le fait que le rendement minimum garanti sera d'au moins 1,75 % à l'avenir), les régimes belges à cotisations définies peuvent être considérés comme la combinaison d'un plan à cotisation définie et d'un « plan cash balance ». Cela signifie que l'obligation devra être évaluée selon la méthode des prestations définies, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée et l'obligation de Belfius Insurance sera déterminée par participant par la valeur la plus élevée entre les réserves constituées réelles et l'obligation de prestations définies.

18.5. Autres avantages à long terme

Un avantage est considéré comme un avantage à long terme si le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu les services correspondants. Ces avantages concernent essentiellement les primes d'ancienneté et bonus qui seront octroyés aux salariés après avoir presté une période définie de service.

L'évaluation des autres avantages à long terme ne connaît pas le même degré d'incertitude que celle des avantages postérieurs à l'emploi. Une méthode simplifiée pour la comptabilisation des primes d'ancienneté et autres avantages à long terme, basée sur des calculs actuarielles, est admise. Une provision est constituée pour l'obligation estimée liée aux services rendus à la date de clôture du bilan et les réévaluations sont reconnues en résultat.

18.6. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de cessation d'emploi résultent soit de la décision de Belfius Insurance de mettre fin au contrat de travail avant la date normale de mise en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter les indemnités offertes par Belfius Insurance en échange de la cessation de son emploi. Tout avantage qui requiert des services futurs n'est pas considéré comme une indemnité de cessation d'emploi.

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail est comptabilisée à la première des dates suivantes : la date de comptabilisation des coûts de restructuration et la date à laquelle Belfius Insurance ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

19. Provisions et passifs éventuels

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Belfius Insurance a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer avec une fiabilité suffisante le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de crédits sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie. À moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible, un passif éventuel donne lieu à la fourniture d'information.

20. Taxes

Les taxes sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques qui sont imposées par les autorités publiques aux entités en vertu de dispositions légales ou réglementaires autres que les impôts sur le résultat et les amendes et autres pénalités imposées pour violation de dispositions légales.

Toutes les taxes sont reconnues immédiatement dans le résultat.

21. Capital et actions propres

21.1. Coût d'émission d'actions

Les coûts externes directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

21.2. Dividendes sur actions ordinaires

Belfius Insurance comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

TRANSITION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2017 SELON IAS 39 AUX ÉTATS FINANCIERS AU 1/1/2018 SELON IFRS 9

Impact quantitatif sur les capitaux propres

Globalement, l'impact sur le total des capitaux propres de Belfius Insurance s'élève à EUR -275 millions.

Les montants présentés sont le résultat de la meilleure estimation actuelle et peuvent encore être ajustés à la suite d'analyses supplémentaires.

	Résultat reporté	Gains et pertes non inclus dans le compte de résultats	Total FTA
Impact (en million EUR)			
CLASSIFICATION ET RÉÉVALUATION	45	(319)	(274)
Obligations	17	(382)	(365)
Actions	28	63	90
DÉPRÉCIATION	(25)	18	(7)
TOTAL	20	(302)	(282)

Une description qualitative détaillée des différentes transactions se trouve ci-dessous.

Explication qualitative

Modèle économique

Le terme « modèle économique » fait référence à la manière dont une entité gère ses actifs financiers pour générer des flux de trésorerie ; le modèle économique détermine si les flux de trésorerie résultent de la collecte des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination du modèle n'est pas un choix, mais plutôt un fait qui peut être perçu par la façon dont une entité est gérée et comment l'information est fournie à la direction.

Belfius Insurance a défini différents modèles économiques pour ses actifs financiers. Les modèles économiques reflètent la manière dont les actifs financiers sont gérés pour générer des flux de trésorerie et sont basés sur (i) les expériences précédentes en termes de fréquence, de volume et de calendrier des ventes, y compris les raisons de ces ventes et les prévisions concernant les activités de vente futures ; (ii) l'évaluation et le rapport des actifs financiers ; (iii) l'évaluation et la gestion des principaux risques ; et (iv) la rémunération de la direction.

L'analyse a mené à la détermination des modèles économiques suivants :

Prêts

Le portefeuille de prêts s'inscrit dans le cadre des activités traditionnelles de transformation de l'assurance dans le but de générer une marge d'intérêt stable. Le but est de détenir ces prêts jusqu'à maturité. Dans des circonstances limitées, une réduction d'un portefeuille de prêts dans le cadre d'une gestion standard du risque peut être exécutée afin, par exemple, d'aligner la notation moyenne du portefeuille avec le cadre de tolérance au risque.

Globalement, Belfius Insurance a opté pour un modèle économique qui vise à recevoir des flux de trésorerie contractuels et à évaluer les prêts au coût amorti.

Une exception à noter pour une entité du groupe qui détient, pour une période limitée, des prêts hypothécaires vis-à-vis d'une partie liée (entrepôt), avant de transférer ces prêts hypothécaires à des parties non liées. Ces prêts hypothécaires sont classés comme disponibles à la vente et seront évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en compte de résultats.

Obligations

Les obligations de Belfius Insurance sont gérées conformément à la politique d'actif et de passif et dans le respect des lignes directrices et des limites du cadre d'investissement. Par conséquent, Belfius Insurance peut opter de classer une grande partie de son portefeuille dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels.

Cependant, pour parer à des besoins éventuels inattendus de liquidités exceptionnelles (par exemple, après un achat inattendu) et générer des résultats en ce qui concerne le partage des bénéfices possible, Belfius Insurance a décidé de classer certaines obligations sous un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et va les évaluer à la juste valeur avec une reconnaissance des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. La sélection de ces obligations est limitée, en tenant compte d'une volatilité potentielle maximale des fonds propres.

En conséquence, le groupe d'assurance appliquera un modèle économique mixte pour son portefeuille d'obligations, par lequel une partie du portefeuille sera détenue dans le but de générer des flux de trésorerie contractuels et l'autre partie pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et vendre des actifs financiers.

Actions

Belfius Insurance a fait le choix irrévocable lors de la première application de valoriser ses positions en actions actuelles à la juste valeur avec la reconnaissance des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

Classification

Test SPPI

Belfius Insurance a procédé à une analyse approfondie de ses instruments de dette afin de déterminer s'ils répondent aux conditions du test SPPI. Tous les instruments de dette existants ont été analysés et documentés en collaboration avec Belfius Banque.

Suite à cette revue, Belfius Insurance a identifié que (i) un nombre limité d'obligations et (ii) des instruments de capitaux propres considérés comme des obligations sont non-conformes au test SPPI. Ces obligations doivent être évaluées à la juste valeur avec reconnaissance des variations de la juste valeur en compte de résultats, peu importe le modèle économique applicable.

Réévaluation

IFRS 9 s'applique de manière rétrospective, ce qui impose à Belfius Insurance d'appliquer la norme comme si elle avait toujours été appliquée.

Tous les ajustements des valeurs comptables des instruments financiers sont comptabilisés soit dans la position d'ouverture du résultat reporté, soit dans une autre composante des capitaux propres, le cas échéant.

Réévaluation des actifs financiers qui ont échoué au test SPPI

À la date d'application initiale d'IFRS 9, les actifs financiers qui ont échoué au test SPPI doivent être évalués à leur juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable selon IAS 39 et la juste valeur est comptabilisée dans la position d'ouverture du résultat reporté.

Réévaluation des instruments d'emprunt précédemment reclassés

À 2008 et 2009, Belfius Insurance a appliqué les amendements prévus par IAS 39 permettant le reclassement de certains actifs financiers non liquides de « disponibles à la vente » et « détenus à des fins de transaction » à « disponibles à la vente ». Suite à ces reclassements, la juste valeur de la réserve disponible à la vente a été gelée au moment du reclassement et amortie sur la durée de vie utile restante de l'instrument.

En accord avec IFRS 9, pour les instruments conformes au test SPPI, la réserve AFS gelée doit être reprise via un ajustement de la position d'ouverture du résultat reporté, étant donné l'application rétroactive d'IFRS 9.

Selon IFRS 9, la valeur comptable de l'actif financier selon IAS 39 (présentation basée sur la nature des éléments) doit être ajustée pour refléter soit (i) le coût amorti si l'actif est classé comme détenu pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ; ou (ii) la juste valeur si l'actif est classé comme détenu dans l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers ou à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans le résultat si l'actif ne répond pas au test SPPI. Toute différence entre la valeur comptable selon IAS 39 et la valeur comptable selon IFRS 9 est incluse dans la position d'ouverture du résultat reporté ou dans les autres éléments du résultat global, le cas échéant.

Modification de l'évaluation des actifs financiers suite au choix du modèle économique

Lors de l'application du nouveau modèle économique, toute différence entre la valeur comptable selon IAS 39 et selon IFRS 9 est comptabilisée soit dans le résultat reporté, soit dans les autres éléments du résultat global.

Impact sur les provisions techniques

Certains gains nets non réalisés qui étaient précédemment présentés au bilan selon IAS 39, ne sont plus présentés au bilan selon IFRS 9 suite au choix du modèle économique. Étant donné que ces gains nets non réalisés mais comptabilisés selon IAS 39 n'étaient pas attribuables à Belfius Insurance, mais plutôt aux preneurs d'assurance, Belfius Insurance a appliqué, conformément à IAS 39, la comptabilité reflect (sha-

dow accounting) selon laquelle ces gains nets non réalisés étaient reclassés des autres éléments du résultat global vers la provision pour activités d'assurance. Alors que, selon IFRS 9, ces gains nets non réalisés continuent d'exister, ils ne sont plus reconnus au bilan étant donné le choix du modèle économique. À ce titre, un reclassement des autres éléments du résultat global des activités d'assurance n'est plus nécessaire pour ces gains nets non réalisés.

Impact sur les autres éléments du résultat global pour les instruments de capitaux propres

Étant donné qu'aucun reclassement n'est effectué en compte de résultats, selon IFRS 9, pour les instruments de capitaux propres, toutes les dépréciations précédemment comptabilisées selon IAS 39 doivent être reprises par le biais du résultat reporté pour les actions qui sont irrévocablement évaluées à la juste valeur avec une reconnaissance des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation

Selon IFRS 9, une dépréciation est reconnue (par le compte de résultats) sur tous les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur avec une reconnaissance des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. De plus, les engagements de crédit, les garanties financières et autres engagements émis font également l'objet de dépréciations.

Selon IAS 39, un modèle de perte encourue était utilisé alors que, selon IFRS 9, le modèle des pertes de crédit attendues doit être appliqué. Ce modèle requiert une approche en deux étapes :

- 1 : Détermination de l'étape appropriée de l'exposition
- 2 : Calcul des pertes de crédit attendues (ECL) par exposition

Pour déterminer la phase applicable par exposition, un élément important de l'évaluation consiste à comparer la notation à l'origine de l'ensemble de ses actifs financiers identifiés selon la norme de dépréciation avec la notation à la date de clôture. Si une augmentation significative du risque de crédit est constatée, l'actif financier est affecté à l'étape 2 et une perte de crédit attendue sur la durée de vie est calculée. Si l'actif financier est alloué à l'étape 1, une perte de crédit attendue sur 12 mois est calculée. Notons que dans certains cas, des expertises et des analyses sont appliquées, en plus des évolutions d'évaluation plus mécaniques, dans le but de tenir compte des caractéristiques spécifiques des expositions.

Afin de déterminer l'impact des pertes de valeur à la première application d'IFRS 9, la dépréciation globale calculée selon le modèle IAS 39 est reprise par le biais du résultat reporté et la nouvelle perte de crédit attendue est enregistrée en réduction l'actif financier si l'actif financier est évalué au coût amorti ou dans les autres éléments du résultat global si l'actif financier est évalué à la juste valeur avec une reconnaissance des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. De plus, une nouvelle provision IFRS 9 est enregistrée pour les engagements de crédit, les garanties financières et les autres engagements.

II. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1. AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les filiales Eurco Ireland Ltd et Copharma Industries Unltd ne font plus partie du périmètre de consolidation. Les deux filiales étaient en liquidation et les actifs restant sont considérés comme immatériels.

Les fonds « Belfius European Loans Fund », « Belins High Yield » et « Belins US Corporate Bonds » ont été créés en 2015 par Belfius Insurance et sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis 2016.

La participation détenue dans « International Wealth Insurer », classée comme « Actifs non courants (groupe d'actifs destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées », a été cédée au cours du premier semestre 2016 à Foyer SA.

Au cours du second semestre 2016, Belfius Insurance a décidé de céder sa participation détenue dans « Aviabel ». Bien qu'un accord ait été conclu, la vente au terme de l'exercice était encore soumise à certaines conditions, cette participation était classée comme « Actif non courant (groupe destiné à être cédé) détenu en vue de la vente et activités abandonnées ». Cela n'a pas eu d'impact sur le périmètre de consolidation en 2016.

2. AU 31 DÉCEMBRE 2017

Reprises

Fin 2016, l'entité ImmoActivity SA a été acquise et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à partir de début 2017. Le bilan fait état d'un projet immobilier à Molenbeek-Saint-Jean, le bâtiment en question sera exploité comme maison de repos.

Les actifs et passifs acquis sont les suivants :

ImmoActivity	
en milliers d'EUR	2017
Immobilisations corporelles	11 738
Autres passifs	(4)
ACTIFS NETS	11 734
Déjà en possession du groupe	0
Prix d'acquisition (reçu en numéraire)	5 235
moins : des coûts de transaction	0
moins : trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	0
TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES	5 235

Cessions

Le 1^{er} avril 2017, Belfius Insurance a cédé sa participation dans Aviabel SA à la société d'assurance américaine Axis Capital, réalisant 8,9 millions d'euros sur la vente. Belfius Insurance détenait une participation de 20 % dans Aviabel SA. L'entreprise associée était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31/12/2016, conformément à la norme IFRS 5, l'actif correspondant était classé comme « Actifs détenus en vue de la vente ».

Belfius Insurance a cédé sa participation de 60 % dans Pole Star SA et North Light SA en date du 29 septembre 2017 à des investisseurs sud-coréens. Les deux entités étant considérées comme des joint ventures et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Alors que Belfius Insurance a une vision à long terme de la gestion de son portefeuille immobilier, elle répond dans la mesure du possible aux opportunités de marché. Par la cession de ces deux participations, une plus-value de EUR 58 millions a été réalisée sur la vente.

Au cours du troisième trimestre, les participations consolidées dans les fonds Belfius European Loans Fund, Belins High Yield et Belins US Corporate Bonds ont été liquidées. Les fonds avaient été spécifiquement créés pour Belfius Insurance et étaient intégralement consolidés. La décision fut prise suite à la considération que la volatilité de ces fonds ne correspondait plus au nouveau cadre d'investissement de Belfius Insurance.

III. INTÉRÊTS DANS FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIÉES, JOINT VENTURES ET ENTITÉS STRUCTURÉES

3.1. FILIALES

1. Liste des filiales consolidées globalement

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%) ⁽¹⁾	Code d'activité
Belfius European Loans Fund ⁽²⁾ AXA Investment Managers Paris	6, Place de la Pyramide FR-92908 Paris La Défense	100	13
Belfius Insurance Invest SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	21
Belfius Insurance Services Finance SA	20, rue de l'Industrie L-8399 Windhof	100	21
Belins High Yield ⁽²⁾ Candriam France	40, rue Washington FR-75408 Paris	100	13
Belins US Corporate Bonds ⁽²⁾ Candriam France	40, rue Washington FR-75408 Paris	100	13
Corona SA	Avenue de la Métrologie 2 B-1130 Bruxelles	100	28
Coquelets SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
Elantis SA	Rue des Clarisses 38 B-4000 Liège	100	6
Immoactivity SA ⁽³⁾	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Malvoz SPRL	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
Immo Zeedrift SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
Legros Renier - Les Amarantes Seigneurie de Loverval SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31
LFB SA	Avenue Galilée 5 B-1210 Bruxelles	100	31

(1) Fraction du capital détenue par l'actionnaire direct.

(2) Liquidé au quatrième trimestre de 2017.

(3) Acquis le 3 février 2017.

Il n'y a aucune restriction importante pour les filiales qui limitent la capacité de l'entité d'avoir accès aux actifs du groupe ou de les utiliser et de régler les passifs du groupe.

2. Liste des filiales non consolidées

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Bureau Laveaux & Martin bvba	Ravensteinstraat 2 bus 3 B-9000 Gent	100	Pourcentage non significatif	30
Caring People SA	Avenue de la Métrologie 4 B-1130 Bruxelles	100	Pourcentage non significatif	30
Qualitass nv	Vilvoordsesteenweg 166 1850 Grimbergen	100	Pourcentage non significatif	30
VDL - Interass nv	Brusselsesteenweg 346 bus c B-9090 Melle	100	Pourcentage non significatif	30
Zakenkantoor Frans Verfaillie bvba	Grote Markt 38 B-8600 Diksmuide	100	Pourcentage non significatif	30

Code d'activité

1. Banques et établissements de crédit	26. Assurances Non-Vie
2. Caisses d'épargne privées	27. Réassurance
3. Institutions publiques de crédit	28. Entreprises d'assurance - multibranches
4. Agences	29. Agents et courtiers en produits financiers
5. Sociétés de leasing	30. Agents et courtiers en produits d'assurance
6. Crédits hypothécaires	31. Activité immobilière pour compte propre
7. Financement de sociétés par prises de participations	32. Activité immobilière pour compte de tiers
8. Distribution de crédits à la consommation	33. Santé et action sociale
9. Distribution de crédits divers	34. Informatique
10. Prise et gestion de participations	35. Activités associatives bancaires
11. Sociétés de Bourse	36. Autres activités associatives
12. BEVEK/SICAV	37. Assainissement, voirie et gestion des déchets
13. Fonds communs de placement	38. Activités récréatives
14. Sociétés de gestion de SICAV	39. Télécommunications
15. Factoring	40. Transports
16. Sociétés de financement d'infrastructures et de biens immobiliers	41. Autres services fournis aux entreprises
17. Autres auxiliaires de distribution de produits financiers spécifiques	42. Énergie
18. Administration de marchés financiers	43. Développement économique
19. Gestion de portefeuille, conseils en investissements	44. Eau
20. Ingénierie financière, consultance, études et conseils financiers	45. Édition de livres et multimédia
21. Autres activités du secteur financier	46. Activités d'étude, de recherche et de développement
22. Sociétés de cautionnement	47. Autres activités de service
23. Fiduciaires	48. Production, gestion et distribution de moyens de paiement informatisés
24. Bureau de change	49. Sociétés de financement
25. Assurances vie	50. Merchant bank

3.2. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Belfius Insurance a une entreprise associée, Auxipar SA, qui est matérielle pour le groupe.

Cette entreprise gère des participations en matière d'énergie et d'eau, de distribution de médicaments et de quelques positions supplémentaires.

Il n'y a aucune restriction importante pour les sociétés mises en équivalence qui limitent la capacité de l'entité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à régler les passifs du groupe. Belfius Insurance a droit à un dividende privilégié de Auxipar.

Le 1^{er} avril 2017, Belfius Insurance a vendu sa participation dans Avia-bel SA. Pour plus d'information, nous nous référons au chapitre II « modification du périmètre de consolidation ». Conformément aux exigences d'IFRS 5, les actifs ont été présentés au 31 décembre 2016 en « Actifs détenus en vue de la vente ». Puisqu'Avia-bel a été vendue au 1^{er} avril 2017, les chiffres jusqu'au 31 mars 2017 ont été repris dans la consolidation de Belfius Insurance.

En outre, Belfius Insurance détient également quatre entreprises associées. Assurcard SA, Belwing SA, Newton Biocapital SA et Syneco ASBL, qui ne sont pas matérielles pour le groupe.

1. Liste des entreprises associées pour lesquelles la méthode de mise en équivalence est appliquée

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Code d'activité
Auxipar SA	Avenue Urbain Britsier 5 B-1030 Bruxelles	39,7	10

2. Liste des entreprises associées non consolidées

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Motif de l'exclusion	Code d'activité
Assurcard SA	Fonteinstraat 1 A bus 0301 B-3000 Leuven	20	Pourcentage non significatif	34
Belwing nv	Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	20	Pourcentage non significatif	10
Newton Biocapital, Pricaf Privée de droit Belge SA	Avenue de Tervueren 273 1150 Woluwe-Saint-Pierre	24,4	Pourcentage non significatif	10
Syneco ASBL	Place L'Illon 13 B-5000 Namur	20	Pourcentage non significatif	47

3. Information financière

Les informations financières sont basées sur les chiffres statutaires.

Bilan statuaire (en milliers d'EUR)	Auxipar SA	
	31/12/16	31/12/17
ACTIF		
Actifs financiers et placements immobiliers	55 712	54 308
Impôts à recevoir	0	593
Autres actifs	95	2 150
TOTAL DE L'ACTIF	55 807	57 051
DETTES		
Passif financier	2 208	5
Provisions et autres obligations	32 851	32 851
Autres passifs	34	0
TOTAL DES DETTES	35 093	32 857
FONDS PROPRES		
Capital souscrit	4 000	4 000
Réserves et résultat reporté à nouveau	12 636	14 667
Résultat net de la période	4 079	5 527
Fonds propres de base ⁽¹⁾	20 715	24 194
TOTAL FONDS PROPRES	20 715	24 194
TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES	55 807	57 051

(1) La variation des capitaux propres statutaires explique la variation de la valeur de mise en équivalence dans le tableau 7.7 (39,7 % d'EUR 3,5 millions).

Compte de résultats (en milliers d'EUR)	Auxipar SA	
	31/12/16	31/12/17
Résultat financier	4 278	5 629
Autres revenus et charges	(93)	78
Frais généraux d'administration et de gestion	(101)	(171)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	4 084	5 535
Impôt sur le résultat	(5)	(8)
RÉSULTAT NET	4 079	5 527

3.3. JOINT VENTURES

Belfius Insurance a cédé ses deux joint ventures North Light SA et Pole Star SA au troisième trimestre 2017.

North Light SA et Pole Star SA étaient des partenariats immobiliers entre Belfius Insurance SA et AG Real Estate.

Bien que Belfius Insurance SA détenait 60 % du capital des deux sociétés, cette participation ne représentait pas plus de 50 % des droits de vote.

Il n'y a pas d'engagements importants ou significatifs envers les joint ventures.

1. Liste des joint ventures pour lesquelles la méthode de mise en équivalence est appliquée

Nom	Adresse	Fraction du capital détenue (%)	Fraction des droits de vote détenue (%)	Code d'activité
North Light SA ⁽¹⁾	Avenue des Arts 58 B-1000 Bruxelles	60	50	31
Pole Star SA ⁽¹⁾	Avenue des Arts 58 B-1000 Bruxelles	60	50	31

(1) Vendues le 29 septembre 2017.

2. Information financière

Les informations financières sont basées sur les chiffres statutaires.

Bilan statutaire (en milliers d'EUR)	North Light SA		Pole Star SA	
	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17
ACTIF				
Actifs financiers et placements immobiliers	66 378	64 935	81 111	79 396
Impôts à recevoir	0	379	0	503
Autres actifs	181	4 005	7 717	11 062
TOTAL DE L'ACTIF	66 559	69 319	88 828	90 961
DETTES				
Passif financier	61 500	61 500	80 500	80 500
Impôts à payer	0	189	0	196
Autres passifs	217	2 021	574	2 297
TOTAL DES DETTES	61 717	63 710	81 074	82 992
FONDS PROPRES				
Capital souscrit	2 300	2 300	2 700	2 700
Réserves et résultat reporté à nouveau	686	2 542	3 632	5 055
Résultat net de la période	1 856	767	1 423	214
Fonds propres de base	4 842	5 609	7 755	7 969
TOTAL FONDS PROPRES	4 842	5 609	7 755	7 969
TOTAL DES DETTES ET FONDS PROPRES	66 559	69 319	88 829	90 961

Compte de résultats

(en milliers d'EUR)

	North Light SA		Pole Star SA	
	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17
Résultat financier	(2 811)	(3 078)	(3 560)	(4 025)
Frais généraux d'administration et de gestion	5 606	4 237	5 679	4 344
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	2 795	1 159	2 119	319
Impôt sur le résultat	(939)	(392)	(696)	(105)
RÉSULTAT NET	1 856	767	1 423	214

3.4. INTÉRÊTS DANS ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**1. Nature, but et activités des entités structurées non consolidées.**

Le but de ces investissements dans des entités structurées non consolidées est de générer une marge d'intérêt stable.

Belfius Insurance dispose des trois types suivants d'exposition dans ces entités structurées non consolidées :

→ « Mortgage backed securities » (MBS) : ces entités structurées investissent dans des crédits hypothécaires résidentiels et/ou commerciaux qui sont eux-mêmes financés par l'émission d'obligations. Belfius Insurance a investi uniquement dans les tranches les plus élevées « senior tranches ».

→ « Asset backed securities » (ABS) : ces entités investissent dans des crédits, des obligations, des leasings ou des créances qui sont financés par des émissions d'obligations. Belfius a investi uniquement dans les tranches les plus élevées (senior tranches), investissement qui peut être considéré comme une alternative à un investissement dans des obligations privées.

→ Autres entités structurées : Il s'agit surtout de véhicules de financement qui émettent des obligations afin de fournir un financement à une société-mère.

Belfius Insurance n'a pas d'exposition dans des entreprises liées ou des participations de sa maison-mère Belfius Banque.

2. Nature des risques

(en milliers d'EUR)	31/12/16	
	Valeur comptable	Exposition au risque de crédit
ACTIFS FINANCIERS	111 849	117 308
Actifs financiers disponibles à la vente	1 524	1 993
Prêts et créances	110 325	115 314

(en milliers d'EUR)	31/12/17	
	Valeur comptable	Exposition au risque de crédit
ACTIFS FINANCIERS	91 197	95 840
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Prêts et créances	91 197	95 840

IV. ANALYSE PAR ACTIVITÉ

Compte de résultats consolidé		31/12/16			
(en milliers d'EUR)		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
I.	Résultat technique	(376 529)	100 745	0	(275 784)
	Primes brutes acquises	769 297	633 539	0	1 402 835
	Autres produits et charges techniques	(1 145 825)	(532 794)	0	(1 678 619)
II.	Résultat financier	665 628	46 607	(9 069)	703 166
	Produits d'intérêts	486 345	41 415	32 512	560 272
	Charges d'intérêts	(2 991)	(53)	(23 905)	(26 949)
	Dividendes	52 608	4 541	7 577	64 727
	Résultat net dans les entreprises associées et joint ventures	3 318	0	783	4 101
	Résultat net issu des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 694	31	6	2 731
	Résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers	105 874	775	(32 688)	73 960
	Autres produits financiers et charges financières	17 780	(103)	6 647	24 324
III.	Autres revenus et charges	13 025	1 091	(3 995)	10 121
IV.	Frais de gestion et d'administration	(70 438)	(132 211)	(9 231)	(211 881)
	Frais de personnel	(34 927)	(72 147)	(6 771)	(113 844)
	Frais généraux et d'administration	(33 102)	(56 508)	(2 239)	(91 850)
	Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre	(2 410)	(3 556)	(221)	(6 187)
V.	Réduction de valeur sur créances	2 978	446	(1 232)	2 192
VI.	Réduction de valeur sur les actifs incorporels et corporels	0	0	0	0
VII.	Réduction de valeur sur goodwill	0	0	0	0
VIII.	Provisions pour litiges juridiques	0	0	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		234 664	16 678	(23 527)	227 814
IX.	Impôt	(58 828)	(3 496)	4 207	(58 117)
RÉSULTAT NET		175 836	13 181	(19 320)	169 697
RÉSULTAT NET		175 836	13 181	(19 320)	169 697
Attribuable aux actionnaires		175 836	13 181	(19 320)	169 697

Bilan consolidé : Provisions techniques		31/12/16			
(en milliers d'EUR)		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
II.	Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	14 811 732	1 184 944	0	15 996 676
V.	Actifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance	0	0	0	0
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	164 355	92 709	0	257 064

Les notes de la page 59 à la page 137 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé (en milliers d'EUR)		31/12/17			
		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
I.	Résultat technique	(379 445)	151 089	0	(228 356)
	Primes brutes acquises	799 667	668 515	0	1 468 182
	Autres produits et charges techniques	(1 179 112)	(517 426)	0	(1 696 538)
II.	Résultat financier	631 328	48 447	25 289	705 065
	Produits d'intérêts	424 190	38 770	28 666	491 626
	Charges d'intérêts	(2 660)	(133)	(22 046)	(24 838)
	Dividendes	48 431	3 303	11 657	63 391
	Résultat net dans les entreprises associées et joint ventures	1 473	0	1 129	2 602
	Résultat net issu des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	1 249	(5)	83	1 327
	Résultat net issu des réalisations et des réductions de valeur sur les actifs financiers	143 628	6 224	4 378	154 230
	Autres produits financiers et charges financières	15 017	288	1 422	16 726
III.	Autres revenus et charges	20 009	891	(1 998)	18 903
IV.	Frais de gestion et d'administration	(66 314)	(157 528)	(14 376)	(238 218)
	Frais de personnel	(32 359)	(80 908)	(10 038)	(123 305)
	Frais généraux et d'administration	(30 299)	(70 794)	(4 164)	(105 257)
	Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles pour usage propre	(3 657)	(5 827)	(174)	(9 657)
V.	Réduction de valeur sur créances	946	(63)	(618)	265
VI.	Réduction de valeur sur les actifs incorporels et corporels	12 000	0	0	12 000
VII.	Réduction de valeur sur goodwill	0	0	0	0
VIII.	Provisions pour litiges juridiques	0	0	0	0
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		218 525	42 836	8 298	269 659
IX.	Impôt	(35 763)	(7 011)	(43 305)	(86 080)
RÉSULTAT NET		182 761	35 825	(35 007)	183 579
RÉSULTAT NET		182 761	35 825	(35 007)	183 579
Attribuable aux actionnaires		182 761	35 825	(35 007)	183 579

Bilan consolidé : Provisions techniques		31/12/17			
(en milliers d'EUR)		Vie	Non-Vie	Non-Technique	Total
II.	Provisions techniques relatives aux activités d'assurance	13 914 503	1 245 370	0	15 159 874
V.	Actifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance	180 757	96 174	0	276 930
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0	0	0

Les notes de la page 59 à la page 137 font partie intégrante des états financiers consolidés.

V. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 20 mars 2018, le conseil d'administration de Belfius Insurance SA a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de décider du versement d'un dividende brut intercalaire de EUR 120 millions, à percevoir comme suit :

- dans le poste « résultat reporté » : EUR 67,6 millions
- dans le poste « réserves disponibles » : EUR 52,4 millions.

À la fin de l'année 2016, un accord a été conclu entre Belfius et les liquidateurs des sociétés Arco en phase de liquidation (Arcopar, Arcofin, Arcoplus et Arcosyn) dans le but d'avancer vers la finalisation de la liquidation, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Cet accord énumère une série d'actions à finaliser en vue de la clôture de la liquidation, en ce compris la potentielle reprise par Belfius des actions d'Auxipar détenues par les sociétés Arco.

À la suite de ces actions, Belfius acquerra une partie des actions de Auxipar à court terme, ce qui entraînera une augmentation de la participation dans Auxipar, qui passe de 39,7 % à 74,99 %. Cette transaction est considérée comme un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, qui doit être comptabilisé conformément à la méthode de l'acquisition en IFRS. Plus précisément, pour les regroupements d'entreprises réalisés par étapes (de la méthode de mise en équivalence à la consolidation par intégration globale), IFRS prescrit que toute participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise doit être ajustée à sa juste valeur à la date d'acquisition et que tout gain (ou perte) soit présenté dans le compte de résultats consolidé.

Le 21 février 2018, Belfius Insurance a conclu un contrat de location avec l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI), à qui Belfius Insurance loue son immeuble avenue Galilée 5, 1210 Bruxelles pour une durée de 19 ans à compter du 1^{er} avril 2018.

VI. LITIGES

Aucune procédure judiciaire significative n'est en cours.

VII. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

(Quelques totaux peuvent différer en raison d'arrondis.)

7.1. PRÊTS ET CRÉANCES AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Comptes nostro	610 051	374 224
Caisse	13	34
Conventions de cession-rétrocession (reverse repo) ⁽¹⁾	55 351	0
Instruments de dettes ⁽²⁾	73 446	75 111
Moins :		
Réductions de valeur collectives	(1 338)	(1 338)
TOTAL	737 523	448 031
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>610 216</i>	<i>374 471</i>

(1) Les transactions reverse repo entrent dans le cadre de la gestion d'actifs de contreparties avec lesquelles des opérations de couverture ont été réalisées. Les volumes de l'encours sont dès lors initiés à leur demande. Dans ce cadre, des transactions repo compensatoires (reprises dans la rubrique des « Dettes sur établissements de crédit ») ont également été conclues de telle sorte que la position économique nette pour Belfius Insurance est nulle. Au 31 décembre 2017, le solde des reverse repo est nul compte tenu du résultat des opérations de couverture. Nous renvoyons à la note 11.4 concernant les engagements reçus.

(2) Les instruments de dettes concernent, d'une part, des obligations non cotées sur un marché actif, d'autre part, des actifs reclassés.

Les prêts et créances aux établissements de crédit sont passés de EUR 738 millions à EUR 448 millions, sous l'effet, principalement, de la contraction (- EUR 55 millions) enregistrée par les reverse repo. De

plus, l'encours des comptes courants diminue car les liquidités disponibles sont investies dans des fonds de trésorerie offrant de meilleures conditions à court terme.

7.2. CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS

1. Analyse selon la contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Secteur public	1 057 400	996 338
Entreprises	401 276	340 959
Particuliers	3 895 015	3 613 634
Prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique	37 812	34 872
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(5 597)	(4 116)
Réductions de valeur collectives	(3 705)	(3 234)
TOTAL	5 382 201	4 978 454

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Garanties de trésorerie	45	44
Prêts et autres avances	4 461 831	4 086 867
<i>dont crédits à la consommation</i>	<i>29 157</i>	<i>32 420</i>
<i>dont prêts hypothécaires</i>	<i>3 853 924</i>	<i>3 577 781</i>
<i>dont autres créances sur crédits</i>	<i>578 749</i>	<i>476 666</i>
Instruments de dettes (portefeuille des obligations) ⁽¹⁾	891 816	864 020
Prêts et instruments de dettes ayant subi une réduction de valeur	37 812	34 872
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(5 597)	(4 116)
Réductions de valeur collectives	(3 705)	(3 234)
TOTAL	5 382 201	4 978 454

(1) Les instruments de dettes concernent, d'une part, des obligations non cotées sur un marché actif, d'autre part, des actifs reclassés.

L'encours des prêts hypothécaires a continué de baisser en 2017 de EUR 276 millions pour atteindre EUR 3,6 milliards en ligne avec la nouvelle baisse des engagements d'assurance de la Branche 21. Elantis suit depuis quelques années une stratégie multi-funding selon laquelle les nouveaux prêts sont principalement octroyés par Belfius Banque et BPost et non plus par l'assureur.

Les autres créances sur crédit ont diminué de EUR 102 millions pour atteindre EUR 477 millions, principalement en raison de la cessation des prêts de Belfius Insurance avec ses joint ventures North Light SA et Pole Star SA, qui ont été vendues en 2017.

Les prêts qui ont subi une réduction de valeur spécifique et, de ce fait le montant des réductions de valeur spécifiques concernent essentiellement des prêts hypothécaires et ont diminué par rapport à l'exercice précédent. Le pourcentage de créances douteuses est limité, il n'y a pas d'obligations douteuses dans le portefeuille.

Des réductions de valeur collectives sont calculées et comptabilisées sur le portefeuille d'asset backed securities, d'une part, et sur les prêts hypothécaires, d'autre part. Le montant de la réduction de valeur collective sur le portefeuille d'asset backed securities a diminué de EUR 0,3 million, pour atteindre EUR 2,1 millions. La provision collective pour crédits hypothécaires a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, passant de EUR 1,3 million à EUR 1,1 million en 2017.

Vous trouverez de plus amples informations sur la qualité de crédit du portefeuille dans le tableau 7.13 « Qualité des prêts et créances et des actifs financiers disponibles à la vente ».

7.3. ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur - Branche 23	2 189 714	2 597 572
TOTAL	2 189 714	2 597 572

Actifs financiers désignés à la juste valeur - Branche 23

1. Analyse par contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Secteur public	25 087	25 199
Établissements de crédit	11 827	13 929
Entreprises	2 152 801	2 558 444
TOTAL	2 189 714	2 597 572

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Fonds d'investissement - prêts et obligations ⁽¹⁾	747 365	747 049
Fonds d'investissement - actions et instruments à revenu variable ⁽¹⁾	1 442 349	1 850 524
TOTAL	2 189 714	2 597 572

(1) Cette évolution s'explique en grande partie par une entrée de trésorerie nette positive grâce aux transferts des produits de la Branche 21 et des nouveaux dépôts, mais aussi par l'évolution positive du marché boursier. La croissance est le résultat d'un choix stratégique pour stimuler la vente de produits de la Branche 23 et se situe principalement dans des fonds d'investissement avec des actions et des titres à revenu non-fixe.

7.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

1. Analyse selon la contrepartie

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Secteur public	7 904 065	7 493 485
Établissements de crédit	1 469 931	1 300 980
Entreprises	4 118 388	4 443 627
Actifs financiers ayant subi une réduction de valeur spécifique	100 637	98 508
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AVANT RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE	13 593 022	13 336 600
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(28 285)	(27 356)
TOTAL	13 564 737	13 309 244
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

2. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Obligations émises par les institutions publiques	7 971 515	7 555 940
Autres obligations et instruments à revenu fixe	3 589 574	3 164 320
Actions et instruments à revenu variable	2 031 933	2 616 340
TOTAL ACTIFS FINANCIERS AVANT RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE	13 593 022	13 336 600
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(28 285)	(27 356)
TOTAL	13 564 737	13 309 244

Le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente a diminué de EUR 256 millions pour atteindre EUR 13,3 milliards en fin d'exercice. La valeur d'acquisition totale du portefeuille montre une légère augmentation de EUR 74 millions, la baisse de la valeur comptable du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente s'explique donc par une évolution négative de la juste valeur des actifs de EUR 294 millions. Cette diminution est principalement attribuable aux titres à revenu fixe, en partie à cause de la légère réduction du portefeuille, en partie à cause de la hausse de la courbe des taux d'intérêt par rapport à 2016.

La composition du portefeuille de titres à revenu fixe (EUR -841 millions) a évolué vers des titres à revenu variable (EUR +584 millions). Un certain nombre d'obligations et autres titres à revenu fixe détenus dans les fonds consolidés « Belfius European Loans Fund », « Belins

High Yield » et « Belins US Corporate Bonds » qui étaient inclus dans le périmètre de consolidation à fin 2016 à titre d'instruments à revenu fixe, ont été liquidés dans le courant de l'année 2017. Les fonds libérés ont été principalement réinvestis dans des produits et des fonds d'investissement liquides qui sont rapportés à titre d'instruments à revenu variable. La valeur de marché du portefeuille de titres a légèrement évolué et s'élève à EUR 1,3 milliard à fin 2017.

7.5. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'EUR)	Du portefeuille « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2016 (A)	167 582
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2016 (B)	181 667
Montant cumulé non inclus dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification (B)-(A)	14 086
AMORTISSEMENT DES AGIO/DISAGIO DANS LA RÉSERVE DISPONIBLE À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE	4 057

(en milliers d'EUR)	Du portefeuille « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances »
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2017 (A)	142 099
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2017 (B)	153 312
Montant cumulé non inclus dans les réserves des actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification (B)-(A)	11 213
AMORTISSEMENT DES AGIO/DISAGIO DANS LA RÉSERVE DISPONIBLE À LA VENTE PENDANT L'EXERCICE	1 272

Impact du reclassement sur les fonds propres et les résultats

En 2008 et en 2009, Belfius Insurance a pris la décision d'appliquer à certains actifs les normes IAS 39 & IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers, en conséquence de quoi une part significative du portefeuille (EUR 2,3 milliards) a été transférée du poste Disponibles à la vente vers le poste Prêts et avances.

Pour un exposé détaillé des implications comptables de l'opération, veuillez consulter les règles d'évaluation.

Les Résultats non réalisés actés parmi les fonds propres ont été « immunisés » au moment du reclassement et amortis par le compte de résultats. En date du 31 décembre 2017, les réserves immunisées s'élèvent, après impôts différés, à EUR 4 millions. Cet amortissement est toutefois compensé par les amortissements sur l'agio/le disagio, de sorte que l'impact sur le résultat est nul.

La valeur de marché de ces obligations s'élève à un montant de EUR 153 millions, celle-ci étant plus élevée que la valeur comptable au 31 décembre 2017, soit EUR 142 millions.

Si ces obligations n'avaient pas été reclassées, la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable aurait été comptabilisée dans les « Gains et pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres ».

7.6. PLACEMENTS IMMOBILIERS

1. Valeur nette comptable

(en milliers d'EUR)	31/12/2015	31/12/2016
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER	476 486	480 888
Coûts d'acquisition	4 648	1 556
Ajustements après acquisition	0	2 771
Cessions	0	(3 979)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	13 127
Transferts et annulations	(247)	149
Autres	0	263
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	480 888	494 775
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER	(53 110)	(61 792)
Amortissements comptabilisés	(8 722)	(9 211)
Transferts et annulations	41	64
Autres	1	0
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(61 792)	(70 938)
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 1^{ER} JANVIER	(12 000)	(11 969)
Reprise	0	11 969
Transferts et annulations	31	0
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 31 DÉCEMBRE (C)	(11 969)	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)+(C)	407 127	423 837

2. Juste valeur des placements immobiliers

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
TOTAL	507 300	529 210
Juste valeur soumise à une évaluation indépendante	507 300	529 210
Juste valeur non soumise à une évaluation indépendante	0	0

Nous vous renvoyons vers la note 12.6 pour les loyers perçus d'immeubles de placement et les coûts des immeubles de placement propres au propriétaire.

La valeur d'acquisition des immeubles de placement a augmenté de EUR 12 millions par rapport à l'exercice précédent à la suite de l'acquisition d'ImmoActivity NV. Au bilan se trouve un projet immobilier à Molenbeek-Saint-Jean qui sera exploité comme une maison de repos.

Belfius Insurance possède entre temps sept bâtiments qui sont exploités comme maisons de repos. Pour chacun de ces immeubles, des contrats ont été conclus avec le même partenaire spécialisé.

La dépréciation enregistrée en 2014 sur l'immeuble Galilee n'était plus justifiée et a été reprise en 2017 en raison de l'évolution certaine de la valeur de marché d'immeubles de placement similaires.

Des valorisations récentes sont disponibles pour tous les investissements immobiliers. La juste valeur du portefeuille est estimée à EUR 529 millions. Vu que ces valorisations ne sont pas basées sur des données observables sur le marché, elles sont considérées comme des évaluations de niveau 3.

7.7. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET JOINT VENTURES

1. Valeur comptable

(en milliers d'EUR)	31/12/2016	31/12/2017
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	107 002	99 798
Cessions ⁽¹⁾	0	(62 132)
Part du résultat avant impôt	5 466	3 007
Part dans l'impôt	(1 365)	(404)
Dividendes versés	(3 575)	(5 597)
Transfert vers actifs non courants destinés à la vente ⁽²⁾	(7 730)	0
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	99 798	34 671

(1) North Light SA et Pole Star SA ont été vendues au troisième trimestre de 2017.

(2) Aviabel SA, reclassée en Actifs destinés à la vente en 2016, a été vendue le 1^{er} avril 2017.

2. Liste des entreprises associées et joint ventures

Entreprises associées	31/12/2016	31/12/2017
(en milliers d'EUR)	Valeur comptable	Valeur comptable
ENTREPRISES ASSOCIÉES	33 271	34 671
Aviabel SA	0	0
Auxipar SA	33 271	34 671
JOINT VENTURES	66 527	0
North Light SA	32 819	0
Pole Star SA	33 708	0
TOTAL	99 798	34 671

Pour de plus amples informations sur les investissements dans des entreprises associées et des joint ventures, il est fait référence au chapitre III Participations dans des filiales, entreprises associées, joint ventures et entités structurées.

7.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES POUR USAGE PROPRE

Valeur comptable nette

	Terrains et constructions	Mobiliers et autres équipements	Total
(en milliers d'EUR)	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2016	70 219	4 819	75 038
Acquisitions	105	39	140
Cessions	0	(14)	(14)
Transferts et annulations	247	2	249
Autres	(93)	(95)	(188)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2016 (A)	70 477	4 747	75 224
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2016	(20 162)	(4 383)	(24 545)
Amortissements comptabilisés	(973)	(223)	(1 196)
Cessions	0	14	14
Transferts et annulations	(41)	2	(39)
Autres	160	95	255
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016 (B)	(21 016)	(4 494)	(25 510)
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 1^{ER} JANVIER 2016	0	0	0
Transferts et annulations	(31)	0	(31)
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016 (C)	(31)	0	(31)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016 (A)+(B)+(C)	49 430	253	49 683

	Terrains et constructions	Mobiliers et autres équipements	Total
(en milliers d'EUR)	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2017	70 477	4 747	75 224
Acquisitions	19	11	30
Cessions	0	(1 097)	(1 097)
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	1 104	1 104
Transferts et annulations	(304)	(7)	(310)
Autres	0	45	45
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2017 (A)	70 193	4 803	74 996
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2017	(21 016)	(4 494)	(25 510)
Amortissements comptabilisés	(990)	(134)	(1 124)
Cessions	0	451	451
Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	0	(454)	(454)
Transferts et annulations	94	3	97
Autres	0	(46)	(46)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 (B)	(21 912)	(4 674)	(26 585)
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 1^{ER} JANVIER 2017	(31)	0	(31)
Reprise	31	0	31
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017 (C)	0	0	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (A)+(B)+(C)	48 281	130	48 411

7.9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

(en milliers d'EUR)	Goodwill	Logiciels développés	Autres actifs incorporels	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2016	5 762	40 869	4 688	51 319
Acquisitions	0	18 433	1 529	19 962
Transferts et annulations	0	0	6 467	6 467
Autres	0	0	(6 467)	(6 467)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2016 (A)	5 762	59 302	6 217	71 281
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2016	0	(30 441)	(3 151)	(33 592)
Comptabilisés	0	(4 303)	(688)	(4 991)
Transferts et annulations	0	0	(6 435)	(6 435)
Autres	0	0	6 446	6 446
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016 (B)	0	(34 744)	(3 829)	(38 573)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2016 (A)+(B)	5 762	24 558	2 388	32 708

(en milliers d'EUR)	Goodwill	Logiciels développés	Autres actifs incorporels	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2017	5 762	59 302	6 217	71 281
Acquisitions	0	15 978	915	16 893
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2017 (A)	5 762	75 280	7 132	88 174
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2017	0	(34 744)	(3 829)	(38 573)
Comptabilisés	0	(7 586)	(947)	(8 533)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 (B)	0	(42 330)	(4 776)	(47 106)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (A)+(B)	5 762	32 950	2 355	41 067

Des développements supplémentaires pour des applications développées en interne dans le contexte, entre autres, de la digitalisation expliquent l'augmentation de la valeur d'acquisition des immobilisations incorporelles.

Conformément aux règles d'évaluation, les dépenses de développement interne et les dépenses d'acquisition de logiciels sont activées pour autant que les conditions de la norme IAS 38 soient réunies.

Conformément aux règles d'évaluation, la nécessité de déprécier éventuellement le goodwill est vérifiée chaque année. Au vu des résultats de l'analyse, aucune dépréciation ne s'impose.

7.10. ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'(DE) (RÉ)ASSURANCE

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Part des réassureurs dans les provisions techniques	257 064	276 930
Dépôts et créances au nom des opérations de réassurance	101 690	101 375
Créances résultant d'actions directes d'assurance	70 476	72 520
Autres actifs d'assurance	8 353	0
Actifs d'assurance ayant subi une réduction de valeur	436	697
Moins :		
Réductions de valeur spécifiques	(436)	(697)
TOTAL	437 581	450 826

Les dépôts et créances procédant d'opérations de réassurance concernent, d'une part, les dépôts placés auprès de cédants, qui servent de garanties dans le cadre d'opérations de réassurance et d'autre part, les créances sur des réassureurs lorsque Belfius Insurance est cédant.

7.11. AUTRES ACTIFS

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Produits à recevoir	4 033	7 890
Charges à reporter	4 205	4 426
Autres créances	43 597	82 343
Stocks	481	0
Impôts des sociétés	1 180	680
TOTAL	53 496	95 339

Les Autres créances comprennent principalement des montants en attente d'un règlement définitif à court terme et peuvent varier d'une année à l'autre.

L'évolution en 2017 peut s'expliquer par l'affectation des liquidités alors que le paiement n'a été effectué qu'au début de l'exercice suivant.

7.12. LEASING

1. Belfius Insurance en tant que bailleur

A. Leasing financier

Néant

B. Leasing opérationnel

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Les loyers minimums nets à recevoir au titre de leasings opérationnels non résiliables sont analysés comme suit		
à moins d'un an	28 744	27 036
à plus d'un an et moins de cinq ans	72 202	97 611
à plus de cinq ans	421 184	476 245
TOTAL	522 130	600 892
Loyers et sous-loyers comptabilisés en produits au cours de l'exercice:	33 777	35 416
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	0	0

Des contrats de leasing opérationnels à long terme ont été conclus à la fois avec des parties externes et liées pour les investissements immobiliers.

2. Belfius Insurance en tant que locataire

A. Leasing Financier

Néant

B. Leasing opérationnel

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Les loyers minimums nets à recevoir au titre de leasing opérationnels non résiliables sont analysés comme suit		
à moins d'un an	2 266	1 825
à plus d'un an et moins de cinq ans	2 475	1 856
à plus de cinq ans	198	347
TOTAL	4 939	4 028
Loyers minimums à recevoir au titre de sous-loyers non résiliables à la date du bilan	0	0
Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice :		
loyers minimums	2 295	2 415
loyers conditionnels	9	11
TOTAL	2 304	2 426

Belfius Insurance a conclu (en qualité de preneur) des contrats de leasing qui portent principalement sur la location de véhicules et d'immeubles de bureaux.

Le premier tableau reprend les loyers minimum futurs sur la base de ces contrats. Le second affiche les loyers comptabilisés parmi les charges de l'exercice.

7.13. QUALITÉ DES PRÊTS ET CRÉANCES ET DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

1. Prêts et créances auprès des établissements de crédit

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17
ANALYSE DES PRÊTS ET CRÉANCES ORDINAIRES + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Prêts et créances ordinaires auprès des établissements de crédit	738 848	449 335	0	0	0	0	738 848	449 335
Réduction de valeur collective sur les prêts et créances n'ayant pas subi une réduction de valeur spécifique	0	0	0	0	(1 338)	(1 338)	(1 338)	(1 338)
TOTAL	738 848	449 335	0	0	(1 338)	(1 338)	737 510	447 997

2. Prêts hypothécaires et autres prêts

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17
ANALYSE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS ORDINAIRES + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Prêts hypothécaires et autres prêts ordinaires	5 353 691	4 950 931	0	0	0	0	5 353 691	4 950 931
Prêts hypothécaires et autres prêts ayant subi une réduction de valeur spécifique	37 812	34 872	(5 597)	(4 116)	0	0	32 214	30 756
Réduction de valeur collective sur les prêts hypothécaires et autres prêts n'ayant pas subi une réduction de valeur spécifique	0	0	0	0	(3 705)	(3 234)	(3 705)	(3 234)
TOTAL	5 391 503	4 985 803	(5 597)	(4 116)	(3 705)	(3 234)	5 382 201	4 978 454

3. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'EUR)	Montant brut		Réduction de valeur spécifique		Réduction de valeur collective		Montant net	
	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17
ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS ORDINAIRES DISPONIBLES À LA VENTE + ÉLÉMENTS AYANT SUBI UNE RÉDUCTION DE VALEUR								
Actifs financiers ordinaires disponibles à la vente	13 492 384	13 238 092	0	0	0	0	13 492 384	13 238 092
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	11 561 089	10 720 260	0	0	0	0	11 561 089	10 720 260
<i>dont actions et autres titres à revenu variable</i>	1 931 295	2 517 833	0	0	0	0	1 931 295	2 517 833
Actifs financiers disponibles à la vente ayant subi une réduction de valeur spécifique	100 637	98 508	(28 285)	(27 356)	0	0	72 353	71 151
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont actions et autres titres à revenu variable</i>	100 637	98 508	(28 285)	(27 356)			72 353	71 151
TOTAL	13 593 022	13 336 600	(28 285)	(27 356)	0	0	13 564 737	13 309 244

La réduction de valeur collective des prêts et créances sur établissements de crédit est calculée sur le portefeuille des obligations subordonnées (perpétuelles) et reste constante par rapport à l'année dernière.

- Le montant des prêts hypothécaires sur lesquels une réduction de valeur spécifique est comptabilisée, diminue par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à EUR 34,9 millions. Le ratio de qualité des prêts hypothécaires, en d'autres termes le rapport entre le montant brut des prêts auxquels une réduction de valeur spécifique a été appliquée et l'encours brut de l'ensemble du portefeuille, s'élève comme l'année passée à 0,70 %. Le degré de couverture, soit le rapport entre la réduction de valeur spécifique et le montant brut des prêts auxquels une dépréciation spécifique a été appliquée, est passé de 14,8 % à 11,8 %.
- La réduction de valeur collective des prêts hypothécaires et autres prêts est calculée sur les produits structurés et les prêts hypothécaires.

- La réduction de valeur collective des produits structurés a diminué de EUR 0,3 million pour atteindre EUR 2,1 millions.
- Le calcul de la réduction de valeur collective sur les prêts hypothécaires se base sur une moyenne des ratios de perte historiques appliqués à un intervalle d'un an et majorés d'un facteur de risque qui tient compte d'une vente forcée. Sur la base de ce calcul, la provision collective a, par rapport à l'année dernière, diminué de EUR 1,3 million pour atteindre EUR 1,1 million en 2017.
- La réduction de valeur spécifique sur les actifs disponibles à la vente est conforme à l'année dernière et totalise EUR 27,3 millions. Les principales réductions de valeur sont comptabilisées sur les actions (EUR 27,3 millions) et sont la conséquence de ce que l'on appelle les comptabilisations automatiques sur la base de la baisse de la Bourse et de la durée, comme le stipulent les règles d'évaluation.

7.14. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Actifs destinés à la vente	7 730	0
Immobilisations corporelles et incorporelles destinées à être cédées	0	0
Autres actifs destinés à la vente	0	0
TOTAL	7 730	0

Pour de plus amples informations, nous renvoyons au chapitre III « Participations dans des filiales, entreprises associées, joint ventures et entités structurées ».

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Passifs destinés à la vente	0	0
TOTAL	0	0

VIII. NOTES SUR LES DETTES FIGURANT AU BILAN CONSOLIDÉ

(Quelques totaux peuvent différer en raison d'arrondis.)

8.1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
À vue	3 165	0
Conventions de cession-rétrocession (repo)	1 038 432	902 531
Autres emprunts	108 820	129 010
TOTAL	1 150 417	1 031 541

Belfius Insurance utilise un financement repo pour répondre à ses besoins de liquidité à court terme.
Nous renvoyons au tableau 11.4. portant sur les engagements donnés.

8.2. DÉPÔTS DES CLIENTS

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Dépôts à terme	1	1
Autres emprunts	0	0
TOTAL	1	1

8.3. EMPRUNTS SUBORDONNÉS

1. Analyse par nature

Emprunts subordonnés non convertibles

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Emprunts subordonnés perpétuels	170 405	170 401
Autres	412 654	412 653
TOTAL	583 059	583 053

2. Analyse flux monétaires et changements sans effet sur la trésorerie

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
SOLDE D'OUVERTURE	418 151	583 059
FLUX MONÉTAIRES		
Émission de dettes subordonnées	350 000	0
Remboursement de dettes subordonnées	(185 321)	0
CHANGEMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE		
Taux d'intérêt effectif	230	(5)
SOLDE DE CLÔTURE	583 059	583 053

3. Indications relatives à chaque emprunt subordonné

N° référence	Unité monétaire	En milliers de l'unité monétaire	Échéance ou modalité de durée	a) Circonstances de remboursement anticipé b) Conditions de subordination c) Conditions de convertibilité	Conditions de rémunération
1.	EUR	170 000	indéterminée	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 3 mois + 190 pb
2.	EUR	100 000	23/12/2026 (date du coupon : 23/12/2021)	a) possible avec l'accord de la BNB, à partir de la date du coupon b) pas de conditions spécifiques c) néant	Euribor 6 mois + 300 pb
3.	EUR	250 000	23/12/2026	a) possible avec l'accord de la BNB b) pas de conditions spécifiques c) néant	2,9 % + 10 ans IRS en euro
4.	EUR	53 000	indéterminée		

8.4. PROVISIONS ET AUTRES OBLIGATIONS

1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Provisions pour litiges juridiques et impôts	699	23 991
Restructurations (RH et coûts de gestion générale)	10 110	2 205
Plan de pension à prestations définies	108 809	114 994
Autres avantages à long terme du personnel	687	3 277
Autres provisions (hors assurance)	14 137	14 299
TOTAL	134 441	158 767

Les provisions et autres obligations sont passées de EUR 134 millions en 2016 à EUR 159 millions en 2017.

Les engagements de pension augmentent et suivent une évolution annuelle normale, les autres avantages sociaux à long terme augmentent pour atteindre EUR 3 millions pour anticiper les futures obligations d'ancienneté.

À la suite de la réévaluation des actifs et des provisions pour impôts différés dans le cadre de la réforme fiscale belge, l'estimation de la provision pour le reports d'impôts a été davantage affinée et exprimée séparément dans les provisions pour litiges et latences fiscales. L'estimation pour 2016 était de EUR 23,8 millions contre EUR 23,1 millions en 2017.

Des provisions pour restructuration avaient été constituées pour l'implémentation d'un certain nombre de volets stratégiques. Un certain nombre de projets de restructuration importants concernant la numérisation et la création de synergies avec Belfius Banque ont ainsi été réalisés en 2017.

La reprise et l'utilisation des autres provisions restent constantes.

2. Analyse des mouvements

	Provisions pour des litiges juridiques et des impôts différés	Restructurations	Plan de pension à prestations définies	Autres avantages à long terme	Autres provisions (hors assurance)	Total
(en milliers d'EUR)						
AU 1^{ER} JANVIER 2016	3 992	12 508	104 586	834	19 154	141 075
Provisions complémentaires	73	1 336	8 676	0	271	10 356
Montants non utilisés annulés	(3 283)	0	(3 380)	(148)	(1 005)	(7 815)
Utilisations au cours de l'exercice	(32)	(3 734)	0	0	(4 284)	(8 050)
Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(64)	0	0	0	0	(64)
Transferts	14	0	0	0	0	14
Provisions comptabilisées des/vers les fonds propres	0	0	(1 074)	0	0	(1 074)
AU 31 DÉCEMBRE 2016	699	10 110	108 809	687	14 137	134 441

	Provisions pour des litiges juridiques et des impôts différés	Restructurations	Plan de pension à prestations définies	Autres avantages à long terme	Autres provisions (hors assurance)	Total
(en milliers d'EUR)						
AU 1^{ER} JANVIER 2017	699	10 110	108 809	687	14 137	134 441
Provisions complémentaires	23 403	361	6 311	2 590	3 263	35 928
Montants non utilisés annulés	(111)	(1 081)	(802)	0	(2 171)	(4 165)
Utilisations au cours de l'exercice	0	(7 184)	0	0	0	(7 183)
Transferts	0	0	0	0	(930)	(930)
Provisions comptabilisées des/vers les fonds propres	0	0	676	0	0	676
AU 31 DÉCEMBRE 2017	23 991	2 205	114 994	3 277	14 299	158 767

3. Provisions pour pensions

En Belgique, chaque employé bénéficie du régime légal de retraite. Belfius Insurance constitue en outre une provision de pension complémentaire au profit de son personnel. Cette provision permet aux salariés de percevoir (sous la forme d'un montant unique ou d'une rente) une prestation de pension à l'âge où ils font valoir leurs droits à la retraite ; elle englobe par ailleurs une assurance décès. Bien qu'en Belgique, les bénéficiaires aient le choix, la plupart des prestations de pension complémentaire sont versées sous la forme d'un montant unique, la rente périodique étant peu prisée.

Belfius Insurance propose deux types importants de régimes de pension : « prestation fixe, ou but à atteindre » (= defined benefit) et « cotisations fixes » (= defined contribution).

Plans à prestation fixe, ou but à atteindre

Pour les plans à prestation fixe, ou but à atteindre, l'avantage final pour le salarié dépend de divers éléments, dont les années de service et la rémunération en fin de carrière. En vertu de la norme IAS 19, la « projected unit credit method » est appliquée pour calculer l'engagement de pension dans le cadre de ces plans.

Pour les plans à cotisations fixes

Pour les plans à cotisations fixes, l'avantage final est déterminé par les cotisations de l'employeur et du travailleur, d'une part, et par l'investissement et le rendement réalisé, d'autre part. La législation belge prévoit pour ces plans un rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et du travailleur.

La loi du 18 décembre 2015 visant à garantir la pérennité et le caractère social des pensions complémentaires et visant à renforcer le caractère complémentaire par rapport aux pensions de retraite a modifié le taux minimum garanti applicable aux plans à cotisations fixes. Suite à cela, le calcul des engagements à l'aide de la « projected unit credit method » est recommandé pour ces régimes également.

Belfius Insurance a appliqué cette méthode à la fin de l'exercice 2015 et si ce mode de calcul donnait un passif net, il était repris comme « engagement ».

D'autres modifications de loi instaurées fin 2015 ont été intégrées dans le calcul des engagements. Il s'agit, entre autres, des règles relatives à la date du paiement de la pension complémentaire et à la suppression des clauses d'anticipation favorable. Le calcul des engagements a par ailleurs tenu compte des mesures transitoires visant les travailleurs plus âgés.

Chez Belfius Insurance, les nouveaux collaborateurs sont affiliés à un plan à cotisations fixes, mais les salariés affiliés aux anciens plans à prestation fixe continuent de constituer des droits dans ces régimes. Le plan principal à prestation fixe de Belfius Insurance est assuré en interne et par conséquent, les actifs du plan ne sont pas repris dans le rapport des engagements de pension nets.

A. Variation du passif (actif) net des plans à prestations définies

	Valeur actualisée des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes	Deficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
(en milliers d'EUR)					
AU 1^{ER} JANVIER 2016	111 657	(7 069)	104 586	0	104 586
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	7 910	0	7 910	0	7 910
Coût des services passés et gains(-)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs	0	9	9	0	9
Charges d'intérêts	2 748	(176)	2 572	0	2 572
(A) CHARGES ET PRODUITS RECONNUS DANS LE RÉSULTAT	10 658	(167)	10 491	0	10 491
Réévaluations gains/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	(6 470)	0	(6 470)	0	(6 470)
Effet de modifications d'hypothèses financières	12 398	0	12 398	0	12 398
Effet d'expérience	(6 432)	0	(6 432)	0	(6 432)
Rentabilité des actifs des régimes (hors Produits d'intérêts)	0	(1 480)	(1 480)	0	(1 480)
Variation du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	0	0	0	903	903
(B) RÉÉVALUATIONS (GAINS)/PERTES RECONNUES EN OCI	(504)	(1 480)	(1 984)	903	(1 081)
COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES (A)+(B)	10 154	(1 647)	8 507	903	9 410
Contributions					
Employeur	0	(163)	(163)	0	(163)
Participants au plan de pension	6	(6)	0	0	0
Paiements					
Paiements de prestations	(5 246)	222	(5 024)	0	(5 024)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Autres					
Effet des regroupements et des cessions d'activités	0	0	0	0	0
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2016	116 571	(8 663)	107 906	903	108 809

	Valeur actualisée des plans de pension	Juste valeur des actifs des régimes	Deficit/ (excédent)	Plafond de l'actif	Passif (Actif) net
(en milliers d'EUR)					
AU 1^{ER} JANVIER 2017	116 571	(8 663)	107 906	903	108 809
Coût des services					
Coût des services rendus dans l'année	8 404	0	8 404	0	8 404
Coût des services passés et gains(-)/pertes sur liquidation	0	0	0	0	0
Frais administratifs et taxes	0	9	9	0	9
Charges d'intérêts	1 943	(151)	1 791	16	1 807
(A) CHARGES ET PRODUITS RECONNUS DANS LE RÉSULTAT	10 347	(142)	10 204	16	10 220
Réévaluations gains/pertes					
Effet de modifications d'hypothèses démographiques	2 263	0	2 263	0	2 263
Effet de modifications d'hypothèses financières	(656)	0	(656)	0	(656)
Effet d'expérience	(1 330)	0	(1 330)	0	(1 330)
Rentabilité des actifs des régimes (hors Produits d'intérêts)	0	1 317	1 317	0	1 317
Variation du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	0	0	0	(919)	(919)
(B) RÉÉVALUATIONS (GAINS)/PERTES RECONNUES EN OCI	277	1 317	1 595	(919)	676
COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES (A)+(B)	10 624	1 175	11 799	(903)	10 896
Contributions					
Employeur	0	(168)	(168)	0	(168)
Participants au plan de pension	6	(6)	0	0	0
Paiements					
Paiements de prestations	(2 868)	91	(2 778)	0	(2 778)
Liquidation de régimes	0	0	0	0	0
Autres					
Effet des regroupements et des cessions d'activités ⁽¹⁾	(1 766)	0	(1 766)	0	(1 766)
Écarts de cours de change	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2017	122 566	(7 571)	114 994	0	114 994

(1) En 2017, un certain nombre d'employés de Belfius Insurance ont été transférés vers Belfius Banque avec la conservation de leurs obligations de retraite existantes, qui ont ensuite été transférées à Belfius Banque. Le total des passifs transférés s'élève à EUR 3,9 millions. De plus, deux petits régimes de retraite de 2017 ont été inclus dans les obligations IAS19. Les obligations pour ces 2 régimes de retraite s'élèvent à EUR 2,1 millions.

B. Juste valeur des actifs du plan

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Juste valeur des actifs des régimes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Actions	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Immobilier	0	0
Autres	8 663	7 571
TOTAL	8 663	7 571

C. Hypothèses moyennes pour les plans belges

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Taux d'actualisation	1,70 %	1,73 %
Taux d'inflation	1,75 %	1,75 %
Taux de croissance salariale (liée à l'âge)	1,35 %	1,35 %

La détermination des taux d'actualisation se base sur une courbe de taux constituée d'obligations d'entreprises cotées AA. Le tableau indique le taux d'actualisation moyen pondéré.

Le paramètre inflationniste s'appuie sur les prévisions à long terme publiées par la Banque Centrale Européenne.

Belfius Insurance utilise les tables de mortalité belges, adaptées à l'allongement de la durée de vie par des corrections d'âge.

D. Sensibilité⁽¹⁾ de la valeur actualisée de la DBO

(en milliers d'EUR)	-50 bp	+50 bp
Taux d'actualisation	5,45 %	-6,38 %
Taux d'inflation	-5,27 %	4,85 %
Hausse des salaires réels	-4,68 %	5,59 %

(1) Si toutes les autres hypothèses restent constantes.

E. Duration moyenne pondérée de l'obligation

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Belgique	12,89	12,54

8.5. OBLIGATIONS CONCERNANT DES CONTRATS DE (RÉ)ASSURANCE

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Dettes pour les dépôts des cessionnaires	239 078	256 643
Dettes résultant de transactions directes d'assurance	66 143	68 442
Dettes résultant de transactions de réassurance	21 615	20 456
Autres passifs liés aux activités d'assurance	31	43
TOTAL	326 867	345 583

Les dettes pour les dépôts s'opposent aux garanties reçues des réassureurs, lesquelles sont principalement reprises sous la rubrique d'actifs relative aux contrats de réassurance (voir Note 7.10).

8.6. AUTRES PASSIFS

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Charges à imputer	3 280	3 132
Produits reportés	3 810	3 499
Dettes salariales et sociales (dues)	21 065	21 202
Impôts des sociétés	11 566	14 961
Autres passifs	99 928	163 688
TOTAL	139 648	206 482

Les autres engagements englobent essentiellement divers créanciers en attente d'un règlement définitif à court terme. On observe une évolution similaire dans la rubrique autres actifs.

IX. NOTES RELATIVES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

9.1. APERÇU GÉNÉRAL VIE / NON-VIE

(en milliers d'EUR)	31/12/16		
	Vie	Non-Vie	Total
Réserves brutes ⁽¹⁾	14 811 732	1 184 944	15 996 676
Réserves brutes - Part des réassureurs ⁽²⁾	164 355	92 709	257 064
Primes brutes acquises	769 297	633 539	1 402 835
Autres produits et charges techniques	(1 145 825)	(532 794)	(1 678 619)
RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL	(376 528)	100 745	(275 784)

(1) Passif II. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance

(2) Actif V. Actifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance

(en milliers d'EUR)	31/12/17		
	Vie	Non-Vie	Total
Réserves brutes ⁽¹⁾	13 914 503	1 245 370	15 159 874
Réserves brutes - Part des réassureurs ⁽²⁾	180 757	96 174	276 930
Primes brutes acquises	799 667	668 515	1 468 182
Autres produits et charges techniques	(1 179 112)	(517 426)	(1 696 539)
RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL	(379 446)	151 089	(228 356)

(1) Passif II. Provisions techniques relatives aux activités d'assurance

(2) Actif V. Actifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance

Belfius Insurance achève l'exercice 2017 sur un résultat technique de EUR -228 millions, contre EUR -276 millions l'année précédente, soit une progression de EUR 47 millions. Le résultat de l'activité Non-Vie s'améliore de EUR 50 millions pour atteindre EUR 151 millions. Le résultat technique Vie cède EUR 3 millions pour atteindre EUR -379 millions.

Vie

Conformément à l'IFRS 4, la composante dépôt d'un certain nombre de contrats d'investissement sans participation discrétionnaire est dégroupée et valorisée en tant qu'instrument financier conformément à l'IAS 39. Cela signifie que les revenus de primes et les charges techniques de ces contrats ne sont pas comptabilisés dans la marge technique. Cela concerne principalement les contrats de la Branche 23.

Les primes brutes acquises augmentent de 3,9 %, passant de EUR 769 à 780 millions. La croissance se reflète à la fois dans les produits d'assurance traditionnels et dans l'assurance-investissement avec participation aux bénéfices.

Le résultat technique Vie a diminué de EUR 3 millions par rapport à l'exercice précédent. La diminution des charges d'intérêts résultant de la diminution des provisions techniques est compensée par la prise en compte dans les provisions techniques de provisions supplémentaires pour participations discrétionnaires (EUR 76 millions) à la suite de la réalisation de plus-values dans le segment Vie. À ce titre, une convention comptable est garantie en vertu de laquelle les résultats de placement destinés à la participation aux bénéfices sont attribués à l'exercice au cours duquel ils sont effectivement attribués aux titulaires de

polices. Pour 2016, l'abandon d'une assurance groupe auprès du secteur non-marchand (NPS) a eu un impact négatif sur le résultat technique à hauteur de EUR 51 millions car les plus-values réalisées au sein de la gestion discrétionnaire ont été payées en une fois.

Non-Vie

Les primes brutes acquises augmentent de 5,5 %, passant de EUR 634 à 669 millions. Cette croissance témoigne du succès du modèle de bancassurance et des développements numériques dans lesquels Belfius investit. En 2016, le résultat technique Non-Vie a été impacté par un certain nombre d'éléments, tels que les attentats terroristes du mois de mars, les inondations du deuxième trimestre et la constitution de réserves supplémentaires pour l'assurance RC Auto suite à une révision des tableaux indicatifs.

En revanche, 2017 se caractérise par une année moyenne pour les dommages, avec de bons résultats au sein de la branche Incendie en particulier. Il n'y a pas eu de réclamations significatives pour dommages autres qu'en 2016. Globalement, nous notons que la fréquence du nombre de sinistres continue à baisser, mais le coût moyen par sinistre augmente.

9.2. CONTRATS D'ASSURANCE VIE

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. Primes brutes

	31/12/16			31/12/17		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD ⁽¹⁾	Total
(en milliers d'EUR)						
Primes brutes émises	467 599	301 699	769 297	474 465	325 202	799 667
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	0	0	0	0	0	0
PRIMES BRUTES	467 599	301 699	769 297	474 465	325 202	799 667

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Primes brutes Vie acquises	769 297	799 667
en affaire directe	768 860	798 000
reçues de la réassurance	437	1 667

2. Actif et passif

A. Provisions techniques brutes

	31/12/16			31/12/17		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Provision d'assurance vie	4 601 342	9 209 896	13 811 239	4 741 747	8 264 624	13 006 372
Provision en application aux résultats LAT (Liability Adequacy Test)	0	0	0	0	0	0
Provision en application des corrections de la comptabilité reflet (shadow accounting)	75 867	697 779	773 646	63 311	563 424	626 735
Provision à la suite du résultat de IAS 39	0	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation (IFRS 5)	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISION BRUTE D'ASSURANCE VIE	4 677 209	9 907 676	14 584 885	4 805 059	8 828 048	13 633 107
Provision pour sinistres à payer	67 494	64 863	132 357	59 915	48 088	108 003
Provision pour participation discrétionnaire	11 269	82 795	94 064	78 987	90 969	169 956
Provision pour primes non acquises et risques en cours	0	0	0	0	0	0
Autres provisions techniques	426	0	426	3 436	0	3 436
Modifications du périmètre de consolidation (IFRS 5)	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE	4 756 399	10 055 333	14 811 732	4 947 398	8 967 105	13 914 503

Les provisions techniques brutes Vie ont diminué de EUR 897 millions en 2017 par rapport à l'exercice précédent. Une évolution qui peut être expliquée comme suit :

- En raison notamment des conditions de marché difficiles (taux d'intérêt bas persistants et taxes d'assurance élevées), Belfius offre à ses clients la possibilité de passer à des formes alternatives d'investissement, y compris sous la forme de produits purement Branche 23 ou mixte 44. En conséquence, une partie substantielle des contrats venus à échéance en 2017 n'a pas été réinvestie dans des assurances de placement de la Branche 21 avec participation aux bénéfices.
- La diminution de EUR 147 millions du shadow loss recognition en raison de la modification de la structure des taux d'intérêt et de l'abandon progressif du portefeuille de la Branche 21.
- L'augmentation de la provision pour participation discrétionnaire de EUR 76 millions à EUR 170 millions.

Les réserves totales en application du shadow accounting s'établissent à EUR 627 millions en 2016, contre EUR 774 millions en 2016. Un montant de EUR 63 millions a été transféré depuis les réserves pour les immobilisations financières disponibles à la vente vers les réserves techniques en appliquant la comptabilité reflet (shadow accounting) aux contrats d'assurance auxquels sont attachés des fonds gérés de façon distincte sur le plan administratif et dont l'actif est cantonné. Il a, en outre, été jugé nécessaire de procéder à un ajustement shadow loss pour les autres actifs disponibles à la vente figurant en couverture des provisions techniques. À cet égard, l'influence sur l'évaluation des réserves techniques est déterminée dans le cas où les résultats non réalisés comptabilisés en capitaux propres sont effectivement réalisés et réinvestis aux conditions de marché actuelles. Sur la base de cet exercice, les provisions comptabilisées sont insuffisantes lorsqu'elles sont entièrement réalisées, de sorte qu'un montant de EUR 563 millions a été transféré des réserves de réévaluation vers les réserves techniques. Fin 2016, ce transfert s'élevait à EUR 698 millions. La diminution résulte de la modification de la structure des taux d'intérêt et de la baisse des réserves Vie.

La participation bénéficiaire discrétionnaire est un droit contractuel, mais conditionnel, de percevoir, en sus du rendement garanti, des avantages complémentaires. Lors de l'établissement du business plan annuel, la participation bénéficiaire conditionnelle totale fait l'objet d'une estimation, que l'entreprise a choisi d'inscrire au bilan. Les règles d'évaluation stipulent que la partie de cette estimation pour laquelle aucune provision technique n'a été comptabilisée dans le compte de résultats doit être présentée par solde sous une rubrique distincte des fonds propres.

La participation bénéficiaire discrétionnaire totale est estimée à EUR 169,9 millions fin 2017, dont EUR 29 millions font partie du plan de participation bénéficiaire 2017, et EUR 140,9 millions sont le résultat d'une estimation pour les années futures. L'estimation de EUR 140,9 millions relative aux années à venir est entièrement incluse dans les provisions techniques par le biais du compte de résultats. Une provision complémentaire a été constituée en 2017 en ce qui concerne la participation aux bénéfices discrétionnaires futures (EUR 76 millions) suite à la réalisation de plus-values sur le segment Vie. À ce titre, une convention comptable est garantie en vertu de laquelle les résultats de placement destinés à la participation aux bénéfices sont attribués à l'exercice au cours duquel ils sont effectivement attribués aux titulaires de polices.

Aucun élément discrétionnaire de participation aux bénéfices n'a été inclus dans les capitaux propres; fin 2016, cela s'élevait encore à EUR 49 millions brut.

Fin 2016, l'estimation totale de participation aux bénéfices s'élevait à EUR 143,2 millions, dont EUR 22,5 millions faisaient partie du plan de participation aux bénéfices en 2016 et EUR 120,7 millions étaient liés à une estimation pour les années à venir. En 2016, sur les EUR 120,7 millions d'euros relatifs aux années à venir, EUR 72 millions étaient inclus dans les provisions techniques par le biais du compte de résultats. Le solde de EUR 48,7 millions a été inclus dans les capitaux propres conformément aux règles d'évaluation.

L'évolution des commissions de participation aux bénéfices pour l'année en cours, passée de EUR 22,5 millions fin 2016 à EUR 29 millions fin 2017, est en grande partie attribuable à la distribution plus élevée des bénéfices au sein des fonds cantonnés, mais aussi à une augmentation de la participation aux bénéfices pour les produits de la Branche 44 et pour les assurances-vie pour les travailleurs indépendants. L'augmentation du coût estimé pour participation aux bénéfices futurs de EUR 120,7 millions fin 2016 à EUR 140,9 millions fin 2017 (hors fonds cantonnés) découle directement de la stratégie de partage des bénéfices définie par le conseil d'administration.

B. Part des réassureurs

	31/12/16			31/12/17		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Part des réassureurs dans les provisions Vie	158 948	0	158 948	172 203	0	172 203
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	1 616	0	1 616	1 508	0	1 508
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	0	19	19	0	0	0
Part des réassureurs dans la provision pour participation discrétionnaire	3 647	0	3 647	5 383	0	5 383
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	124	0	124	1 662	0	1 662
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	164 335	19	164 354	180 757	0	180 757

C. Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices pris dans les fonds propres

	31/12/16			31/12/17		
	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement avec EPD	Total
(en milliers d'EUR)						
Élément discrétionnaire des participations aux bénéfices pris dans les fonds propres	0	48 739	48 739	0	0	0

D. Réconciliation des variations dans les provisions Vie

	31/12/16			31/12/17		
	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut des contrats	Montant de réassurance	Montant net
(en milliers d'EUR)						
PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 1^{ER} JANVIER	15 334 105	221 743	15 112 361	14 584 885	158 947	14 425 937
Variation à l'ouverture à la suite des modifications du périmètre de consolidation	846	437	408	0	0	0
Primes nettes reçues / primes à recevoir	594 409	17 552	576 856	576 557	19 345	557 212
Provisions additionnelles en application de la comptabilité reflet (shadow accounting) ⁽¹⁾	193 700	0	193 700	(146 911)	0	(146 911)
Provisions additionnelles en application des résultats du LAT (Liability Adequacy Test)	0	0	0	0	0	0
Sinistres payés	(1 854 276)	(107 130)	(1 747 146)	(1 616 762)	(4 837)	(1 611 925)
Résultats vie et décès	(73 599)	(3 466)	(70 133)	(78 943)	1 628	(80 570)
Allocation des intérêts techniques	356 297	4 592	351 705	326 882	1 189	325 693
Autres variations	33 405	25 219	8 186	(12 601)	(4 069)	(8 532)
Modifications du périmètre de consolidation (IFRS5)	0	0	0	0	0	0
PROVISION D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE	14 584 885	158 947	14 425 938	13 633 107	172 203	13 460 904

(1) Transfert de « gains ou pertes latents ou différés reconnus dans les fonds propres ».

E. Répartition de la provision Vie selon le taux de garantie

Pourcentage d'intérêt garanti (en milliers d'EUR)	Répartition des réserves ⁽¹⁾			
	31/12/16		31/12/17	
> 4,00 %	1 549 235	11 %	1 445 155	11 %
≤ 4,00 %	1 348 749	10 %	856 509	7 %
≤ 3,50 %	1 938 933	14 %	1 329 063	10 %
≤ 3,00 %	3 144 633	23 %	2 971 122	23 %
≤ 2,50 %	1 476 858	11 %	1 491 056	11 %
≤ 2,00 %	3 773 253	27 %	4 476 483	34 %
Égal à 0 %	346 363	3 %	203 769	2 %
Autres	233 214	2 %	233 214	2 %
TOTAL	13 811 238	100 %	13 006 372	100 %

(1) Montant brut des provisions techniques Vie, hors ajustements à la suite de la comptabilité reflet (*shadow accounting*).

9.3. CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. Primes brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Primes brutes émises	638 063	674 112
Variation de la provision brute pour primes non acquises (UPR)	(4 524)	(5 597)
PRIMES BRUTES	633 539	668 515

2. Aperçu des assurances Non-Vie par groupe de produits

	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat avant impôt
(en milliers d'EUR)								
TOTAL								
AU 31 DÉCEMBRE 2016	633 539	(383 894)	(124 983)	(23 916)	(132 211)	46 607	1 537	16 678
À charge de la réassurance	2 158	(8 884)	(221)	(541)	(179)	1 253	(9)	(6 423)
En affaire directe	631 381	(375 010)	(124 762)	(23 375)	(132 032)	45 354	1 546	23 101
Tous risques / accidents	103 130	(44 804)	(21 559)	(7 788)	(24 181)	8 707	(14)	13 493
Véhicules motorisés / responsabilité civile	163 254	(103 531)	(28 342)	(7 241)	(36 455)	21 505	(25)	9 164
Véhicules motorisés / autres branches	84 947	(50 366)	(15 816)	(796)	(20 355)	1 360	(1)	(1 028)
Incendie et autres sinistres	208 241	(112 346)	(51 942)	(7 162)	(35 760)	7 162	(11)	8 183
Autres ⁽¹⁾	71 808	(63 963)	(7 103)	(388)	(15 281)	6 620	1 596	(6 711)

(1) Crédits, distribution, maladie et accidents de travail.

	Primes brutes acquises	Charges de sinistres et autres frais techniques	Commissions d'acquisition	Résultat technique de réassurance	Frais de gestion	Revenus financiers	Autres	Résultat avant impôt
(en milliers d'EUR)								
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	668 515	(369 870)	(129 789)	(17 768)	(157 528)	48 447	833	42 841
À charge de la réassurance	1 753	(1 229)	(171)	(337)	(83)	1 246	(9)	1 168
En affaire directe	666 763	(368 640)	(129 617)	(17 431)	(157 445)	47 201	843	41 673
Tous risques / accidents	109 298	(56 875)	(22 672)	(723)	(28 992)	9 097	(80)	9 053
Véhicules motorisés / responsabilité civile	168 161	(120 954)	(28 578)	1 787	(42 557)	22 664	(193)	330
Véhicules motorisés / autres branches	92 228	(51 915)	(17 684)	(940)	(23 590)	1 550	(13)	(364)
Incendie et autres sinistres	223 317	(83 884)	(55 622)	(16 982)	(45 792)	7 215	(310)	27 943
Autres ⁽¹⁾	73 759	(55 012)	(5 060)	(574)	(16 514)	6 675	1 437	4 712

(1) Crédits, distribution, maladie et accidents de travail.

3. Actif et passif

A. Provisions techniques brutes

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Provision pour sinistres à payer	914 301	953 050
Provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE)	33 413	42 339
Provision pour découvert de primes (non-vie LAT)	0	0
Provisions pour sinistres survenus non signalés (IBNR)	71 186	79 800
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE	1 018 900	1 075 189
Autres provisions techniques	36 799	36 333
Provision pour participation discrétionnaire	2 356	1 362
Provision pour primes non acquises (UPR)	126 890	132 486
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE	1 184 944	1 245 370

B. Part des réassureurs

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	91 863	93 316
Part des réassureurs dans la provision pour frais internes de règlement de sinistres (ULAE)	0	0
Part des réassureurs dans IBNR	0	0
PART DES RÉASSUREURS DANS LE TOTAL DE LA PROVISION DES SINISTRES À PAYER	91 863	93 316
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	655	295
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises (UPR)	191	2 563
TOTAL PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	92 709	96 174

C. Réconciliation des variations dans la provision pour sinistres à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/16			31/12/17		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 1^{ER} JANVIER	955 618	91 171	864 446	1 018 900	91 862	927 038
Païement de sinistres d'années antérieures	(137 273)	7 630	(144 903)	(140 888)	(9 915)	(130 973)
Variations de sinistres d'années antérieures	3 911	(6 965)	10 877	(53 879)	7 499	(61 378)
Dettes pour les sinistres de l'année	196 644	26	196 618	251 055	3 870	247 186
PROVISION POUR SINISTRES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE	1 018 900	91 862	927 038	1 075 188	93 315	981 873

9.4. PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur - Branche 23	2 189 714	2 597 572
TOTAL	2 189 714	2 597 572

Passifs financiers désignés à la juste valeur - Branche 23

Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Passifs non subordonnés	0	0
Passifs subordonnés	0	0
Produits associés aux sociétés de placement	2 189 714	2 597 572
TOTAL	2 189 714	2 597 572

X. AUTRES NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

10.1. PRODUITS DÉRIVÉS

1. Analyse par nature

(en milliers d'EUR)	31/12/16		31/12/17	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Produits dérivés détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>dont détenus à des fins de transaction</i>	0	0	0	0
<i>dont désignés comme couverture économique</i>	0	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture de juste valeur	0	10 299	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0	0	0
Produits dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans une entité étrangère	0	0	0	0
TOTAL	0	10 299	0	0

2. Détail des produits dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en milliers d'EUR)	31/12/16		
	Montant notionnel	Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt ⁽¹⁾	237 011	0	10 299
Produits dérivés sur actions	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0
TOTAL	237 011	0	10 299

(en milliers d'EUR)	31/12/17		
	Montant notionnel	Actif	Passif
Produits dérivés de change	0	0	0
Produits dérivés d'intérêt ⁽¹⁾	0	0	0
Produits dérivés sur actions	0	0	0
Produits dérivés de crédit	0	0	0
Produits dérivés sur matières premières	0	0	0
TOTAL	0	0	0

(1) Cela concerne forward sales des titres de créances.

Belfius Insurance a, durant les exercices précédents, eu recours à des transactions de couverture de la juste valeur en vendant des obligations à terme (via des forward sales). De cette manière, une partie de son portefeuille d'obligations était protégée contre d'éventuelles baisses de cours.

En janvier 2017, les trois contrats de vente à terme (forward sales) restants ont atteint leur échéance finale.

10.2. IMPÔTS À RECEVOIR, IMPÔTS À PAYER ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

1. Impôts à recevoir

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
ANALYSE PAR NATURE		
Impôt de l'exercice en cours	7 894	12 817
Impôt différé	16 219	14 739
TOTAL	24 113	27 556

2. Impôts à payer

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
ANALYSE PAR NATURE		
Impôt courant sur les bénéfices	27 853	16 486
Impôt différé	280 716	183 142
TOTAL	308 569	199 628

3. Impôts différés

A. Analyse

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF (PASSIF)	(264 497)	(168 402)
Dont :		
Impôt différé - passif	280 716	183 142
Impôt différé - actif	16 219	14 739

B. Mouvements de l'exercice

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
AU 1^{ER} JANVIER	(264 628)	(264 497)
Charge/produit au compte de résultats	(24 235)	36 327
Éléments directement imputés aux fonds propres	(56 740)	99 012
Effet des variations des taux d'imposition - compte de résultats	(1 699)	(36 197)
Modifications du périmètre de consolidation	0	49 492
Autres mouvements	82 806	(52 538)
AU 31 DÉCEMBRE	(264 497)	(168 403)

C. Origine des impôts différés

	31/12/16		31/12/17	
	Total	Dont impact sur le résultat	Total	Dont impact sur le résultat
(en milliers d'EUR)				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	121	(408)	389	412
Crédits hypothécaires et autres prêts	17 705	(2 876)	12 894	(3 025)
Actifs financiers disponibles à la vente	(651 889)	(3 606)	(473 597)	3 125
Produits dérivés	7 472	0	7 898	
Immobilisations corporelles pour usage propre et placements immobiliers	3 202	8	2 368	(834)
Autres actifs	(2 839)	213		2 848
TOTAL ACTIFS	(626 228)	(6 669)	(450 048)	2 525
DETTES				
Produits dérivés	(3 971)	2 909	(7 898)	(3 926)
Provisions techniques résultant d'activités d'assurance	323 095	(4 832)	251 812	7 097
Provisions et autres obligations	9 792	(2 278)	6 944	(3 289)
Autres	13 037	4 180	15 653	2 616
TOTAL DETTES	341 952	(21)	266 510	2 498
AUTRES ÉLÉMENTS				
Pertes fiscales récupérables	22 465	(19 301)	16 390	(6 315)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS	22 465	(19 301)	16 390	(6 315)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	(261 811)	(25 991)	(167 148)	(1 292)

4. Date d'échéance des impôts différés - actifs non comptabilisés

(en milliers d'EUR)	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Total
NATURE					
Différences temporaires	0	0	0	0	0
Pertes fiscales récupérables	0	0	0	(1 254)	(1 254)
TOTAL	0	0	0	(1 254)	(1 254)

5. Réforme à l'impôt belge

La réforme à l'impôt des sociétés belge, adoptée avant la fin de l'année 2017, diminue progressivement, entre autres, le taux d'imposition nominal de 33,99 % à 25 % en 2020, mais augmente le taux d'imposition effectif de Belfius de 13,6 % passant de 19,3 % à 32,9 %. Selon IAS12, les actifs et les passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux et les réglementations fiscales qui ont été adoptées ou substantiellement adoptées à la date de clôture du bilan. Belfius a donc réalisé une réévaluation de ses impôts différés, augmentant les autres éléments du résultat global de EUR 49 millions.

De plus, la réforme à l'impôt des sociétés belge impacte négativement les revenus de Belfius Insurance, résultant en une charge d'impôt supplémentaire de EUR 36,2 millions.

Valeur nette d'inventaire (en milliers EUR)	31/12/17
VALEUR NETTE D'INVENTAIRE AVANT RÉÉVALUATION	771 435
Impact de la réévaluation des impôts différés	49 492
VALEUR NETTE D'INVENTAIRE	820 927
Résultat net (en milliers EUR)	31/12/17
RÉSULTAT NET AVANT RÉÉVALUATION	219 776
Impact de la réévaluation des impôts différés	(36 197)
RÉSULTAT NET	183 578

10.3. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

1. Transactions avec des parties liées

	Principaux dirigeants ⁽¹⁾		Société mère (Belfius Banque)		Filiales (non-consolidées)		Joint ventures dans lesquelles l'entité est une coentreprise	
(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16	31/12/17
Emprunts inclus les repo's ⁽²⁾	36	2 009	1 592 156	1 521 743	0	0	85 200	0
Intérêts perçus	0	0	(2 902)	3 825	0	0	3 816	4 260
Dépôts	0	0	549 718	323 834	0	0	0	0
Intérêts payés	0	0	(19 474)	(17 381)	0	0	0	0
Commissions sur les opérations d'assurance	0	0	(109 313)	(106 074)	0	0	0	0
Autres revenus, inclus les loyers des bâtiments	151	260	14 996	10 135	22	23	0	0
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe ⁽³⁾	0	0	1 466 797	1 611 770	0	0	0	0
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe	0	0	300 797	199 607	0	0	0	0

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

(2) Les transactions avec les parties liées sont conclues aux conditions du marché.

(3) Lignes de crédit non utilisées.

2. Rémunérations des principaux dirigeants

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Avantages à court terme	2 306	2 020
Indemnités de fin de contrat	585	0

Les rémunérations à court terme du personnel comprennent les salaires, bonus et autres rémunérations.

10.4. FONDS PROPRES

	31/12/16	31/12/17
PAR CATÉGORIE D'ACTIONS		
Nombre d'actions autorisées non émises	0	0
Nombre d'actions émises et libérées	2 093 041	2 093 041
Nombre d'actions émises et non libérées	486 897	486 897
VALEUR NOMINALE PAR ACTION	Pas de valeur nominale	Pas de valeur nominale
En circulation au 1 ^{er} janvier	2 579 938	2 579 938
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions annulées	0	0
En circulation au 31 décembre	2 579 938	2 579 938

Pour l'explication de l'évolution des fonds propres réglementaires et de la solvabilité de la société, nous renvoyons au chapitre Gestion du capital du rapport de gestion.

10.5. TAUX DE CHANGE

Pour un aperçu des positions en devises étrangères nous référons au chapitre Gestion des risques dans le rapport de gestion.

XI. NOTES SUR LES PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

11.1. TRANSACTIONS SELON LES CONVENTIONS STANDARD DE MARCHÉ

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Prêts et acquisitions d'actifs à distribuer	14 306	9 769
Fonds et ventes d'actifs à recevoir	12 958	9 670

11.2. GARANTIES

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Garanties données à des établissements de crédit	408 467	794 721
Garanties données à la clientèle	0	0
Garanties reçues d'établissements de crédit	1 808	2 083
Garanties reçues de la clientèle	10 332 392	10 637 817
Garanties reçues de l'État	0	0

Les garanties reçues de clients ont trait aux inscriptions et mandats hypothécaires.

11.3. LIGNES DE CRÉDIT

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	0	0
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à la clientèle	289 657	296 716
Lignes de crédit non utilisées obtenues d'établissements de crédit	114 511	120 789
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	0	0

11.4. AUTRES ENGAGEMENTS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Engagements donnés	0	0
Engagements reçus liés à la réassurance	70 276	70 151
Engagements donnés (cessions)	1 112 986	975 352
Engagements reçus (rétrocessions)	60 111	0

Les montants indiqués dans cessions et rétrocessions sont liés à la valeur de marché des titres sous-jacents

Ces titres concernent principalement des obligations d'État et ne peuvent être vendus ou mis en gage.

Nous renvoyons respectivement à la note 7.1. Prêts et créances aux établissements de crédit et la note 8.1. Dettes envers les établissements de crédit pour de plus amples informations.

XII. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

12.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
PRODUITS D'INTÉRÊTS	560 272	491 626
PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS	560 272	491 626
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	2 317	3 265
Prêts hypothécaires et autres prêts	192 306	156 558
Actifs financiers disponibles à la vente	356 792	326 895
Autres ⁽¹⁾	8 856	4 908
CHARGES D'INTÉRÊTS	(26 949)	(24 838)
CHARGES D'INTÉRÊTS SUR LES PASSIFS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS	(26 949)	(24 838)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(1 193)	(2 438)
Dépôts des clients	0	(303)
Emprunts subordonnés	(22 537)	(19 249)
Autres ⁽²⁾	(3 219)	(2 848)
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	533 322	466 788

(1) Les intérêts négatifs des opérations de repo sont comptabilisés en produits d'intérêts conformément aux règles d'évaluation.

(2) Les intérêts négatifs sur les comptes courants sont inclus dans les autres charges d'intérêts.

La nouvelle baisse des réserves Vie, causée par le déplacement de l'orientation stratégique vers des produits moins capitalistiques tels que les produits de la Branche 23, les assurances solde restant dû ou les assurances placement, a entraîné une diminution significative de l'encours des actifs financiers. Le rendement moyen du portefeuille a également diminué davantage en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché.

La baisse des produits d'intérêts sur les crédits hypothécaires est due au refinancement externe avec un impact sur le volume et le refinancement interne avec un impact sur le rendement moyen.

La vente de IWI a été réalisée le 1^{er} juillet 2016. Six mois de résultats ont encore été pris en considération sur 2016. En outre, le fonds NPS a été cédé à la fin de 2016.

12.2. DIVIDENDES

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Actifs financiers disponibles à la vente	64 727	63 391
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0
TOTAL	64 727	63 391

12.3. RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET JOINT VENTURES

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Résultat des entreprises associées et joint ventures, avant impôt	5 466	3 007
Impôt	(1 365)	(404)
TOTAL	4 101	2 602

Le résultat net des entreprises associées et joint ventures a diminué de EUR 1,5 million pour atteindre EUR 2,6 millions en 2017.

Auxipar SA est la seule société restante encore comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

12.4. RÉSULTAT NET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Résultat net du portefeuille de transaction	848	311
Résultat net de la comptabilité de couverture	1 741	1 253
Activités et différences de change	142	(236)
TOTAL	2 731	1 327

Pour plus d'info, nous vous renvoyons à la note 10.1

Détail du résultat net de la comptabilité de couverture

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Couverture de la juste valeur	0	0
Couverture des flux de trésorerie	0	0
Clôture de couverture des flux de trésorerie (les flux de trésorerie ne sont plus attendus)	1 741	1 253
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0
Couverture du risque d'intérêt d'un portefeuille	0	0
TOTAL	1 741	1 253

12.5. RÉSULTAT NET ISSU DES RÉALISATIONS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR LES ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Gains sur les prêts et créances	112	372
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	211 112	171 117
Gain sur les immobilisations corporelles	0	21
Gains sur le passif	4	0
TOTAL GAINS	211 228	171 510
Pertes sur les prêts et créances	(2 216)	(752)
Pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente	(89 283)	(17 454)
Pertes sur le passif	(48 608)	(2)
TOTAL PERTES	(140 108)	(18 208)
RÉDUCTION DE VALEUR NETTE	2 840	928
TOTAL	73 960	154 230

Réduction de valeur nette

(en milliers d'EUR)	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
AU 31 DÉCEMBRE 2016			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(4 651)	7 490	2 840
TOTAL	(4 651)	7 490	2 840

(en milliers d'EUR)	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
AU 31 DÉCEMBRE 2017			
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Titres disponibles à la vente	(264)	1 192	928
TOTAL	(264)	1 192	928

Pour plus d'information, nous vous renvoyons vers les commentaires de la note 7.13.

La réalisation des actifs financiers dépend des opportunités de marché disponibles et s'inscrit dans une gestion efficace des actifs accordés sur les passifs. Dans ce contexte, des obligations d'État belges, des actions, des certificats immobiliers et des fonds ont été réalisés. Au sein de Vie, des plus-values ont été réalisées sur la vente des participations dans les sociétés immobilières North Light SA et Pole Star SA.

Le remboursement d'un emprunt subordonné à Belfius Banque en 2016 a entraîné une perte brute de EUR 49 millions, cette perte a été intégralement compensée par les plus-values réalisées sur cession d'actifs dans le cadre du remboursement du contrat NPS (+EUR 51 millions avec une contrepartie au niveau de la marge technique). La vente de IWI a généré une plus-value de EUR 9 millions.

12.6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Loyers perçus d'immeubles de placement	33 777	35 416
Autres produits	7 483	2 324
AUTRES PRODUITS	41 260	37 740
Impôts liés à l'exploitation	(484)	(538)
Coûts des immeubles de placement propres au propriétaire	(6 614)	(9 094)
Autres charges ⁽¹⁾	(9 838)	(11 382)
AUTRES CHARGES	(16 936)	(21 014)
TOTAL	24 324	16 726

(1) Les autres charges contiennent les autres charges d'exploitation pour leasing opérationnel (autres que les loyers et les loyers de leasing conditionnels), les amortissements sur le mobilier et l'équipement donné en leasing opérationnel, les autres charges d'exploitation, les provisions pour litiges résultant de procédures judiciaires et les amortissements sur les immeubles de placement.

12.7. AUTRES REVENUS ET CHARGES OPÉRATIONELLES

(en milliers d'EUR)	31/12/16			31/12/17		
	reçues	payées	Net	reçues	payées	Net
Gestion et administration des fonds d'investissement	20 023	(4 106)	15 917	24 976	(3 565)	21 411
Activité d'assurance	407	0	407	366	0	366
Activité de crédit	10 500	(9 432)	1 068	12 451	(9 266)	3 185
Achat et vente de titres	0	(178)	(178)	0	(233)	(233)
Achat et vente des fonds d'investissement	0	(267)	(267)	0	(334)	(334)
Services de paiement	0	(29)	(29)	0	0	0
Commissions aux courtiers non exclusifs	7 613	(13 054)	(5 442)	7 487	(11 730)	(4 244)
Services liés aux titres, hors droits de garde	0	(32)	(32)	0	(74)	(74)
Droit de garde	0	(1 859)	(1 859)	0	(1 706)	(1 706)
Commissions de services sur titrisation	0	(67)	(67)	0	(64)	(64)
Prêts de titres	602	0	602	594	0	594
TOTAL	39 145	(29 025)	10 121	45 875	(26 972)	18 903

Les autres produits et charges opérationnels représentent les commissions perçues et payées sur les produits non-assurance. L'évolution positive s'explique principalement par une augmentation, en ligne avec le produit des réserves, des commissions reçues sur les produits de la Branche 23. Les rétrocessions correspondantes sont incluses, pour les

canaux de distribution exclusifs, sous les coûts d'acquisition dans la marge technique. L'évolution positive des revenus et des coûts s'explique par l'augmentation des commissions nettes sur la gestion des prêts hypothécaires.

12.8. FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Rémunérations et salaires	(71 374)	(72 391)
Sécurité sociale et frais d'assurance	(20 899)	(20 815)
Pension - régime à prestation définie	(7 681)	(8 763)
Pension - régime à cotisation définie	(566)	(188)
Autres avantages à long terme du personnel ⁽¹⁾	148	(2 590)
Autres engagements après la retraite	0	0
Autres ⁽²⁾	(13 472)	(17 855)
TOTAL	(113 844)	(122 602)

(1) Les obligations relatives aux plans de jubilé et aux primes de départ à la retraite ont été corrigées et ajustées en 2017, et l'impact a été reporté dans le résultat

(2) Ces frais concernent, entre autres, la rémunération des administrateurs, les frais de déplacement, les assurances, les frais de détachement et les autres rémunérations du personnel.

(ETP)	31/12/16			31/12/17		
	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Total	Intégration globale	Intégration proportionnelle	Total
Cadres supérieurs ⁽¹⁾	32		32	33		33
Salariés	1 248		1 248	1 222		1 222
TOTAL	1 280	0	1 280	1 254	0	1 254

(1) Membres du comité de direction et executive managers.

(ETP) au 31/12/2016	Belgique	Luxembourg	Total BI
Cadres supérieurs ⁽¹⁾	31	1	32
Salariés	1 246	2	1 248
TOTAL	1 277	3	1 280

(1) Membres du comité de direction et executive managers.

(ETP) au 31/12/2017	Belgique	Luxembourg	Total BI
Cadres supérieurs ⁽¹⁾	32	1	33
Salariés	1 220	2	1 222
TOTAL	1 252	2	1 254

(1) Membres du comité de direction et executive managers.

12.9. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Équipements	(538)	516
Leasing opérationnel (sauf frais informatiques)	(3 150)	(3 097)
Honoraires	(1 111)	(777)
Marketing, publicité et relations publiques	(20 747)	(28 380)
Frais informatiques	(20 991)	(27 355)
Frais de software et frais de recherche et de développement	(20 663)	(25 716)
Entretien et réparations	(195)	(36)
Assurances (hors assurances liées aux pensions)	(79)	(63)
Frais d'envoi	(5 169)	(4 796)
Impôts liés à l'exploitation	(292)	(184)
Autres frais généraux et administratifs ⁽¹⁾	(18 914)	(16 072)
TOTAL	(91 850)	(105 959)

(1) Les autres frais généraux et administratifs comprennent notamment diverses provisions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Belfius Insurance, de la consultance, des services de Belfius Banque, des cotisations à la FSMA et de divers frais de gestion.

L'augmentation des frais généraux et administratifs entre 2016 et 2017 fait suite aux investissements réalisés par Belfius Insurance dans le développement de la synergie avec le canal bancaire et dans les

développements digitaux. De plus, les coûts d'acquisition liés à la stratégie de croissance de la compagnie d'assurance directe Corona Direct sont immédiatement pris en compte en résultats.

12.10. AMORTISSEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES POUR USAGE PROPRE

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Amortissements sur les terrains et constructions à usage propre	(973)	(990)
Amortissements sur les autres immobilisations corporelles à usage propre	(223)	(134)
Amortissements sur les immobilisations incorporelles	(4 991)	(8 533)
TOTAL	(6 187)	(9 657)

Les dépréciations sur actifs incorporels augmentent suite à l'activation de logiciels développés en interne à partir de 2016.

12.11. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR PRÊTS ET CRÉANCES

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Réductions de valeur collectives	3 581	471
Réductions de valeur spécifiques	(1 389)	(206)
TOTAL	2 192	265

1. Réductions de valeur collectives

(en milliers d'EUR)	31/12/16			31/12/17		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	654	654	0	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	0	2 927	2 927	(24)	495	471
TOTAL	0	3 581	3 581	(24)	495	471

2. Réductions de valeur spécifiques

(en milliers d'EUR)	31/12/16			
	Dotations	Reprises	Pertes	Total
Prêts hypothécaires et autres prêts	(3 091)	3 041	(976)	(1 026)
Actifs relatifs aux activités d'(de) (ré)assurance	(123)	259	0	136
Autres actifs	(500)	0	0	(500)
TOTAL	(3 714)	3 300	(976)	(1 389)

(en milliers d'EUR)	31/12/17			
	Dotations	Reprises	Pertes	Total
Prêts hypothécaires et autres prêts	(2 243)	3 724	(1 475)	6
Actifs relatif aux activités d'(de) (ré)assurance	(291)	30	0	(262)
Autres actifs	0	50	0	50
TOTAL	(2 534)	3 804	(1 475)	(206)

12.12. RÉDUCTIONS DE VALEURS SUR LES PLACEMENTS IMMOBILIERS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Placements immobiliers	0	11 969
Terrains et constructions pour usage propre		31
TOTAL	0	12 000

En 2014, une réduction de valeur a été comptabilisée sur le bâtiment Galilee. Cette réduction de valeur n'était plus justifiée et est reprise en 2017.

12.13. PROVISIONS POUR LITIGES JURIDIQUES

Il n'y a aucun litige juridique notable. Aucune nouvelle provision n'a été établie en 2017.

12.14. CHARGES D'IMPÔTS

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	(34 893)	(64 131)
Impôts différés de l'exercice	(25 934)	(23 656)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)	(60 826)	(87 787)
Impôts sur les bénéfices des exercices précédents	2 709	1 019
Impôts différés des exercices précédents	0	23 793
Provisions pour litiges fiscaux	0	(23 105)
AUTRES CHARGES D'IMPÔTS (B)	2 709	1 707
TOTAL (A)+(B)	(58 117)	(86 080)

1. Impôt des sociétés effectif

Le taux d'imposition standard applicable en Belgique pour 2016 et 2017 s'élève à 33,99 %.

Le taux d'imposition effectif de Belfius Insurance s'élève respectivement à 27,19 % et à 32,87 % pour 2016 et pour 2017. La différence entre les deux tarifs peut être analysée comme suit :

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	227 814	269 658
Bénéfices et pertes des sociétés comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	4 101	2 602
BASE DE L'IMPÔT	223 713	267 056
Taux d'impôt (légal)	33,99 %	33,99 %
CHARGE FISCALE UTILISANT LE TAUX LÉGAL	76 040	90 772
Effet des taux d'imposition dans les autres pays	(261)	(535)
Effet fiscal de produits non taxables ⁽¹⁾	(24 660)	(8 156)
Effet fiscal des charges non déductibles ⁽²⁾	21 992	3 665
Effet fiscal de la réévaluation des actifs d'impôts différés non reconnus	2	(1 422)
Effet fiscal d'un changement de taux d'imposition	1 699	36 197
Éléments imposés à un taux réduit ⁽³⁾	(2 673)	(32 269)
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôt légale ⁽⁴⁾	(14 260)	(2 962)
Prélèvement étranger	2 948	2 496
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	60 826	87 787
Base de l'impôt	223 713	267 056
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	27,19 %	32,87 %

(1) Essentiellement des revenus définitivement taxés (dividendes) et des plus-values exonérées d'impôts sur actions.

(2) Principalement les dépenses non admises et les moins-values sur actions.

(3) Concerne la vente d'actions, principalement les actions vendues d'Aviabel, North Light et Pole Star.

(4) Cela concerne la déduction des intérêts notionnels.

2. Réforme de l'impôt belge

La réforme à l'impôt des sociétés belge, adoptée avant la fin de l'année 2017, diminue progressivement, entre autres, le taux d'imposition nominal de 33,99 % fin 2017 à 25 % en 2020, ce qui a pour effet d'augmenter le taux d'imposition effectif de Belfius de 13,6 %, passant de 19,3 % à 32,9 %. Selon IAS12, les actifs et les passifs d'impôt sont évalués en utilisant le taux et les réglementations fiscales qui ont été

adoptées ou substantiellement adoptées à la date de clôture du bilan. Belfius a donc réalisé une réévaluation de ses impôts différés, augmentant « les autres éléments du résultat global » de EUR 49 millions. De plus, la réforme à l'impôt des sociétés belge impacte négativement les revenus de Belfius Insurance, résultant en une charge d'impôt supplémentaire de EUR 36,2 millions pour 2017.

Résultat net (en milliers EUR)	31/12/17
RÉSULTAT NET AVANT RÉÉVALUATION	219 776
Impact de la réévaluation des impôts différés	(36 197)
RÉSULTAT NET	183 578

XIII. NOTES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

Pour de plus amples informations sur le fonctionnement de la gestion du risque, nous vous renvoyons au chapitre Risques financiers dans le rapport de gestion. Dans ce chapitre, qui fait partie intégralement du rapport annuel IFRS, les risques financiers liés au risque de crédit,

risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, risque de change, risque lié au marché d'actions et risque lié à l'immobilier) et risque de liquidité sont traités. Ce chapitre aborde également la sensibilité des différents risques financiers.

13.1. JUSTE VALEUR

1. Composition de la juste valeur

Conformément aux règles d'évaluation, la juste valeur de certaines rubriques correspond à leur valeur comptable. Pour les actifs et passifs bancaires (repo et reverse repo inclus) d'une durée inférieure à 1 an, la juste valeur est réputée égale à la valeur comptable.

De plus, Belfius estime que son propre risque de crédit n'a pas changé de manière significative et n'a donc pas pris en compte une réévaluation de son propre risque de crédit.

Pour la détermination de la juste valeur et des hypothèses utilisées, nous renvoyons le lecteur aux règles d'évaluation.

A. Juste valeur des actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/16			31/12/17		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	737 523	742 379	4 856	448 031	453 048	5 017
Prêts hypothécaires et autres prêts	5 382 201	6 167 660	785 458	4 978 454	5 559 162	580 709
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 189 714	2 189 714	0	2 597 572	2 597 572	0
Actifs financiers disponibles à la vente	13 564 737	13 564 737	0	13 309 244	13 309 244	0
Actifs destinés à la vente	7 730	7 730	0	0	0	0
TOTAL	21 881 906	22 672 220	790 314	21 333 300	21 919 026	585 726

B. Juste valeur des dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/16			31/12/17		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	1 150 417	1 150 417	0	1 031 541	1 031 541	0
Dépôts des clients	1	1	0	1	1	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 189 714	2 189 714	0	2 597 572	2 597 572	0
Produits dérivés	10 299	10 299	0	0	0	0
Emprunts subordonnés	583 059	566 450	(16 609)	583 053	580 056	(2 997)
TOTAL	3 933 490	3 916 881	(16 609)	4 212 168	4 209 172	(2 997)

2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Pour une description de la méthode appliquée pour la répartition dans les différents niveaux, nous nous référons aux règles d'évaluation.

Le niveau 1 comprend les instruments pour lesquels il existe des prix observables, tels que des actions cotées et des obligations suffisamment liquides. Les prêts et créances repris au niveau 1 concernent des actifs reclassés dont le marché est redevenu suffisamment liquide.

Pour les instruments de niveau 2, la juste valeur se base sur d'autres éléments que les prix cotés qui sont observables directement (c.-à-d. en tant que prix) ou indirectement (c.-à-d. déduits des prix). Le niveau 2 se compose principalement des instruments suivants : reverse repo, dépôts à terme et MBS.

Le niveau 3 comprend les instruments financiers pour lesquels la valeur de marché se base sur des techniques d'évaluation dont les données sous-jacentes ne sont pas toujours observables ou pour lesquels le modèle de valorisation n'a pas encore été approuvé. La valorisation de ces positions est régulièrement vérifiée par le biais d'une analyse des nouvelles transactions et d'une comparaison avec les prix des contreparties. Le niveau 3 comporte des instruments tels que les prêts hypothécaires, l'évaluation et les prêts octroyés aux autorités locales et régionales. L'évaluation des hypothèques est effectuée en appliquant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie pour laquelle le risque de remboursement anticipé a été modélisé stochastiquement.

Le département « Market Risk L'évaluation des hypothèses » détermine le niveau de la juste valeur pour chaque transaction. Vu que ce département dispose de toutes les données du marché, il possède l'expertise nécessaire en matière d'observabilité et il a une vision claire du statut de validation et de la fiabilité des modèles utilisés.

Si la valeur des instruments financiers se base sur des techniques d'évaluation qui utilisent des données de marché qui ne sont pas directement observables, des hypothèses alternatives peuvent avoir un impact sur les fonds propres et le résultat.

Des transferts entre les niveaux de valorisation peuvent se produire si l'observabilité des données a subi un changement, si l'observabilité de l'instrument même a changé ou si un modèle est validé.

Les obligations commercialisées dans les marchés inactifs sont valorisées en utilisant des techniques de modélisation. Pour valoriser les obligations illiquides, Belfius utilise des spreads modélisés sur la base d'informations fondamentales (ou through-the-cycle) et de données de marché (ou point-in-time). Conformément aux évolutions continues du marché, Belfius continue d'affiner ses méthodes de calcul pour la détermination des spreads dérivés du marché (mark-to-model) au moyen d'une méthode basée sur des croisements au sein d'un univers large d'obligations et de CDS spreads.

Un back-testing du Mark-to-Model de Belfius a lieu régulièrement sur la base d'une comparaison entre les spreads de modèle (aussi bien que possible) et les données de marché (même si illiquides et/ou potentiellement moins fiables) applicables aux positions illiquides qui restent à la juste valeur dans le mark-to-model. Un exercice comparable est réalisé sur les spreads de modèle via une analyse du marché. Les spreads de modèle et les spreads de marché (supposés) sont comparés mensuellement pour différentes dimensions de risques tels que le rating, l'échéance et le secteur.

Les dérivés sont valorisés au prix moyen du marché auxquels la cascade précédente (niveau 1, 2, 3) est appliquée. Pour la juste valeur niveau 2 Belfius utilise des paramètres de marché observables et des modèles de valorisation conformes au marché. La courbe des taux d'escompte tient compte d'éventuels revenus collatéraux. Comme le montre le tableau ci-dessus, les positions des dérivés restent limitées.

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/16				31/12/17			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances	117 618	980 029	5 812 392	6 910 039	146 816	945 061	4 920 333	6 012 210
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats - actions	1 442 349	0	0	1 442 349	1 850 524	0	0	1 850 524
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats - autres instruments	747 365	0	0	747 365	747 049	0	0	747 049
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	10 225 912	493 515	841 662	11 561 089	9 635 405	212 698	872 157	10 720 260
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	1 834 528	0	169 120	2 003 648	2 383 199	0	205 786	2 588 984
TOTAL	14 367 772	1 473 544	6 823 174	22 664 490	14 762 991	1 157 759	5 998 276	21 919 026

B. Passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/16				31/12/17			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dettes envers les établissements de crédit	0	1 150 417	0	1 150 417	0	1 031 541	0	1 031 541
Dépôts des clients	0	1	0	1	0	1	0	1
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats	2 189 714	0	0	2 189 714	2 597 572	0	0	2 597 572
Produits dérivés	0	10 299	0	10 299	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	561 986	4 464	566 450	0	585 948	0	585 948
TOTAL	2 189 714	1 722 703	4 464	3 916 881	2 597 572	1 617 491	0	4 215 063

3. Transfert entre le niveau 1 et 2 de la juste valeur

A. Actifs

(en milliers d'EUR)	31/12/16		31/12/17	
	1 à 2	2 à 1	1 à 2	2 à 1
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations ⁽¹⁾	85 153	5 641	6 245	388 491
TOTAL	85 153	5 641	6 245	388 491

(1) Compte tenu de l'amélioration de la liquidité résultant de l'augmentation de l'activité sur certaines obligations, celles-ci ont été transférées du niveau 2 au niveau 1.

B. Passifs

(en milliers d'EUR)	31/12/16		31/12/17	
	1 à 2	2 à 1	1 à 2	2 à 1
Passifs détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0
Produits dérivés	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Les niveaux IFRS dépendent d'un score de liquidité interne. Ce score se répartit entre obligations extrêmement liquides (score élevé) et obligations extrêmement illiquides (score faible).

Par conséquent, une légère variation de la liquidité sur le marché n'affecte pas la distribution des niveaux 1, 2 et 3.

Seule une faible proportion des obligations est à la limite du score de liquidité et peut changer du niveau 1 à 2 ou 3 et vice versa.

Nous avons constaté que les événements les plus importants en 2017 (décisions de la BCE, annonces Trump, élections françaises) n'ont eu qu'un faible impact sur le score de liquidité. Tout au plus un certain nombre de scores élevés ont-ils désormais rejoint les scores faibles, mais le score de liquidité en général n'a guère changé. Les événements ont par contre influé sur les obligations qui se situaient à la limite du score de liquidité, et provoqué des transferts de N1 vers N2 (et inversement) en 2017.

4. Réconciliation niveau 3

A. Actifs

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/16
(en milliers d'EUR)										
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	753 242	0	686	35 915	67 000	0	(3 529)	0	(11 653)	841 662
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	490 607	0	11 965	5 060	79 436	(38 764)	(5 781)	632	(374 034)	169 120
TOTAL	1 243 848	0	12 652	40 975	146 436	(38 764)	(9 310)	632	(385 687)	1 010 782

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/17
(en milliers d'EUR)										
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	841 662	0	143	(7 803)	98 915	0	(22 473)	0	(38 287)	872 157
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	169 120	(125)	36 708	(2 757)	5 565	(633)	(12 693)	10 600	0	205 786
TOTAL	1 010 782	(125)	36 851	(10 560)	104 480	(633)	(35 165)	10 600	(38 287)	1 077 943

B. Passifs

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/16
(en milliers d'EUR)										
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Solde d'ouverture	Total des pertes et profits réalisés	Total des pertes et profits non réalisés	Total des pertes et profits non réalisés dans le résultat	Achats	Ventes	Règle-ments	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	31/12/17
(en milliers d'EUR)										
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

5. Sensibilités de niveau 3

Si la valeur des instruments financiers se base sur, des techniques d'évaluation qui utilisent des données de marché qui ne sont pas direc-

tement observables, des hypothèses alternatives peuvent avoir un impact sur les fonds propres et le résultat.

Instrument financier	Données non observables	Hypothèse alternative	Impact résultat (en milliers d'EUR)
Obligations illiquides	Credit spread	-10bp	+5,11

L'évaluation des titres à revenu non-fixe (actions et fonds non cotés) repose principalement sur les informations fournies par le gestionnaire du fonds ou sur les fonds propres publiés.

Aucun paramètre spécifique ne peut être testé pour l'ensemble de ce groupe d'actifs.

13.2. EXPOSITION AUX RISQUES DE CRÉDIT

1. Actifs financiers présentant un arriéré ou qui ont subi une réduction de valeur

Un actif financier présente un arriéré dès que la contrepartie a omis de payer une somme due contractuellement. Cela est considéré contrat par contrat. Par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à la date d'échéance, l'intégralité du crédit est considérée comme en souffrance.

Pour le rapport forbearance sur le portefeuille des crédits hypothécaires, nous référons au chapitre Gestion des risques dans le rapport de gestion (point 1.3).

(en milliers d'EUR)	31/12/16			Valeur comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Actifs douteux mais non dépréciés			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Prêts et avances (au coût amorti)	177 730	3 709	11 951	37 812
TOTAL	177 730	3 709	11 951	37 812

(en milliers d'EUR)	31/12/17			Valeur comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques
	Actifs douteux mais non dépréciés			
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours	
Prêts et avances (au coût amorti)	151 108	2 631	7 653	34 872
TOTAL	151 108	2 631	7 653	34 872

Les actifs douteux relèvent principalement des prêts hypothécaires.

Des dépréciations spécifiques sur les actifs financiers sont établies conformément à la méthodologie décrite dans les règles d'évaluation, rubrique « Dépréciation des actifs financiers ».

2. Garanties et autres rehaussements de crédit obtenus par prise de possession des garanties détenues

Néant.

3. Réductions de valeur sur prêts et créances

	Au 1 ^{er} janvier 2016	Utilisation	Dotations	Reprises	Autres ajustements	Au 31 décembre 2016	Récupérations directement comptabilisées par le compte de résultats	Frais directement comptabilisés par le compte de résultats
(en milliers d'EUR)								
RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE SUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT	(5 547)	0	(3 091)	3 041	(1)	(5 597)	0	(976)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(5 547)	0	(3 091)	3 041	(1)	(5 597)	0	(976)
RÉDUCTION DE VALEUR COLLECTIVE	(8 606)	0	0	3 580	(18)	(8 606)	0	0
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(1 992)	0	0	654	0	(1 338)	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(6 614)	0	0	2 927	(17)	(3 705)	0	0
TOTAL	(14 153)	0	(3 091)	6 621	(18)	(10 641)	0	(976)

	Au 1 ^{er} janvier 2017	Utilisation	Dotations	Reprises	Autres ajustements	Au 31 décembre 2017	Récupérations directement comptabilisées par le compte de résultats	Frais directement comptabilisés par le compte de résultats
(en milliers d'EUR)								
RÉDUCTION DE VALEUR SPÉCIFIQUE SUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT	(5 597)	548	(2 243)	3 177	0	(4 116)		(1 475)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(5 597)	548	(2 243)	3 177	0	(4 116)		(1 475)
RÉDUCTION DE VALEUR COLLECTIVE	(5 044)	0	0	0	0	(5 044)	0	0
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	(1 338)	0	0	0	0	(1 339)	0	0
Prêts hypothécaires et autres prêts	(3 706)	495	(24)	0	0	(3 235)	0	0
TOTAL	(10 641)	548	(2 243)	3 177	0	(9 160)	0	(1 475)

13.3. INSTRUMENTS DE GARANTIE

1. Actifs reçus en garantie pouvant être vendus ou redonnés en garantie

Nature des actifs reçus à titre de garantie	Garanties reçues au 31 décembre 2016		Garanties reçues au 31 décembre 2017	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie
(en milliers d'EUR)				
Actions	0	0	0	0
Instruments de dette	659 827	0	7 693	0
Prêts et créances	0	0	0	0
Cash collatéraux	0	0	0	0
TOTAL	659 827	0	7 693	0

Un gage est obtenu dans le cadre des activités relatives aux conventions de cession-rétrocession et aux emprunts obligataires (security lending).
Fin 2017, aucune convention de cession-rétrocession n'avait été conclue.

2. Actifs financiers apportés en garantie

	Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31 décembre 2016		Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31 décembre 2017	
	Pour des passifs	Pour des passifs éventuels	Pour des passifs	Pour des passifs éventuels
(en milliers d'EUR)				
Actifs financiers apportés en garantie	1 148 352	1 148 352	975 395	975 395

Le tableau présente un aperçu des actifs financiers mis en gage dans le cadre de conventions de cession-rétrocession.

3. Actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés

	31/12/16				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
			Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
(en milliers d'EUR)					
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances auprès la clientèle	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 112 986	1 038 432	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	0	0	0	0
TOTAL	1 112 986	1 038 432	0	0	0

	31/12/17				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Passifs qui ont droit de recours sur l'actif transféré		
			Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
(en milliers d'EUR)					
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances auprès de la clientèle	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	902 531	902 517	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	0	0	0	0
TOTAL	902 531	902 517	0	0	0

Ce tableau présente les actifs financiers transférés et les passifs qui y sont associés. Ces actifs restent comptabilisés au bilan de Belfius Insurance, qui conserve la plupart des risques et avantages correspondants. Le tableau reprend les conventions de cession-rétrocession. Le recours de la contrepartie n'étant pas limité à l'actif transféré et la contrepartie conservant au contraire ses droits sur la totalité de la

dette, les colonnes « Montant des passifs ne pouvant recourir qu'aux autres actifs » ne sont pas d'application.

Conventions de cession-rétrocession

Belfius Insurance a recours à des conventions de cession-rétrocession comme instruments de financement par lesquels des titres sont vendus à une contrepartie en échange de liquidités, pour être rachetés ultérieurement. Les conventions de cession-rétrocession sont conclues aux conditions générales d'application dans le Global Master Repurchase Agreement.

Les contreparties sont soumises au processus d'examen du risque de crédit tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion. La plupart des risques et avantages liés aux titres transférés étant conservés, les titres restent comptabilisés au bilan. Les liquidités obtenues dans le cadre de cette transaction sont comptabilisées comme dettes.

Compte tenu des conventions de cession-rétrocession toutefois, ces actifs ne sont plus librement disponibles.

4. Security lending

(en milliers d'EUR)	31/12/16	31/12/17
Bond lending - donné	599 750	96 512
Bond lending - reçu	599 716	7 693

13.4. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT : RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE JUSQU'À LA PROCHAINE DATE DE REFIXATION DES TAUX D'INTÉRÊT

(Certains totaux peuvent différer en raison des arrondis.)

1. 2016

A. Actif

(en milliers d'EUR)	31/12/16									Total
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Réduction de valeur	
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	610 216	89 015	38 996	0	0	0	634	0	(1 338)	737 523
Prêts hypothécaires et autres prêts	0	123 662	162 558	562 304	4 489 780	21 326	31 874	0	(9 302)	5 382 201
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	2 189 714	0	0	0	2 189 714
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	0	275 219	621 794	2 381 874	5 763 378	2 346 438	196 913	2 007 405	(28 285)	13 564 737
Actifs destinés à la vente	0	0	0	0	0	7 730	0	0	0	7 730
TOTAL	610 216	487 896	823 347	2 944 178	10 253 158	4 972 336	229 421	2 007 405	(38 925)	22 289 034

(1) Échéance indéterminée concerne des actions et des instruments à revenu non-fixe.

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/16									Total
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur		
Dettes envers les établissements de crédit	3 165	947 473	92 610	10 443	17 303	79 778	(355)	0		1 150 417
Dépôts des clients	0	0	0	0	0	1	0	0		1
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	2 189 714	0	0		2 189 714
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	10 299		10 299
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	520 000	42 768	20 290	0		583 059
TOTAL	3 165	947 473	92 610	10 443	537 303	2 312 262	19 936	10 299		3 933 490

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	31/12/16					
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	607 052	(459 576)	730 737	2 933 735	9 715 856	2 660 073

2. 2017

A. Actif

(en milliers d'EUR)	31/12/17									
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Réduction de valeur	Total
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	374 505	35 159	39 175	0	0	0	530	0	(1 338)	448 031
Prêts hypothécaires et autres prêts	0	168 926	112 516	644 954	4 013 130	15 596	30 681	0	(7 349)	4 978 454
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	2 597 572	0	0	0	2 597 572
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	0	334 494	290 991	3 168 002	5 193 176	2 454 238	182 399	1 713 301	(27 356)	13 309 244
TOTAL	374 505	538 579	442 682	3 812 956	9 206 306	5 067 406	213 609	1 713 301	(36 044)	21 333 300

(1) Échéance indéterminée concerne des actions et des instruments à revenu non-fixe.

B. Dettes

(en milliers d'EUR)	31/12/17								
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Dettes envers les établissements de crédit	0	892 484	10 980	12 789	19 589	96 512	(813)	0	1 031 541
Dépôts des clients	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	0	0	0	0	0	2 597 572	0	0	2 597 572
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	520 000	42 768	20 285	0	583 053
TOTAL	0	892 484	10 980	12 789	539 589	2 736 854	19 473	0	4 212 168

C. Position nette

(en milliers d'EUR)	31/12/17					
	À vue et directement exigible	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	374 505	(353 905)	431 703	3 800 168	8 666 717	2 330 552

Pour une analyse des sensibilités, nous renvoyons également au chapitre sur la gestion des risques du rapport de gestion (point 3).

13.5. RISQUE DE CHANGE

(en milliers d'EUR)	31/12/16				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total actif	22 909 508	76 905	0	0	22 986 414
Total dettes	22 985 013	1 401	0	0	22 986 414
POSITION NETTE AU BILAN	(75 504)	75 504	0	0	0
Hors bilan – à recevoir	0	0	0	0	0
Hors bilan – à livrer	0	0	0	0	0
POSITION NETTE AU HORS BILAN	0	0	0	0	0
POSITION NETTE	(75 504)	75 504	0	0	0

(en milliers d'EUR)	31/12/17				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total actif	22 282 311	172 698	0	0	22 455 008
Total dettes	22 451 268	3 740	0	0	22 455 008
POSITION NETTE AU BILAN	(168 958)	168 958	0	0	0
Hors bilan – à recevoir	0	0	0	0	0
Hors bilan – à livrer	0	0	0	0	0
POSITION NETTE AU HORS BILAN	0	0	0	0	0
POSITION NETTE	(168 958)	168 958	0	0	0

Pour plus d'information concernant le risque de change, nous vous renvoyons au chapitre Gestion des risques du rapport de gestion (point 2.2).

13.6. COMPENSATION

	31/12/16					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants non compensés au bilan		
Actifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	(d) (i) Instruments financiers	(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu	Montant net
Dérivés avec des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation	55 351	0	55 351	0	55 351	0
TOTAL	55 351	0	55 351	0	55 351	0

	31/12/17					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants non compensés au bilan		
Actifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	(d) (i) Instruments financiers	(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu	Montant net
Dérivés avec des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Reverse repos (titres achetés avec un engagement de revente) avec des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0

	31/12/16					
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)
				Montants non compensés au bilan		
Passifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires	Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	(d) (i) Instruments financiers	(d) (ii) Collatéral (titres + cash) reçu	Montant net
Dérivés avec des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Repos avec des accords de compensation	1 038 432	0	1 038 432	0	1 038 298	134
TOTAL	1 038 432	0	1 038 432	0	1 038 298	134

	31/12/17							
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e) = (c) - (d)		
				Montants non compensés au bilan				
				Montants bruts d'actifs financiers comptabilisés	Montants bruts de passifs financiers compensés comptabilisés	Montants nets d'actifs financiers présentés dans le bilan	(d) (i) Instruments financiers	(d) (ii) Collatéral (titres +cash) reçu
Passifs financiers sujets à des accords de compensation exécutoires ou autres accords similaires								
Dérivés avec des accords de compensation	0	0	0	0	0	0		
Repos avec des accords de compensation	902 531	0	902 531	902 517	0	15		
TOTAL	902 531	0	902 531	902 517	0	15		

BELFIUS ASSURANCES SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE

BELFIUS INSURANCE SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

(COMPTES CONSOLIDÉS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Belfius Insurance SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Belfius Insurance SA durant 17 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'aperçu consolidé du résultat total, l'aperçu consolidé des mutations des fonds propres et un tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le bilan consolidé s'élève à 22 455 008 (000) EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 183 578 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité le point clé de l'audit
Adéquation des provisions techniques Vie (y compris comptabilité reflet ou shadow accounting) Au 31 décembre 2017, les provisions techniques Vie s'élèvent au 13 633 107 (000) EUR et représentent 67% du total du bilan. Le test d'adéquation des provisions techniques Vie et la comptabilité reflet appliquée sont basés sur des calculs modélisés complexes. Ceux-ci dépendent de nombreuses hypothèses économiques et non économiques concernant des événements futurs incertains, qui sont en partie fondés sur le jugement de la direction. En outre, ces calculs peuvent être sujets à des erreurs dues à une qualité des données insuffisante, à des données incomplètes ou à des insuffisances dans les mesures de contrôle interne. Conformément aux règles d'évaluation, la société applique la comptabilité reflet par laquelle des résultats d'investissement non réalisés sont transférés (partiellement) du résultat global vers les provisions techniques. Ce traitement comptable est appliqué lorsque la réalisation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente, enregistrés en fonds propres, a un impact direct sur la valorisation des provisions techniques. Au 31 décembre 2017, la correction conformément la comptabilité de reflet est de 626 735 000 EUR. En tenant compte de l'importance de cet élément du bilan ainsi que l'impact sur les fonds propres de la société conformément aux normes IFRS suite à l'application de la comptabilité reflet, nous considérons que l'adéquation des provisions techniques Vie (y compris comptabilité reflet) est un point clé de l'audit. Nous nous référons aux annexes aux comptes consolidés suivants: → « I. Règles et méthodes comptables - 9. Activité d'assurance »; → « IX. Notes relatives aux activités d'assurance - 9.2. Contrats d'assurance vie ».	Nos procédures d'audit incluent d'obtenir un aperçu de la société et de son environnement, notamment le contrôle interne et la gouvernance pertinents pour le calcul des provisions techniques, ainsi que les tests substantifs, entre autres, des paramètres et de la conception des calculs de modèles actuariels, et des annexes pertinentes aux comptes consolidés. Nous avons impliqué nos spécialistes actuariels dans l'exécution de nos procédures. Nos procédures sur le contrôle interne sont notamment les suivantes: → nous évaluons la conception et la mise en œuvre des mesures de contrôle interne pertinentes (y compris la qualité des données); → nous prenons note de et évaluons la documentation du choix des modèles et des paramètres, ainsi que leur approbation formelle par les comités compétents; → nous prenons note du reporting des fonctions de contrôle indépendantes (gestion des risques et fonction actuarielle). Nos procédures substantives sont notamment les suivantes: → nous évaluons la pertinence des hypothèses et des méthodologies utilisées; → nous prenons note des procès-verbaux des comités compétents; → nous vérifions l'analyse de mouvement préparée par la société afin d'apprécier le caractère raisonnable des évolutions au cours de l'exercice; → nous vérifions les flux de trésorerie projetés inclus dans le test d'adéquation afin d'évaluer leur caractère raisonnable; → nous recalculons sur base d'un échantillon les éléments inclus dans le test d'adéquation; → nous réconcilions sur base d'un échantillon des données d'entrée utilisées pour les calculs avec les données comptables; → nous vérifions les données de base utilisées pour l'évaluation des provisions techniques; → nous vérifions les annexes aux comptes consolidés relative aux contrats d'assurance.

Évaluation des instruments financiers pour lesquels aucun prix coté n'est disponible

Les instruments financiers définis par la société comme étant de Niveau 2 et de Niveau 3 dans la hiérarchie de la juste valeur selon IFRS 13, sont davantage exposés au risque d'une valorisation incorrecte. Nous considérons que la juste valeur des instruments financiers de Niveau 2 et de Niveau 3 suivants comme un point clé de l'audit:

- Prêts et créances de Niveau 2 de 945 061 (000) EUR et de Niveau 3 de 4 920 333 (000) EUR;
- Obligations classées comme actifs financiers disponibles à la vente de Niveau 2 de 212 698 (000) EUR et de Niveau 3 de 872 157 (000) EUR;
- Actions et autres titres à revenu variable classés comme actifs financiers disponibles à la vente de Niveau 3 de 205 786 (000) EUR.

La valorisation de ces instruments financiers nécessite des efforts considérables de la part de la société en termes de ressources et de gouvernance. Notre évaluation prend en compte de nombreux facteurs, notamment:

- la complexité des modèles de valorisation appliqués;
- le manque (ou la pertinence) des informations de marché disponibles pour la valorisation d'instruments financiers, en particulier dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas;
- la nécessité d'utiliser des informations de marché non observables;
- le degré significatif de jugement nécessaire dans ce qui précède.

L'utilisation de différentes techniques de valorisation et / ou hypothèses peut donner lieu à d'autres valorisations à la juste valeur, qui pourraient différer sensiblement l'une de l'autre. Ceux-ci incluent e.a.:

- l'utilisation des modèles pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 2 et de Niveau 3;
- la nécessité d'utiliser des paramètres de tarification dérivés et / ou illiquides pour la valorisation de ces instruments.

Nous nous référons aux annexes aux comptes consolidés suivants:

- « I. Règles et méthodes comptables - 8. Juste valeur des instruments financiers »;
- « XIII. Notes supplémentaires sur les instruments financiers - 13.1. Juste Valeur - 2. Analyse de la juste valeur des instruments financiers ».

Nos procédures d'audit incluent d'obtenir un aperçu de la société et de son environnement, notamment le contrôle interne et la gouvernance pertinents pour la valorisation des instruments financiers, ainsi que le test des paramètres, de la conception des modèles de valorisation, et des annexes pertinentes aux comptes consolidés. Nous avons impliqué nos spécialistes de valorisation dans l'exécution de notre évaluation et vérification des modèles de valorisation.

Nos procédures sur le contrôle interne sont notamment les suivantes:

- nous effectuons une analyse du cycle de vie des produits de trading afin de confirmer notre compréhension des processus et contrôles de la société afin de conclure et d'enregistrer les transactions des instruments financiers;
- nous obtenons une compréhension de la structure de contrôle (y inclus les procédures de surveillance) concernant le processus de valorisation des instruments financiers;
- nous suivons la documentation appropriée et opportune des choix de modèles et de paramètres et l'approbation formelle par les comités compétents;
- nous lisons les rapports de validation de modèles de la fonction de validation indépendante.

Nos procédures substantives sont notamment les suivantes:

- nous évaluons sur base d'un échantillon des paramètres de marché en des hypothèses clés utilisées dans les modèles;
- nous évaluons si les méthodes de calcul reposent e.a. sur les bonnes pratiques observables sur le marché, sur l'expérience des experts et la connaissance du marché, et sont en ligne avec IFRS 13;
- nous identifions des éléments avec un haut niveau de jugement, en vérifiant des analyses d'impact préparées par la direction et en tenant compte des explications de nos spécialistes de valorisation ;
- nous lisons les annexes aux comptes consolidés relatives à la valorisation des instruments financiers afin de vérifier la conformité à IFRS 13.

Explication de la situation de capital conformément à la réglementation Solvabilité II

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la réglementation Solvabilité II s'applique aux compagnies de (re)assurance. L'instauration de cette réglementation a eu un impact significatif sur la société, en raison de la complexité des calculs des fonds propres exigés et disponibles, et de l'accent mis sur la gestion des risques.

Les fonds propres exigés sont calculés sur base de la formule standard de la directive Solvabilité II. Au 31 décembre 2017, le ratio de solvabilité II consolidé est de 219% (après dividende attendu). Le ratio est calculé comme le rapport entre le bilan économique consolidé (en valeur de marché) et les fonds propres exigés (Solvency Capital Requirement ou SCR).

Le bilan économique de Solvabilité II, ainsi que le SCR reposent sur des calculs complexes faisant appel à des hypothèses importantes ayant une influence significative sur le ratio de solvabilité. La qualité des données utilisées dans les calculs est également indisponible. Le processus de gouvernance sur la qualité des données doit être approprié pour assurer l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données utilisées. De plus, l'utilisation de calculs de modèle peut donner lieu à certaines incertitudes pouvant impacter sur le ratio de solvabilité.

Nous nous référons à l'annexe « X. Autres notes sur le bilan consolidé - 10.4. Fonds propres » aux comptes consolidés.

Nos procédures d'audit sont conçues pour identifier des écarts significatifs par rapport au ratio de solvabilité. Elles comprennent d'obtenir un aperçu de la société et de son environnement, notamment le contrôle interne et la gouvernance pertinents pour le calcul du ratio de solvabilité. Nous avons impliqué nos spécialistes d'évaluation et actuariels dans l'exécution de nos procédures.

Nos procédures sur le contrôle interne sont notamment les suivantes:

- nous évaluons la conception et la mise en œuvre des mesures de contrôle interne pertinentes (y compris la qualité des données);
 - nous prenons note de et évaluons la documentation du choix des modèles et des paramètres, ainsi que leur approbation formelle par les comités compétents;
 - nous prenons note du reporting des fonctions de contrôle indépendantes (gestion des risques et fonction actuarielle).
- Nos procédures substantives sont notamment les suivantes:
- nous évaluons la pertinence des hypothèses utilisées;
 - nous vérifions l'exhaustivité et l'exactitude des ajustements relatifs à la transition du bilan IFRS au bilan économique Solvabilité II.

Nos procédures sont notamment les suivantes:

- nous évaluons les paramètres et modèles utilisés pour la détermination des flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation des provisions techniques;
 - nous vérifions l'exactitude et l'exhaustivité des données de base utilisées pour le calcul du SCR;
 - nous vérifions le calcul des fonds propres exigés par risque, conformément à la formule standard de la directive Solvabilité II;
- nous vérifions l'analyse de mouvement préparée par la société, afin d'apprécier le caractère raisonnable des évolutions au cours de l'exercice, en ce qui concerne le ratio de solvabilité, les fonds propres exigés par risque et le bilan économique.

Continuité et intégrité des systèmes informatiques

L'infrastructure informatique du groupe étant indispensable pour la continuité et l'intégrité de ses activités opérationnelles et de son reporting financier et prudentiel, nous la considérons comme un point clé de l'audit.

Notre évaluation prend également en compte:

- la variété des applications informatiques;
- le volume élevé des transactions;
- le fait que différentes applications ont été développées en interne ou sur mesure;
- le fait que l'information qualitative, déterminée au niveau de transaction par les départements opérationnels, est indispensable pour le reporting financier (y compris la nature des transactions et des contreparties);
- le fait que des éléments importants de l'infrastructure informatique sont sous-traités.

Nous avons impliqué nos spécialistes de l'audit informatique dans l'exécution de nos procédures.

Nos procédures de contrôle sont notamment les suivantes:

- nous évaluons le contrôle interne des mesures générales de contrôle informatiques (General IT Controls) indispensables au reporting financier;
- nous évaluons le contrôle interne des mesures de contrôle interne supplémentaires réalisées par les départements financier, opérationnel et informatique concernant l'intégrité et la qualité des données, ainsi que l'interface entre des applications opérationnelles aux applications de reporting financier.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA), notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Chiffres clés de Belfius Insurance;
- Autres informations (Message des présidents et Informations complémentaires).

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport annuel sur les comptes consolidés.

La société est exemptée de la déclaration d'informations non financières requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés, puisqu'elle est une filiale et qu'elle (avec ses filiales) est incluse dans le rapport annuel consolidé de Belfius Banque SA, qui contient la déclaration d'informations non financières du groupe.

Mentions relatives à l'indépendance

Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes consolidés telle que prévue par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sont restés indépendants vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 4 avril 2018

Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par

Dirk Vlamincx
Bart Dewael

Informations complémentaires

DONNÉES GÉNÉRALES DE BELFIUS INSURANCE

Dénomination sociale

Belfius Insurance SA

Contact

Tél : + 32 2 286 76 11

Adresse postale générale

Place Charles Rogier 11
1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise

RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064

Entreprise d'assurances agréée sous le
numéro 0037

CONTACT

Vous souhaitez plus d'informations sur Belfius Insurance ? Envoyez un mail à communication@belfius-insurance.be.

Vous pouvez également nous joindre au +32 2 286 76 11 (du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h30).

Vous pouvez bien entendu nous suivre sur :



[LinkedIn.com/company/belfius-insurance](https://www.linkedin.com/company/belfius-insurance)
www.belfius-insurance.be